

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 129

Séance tenue le 16 avril 2003, à 13 h
À la salle du Danube Bleu
1461, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie-de-Beauce

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 AVRIL 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC 2

MÉMOIRE DE L'UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE 16

MÉMOIRE DE FRANBEC 76



(SÉANCE DU 16 AVRIL 2003)

(SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI)

(MOT DE LA PRÉSIDENTE)

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je me présente, Louise Boucher, je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques, et je suis
10 accompagnée de mes trois collègues et commissaires, monsieur André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

Nous avons cet après-midi trois participants d'inscrits à l'horaire. Le deuxième participant disposera d'un horaire de 2 heures 30 pour exposer son point de vue sur la question de la
15 production porcine au Québec. Bien sûr que ce 2 heures 30 comprend également la période d'échanges avec la Commission.

Quant au premier participant et au troisième, ils disposeront d'une demi-heure, incluant le temps d'échanges avec la Commission.

20 Je rappelle également aux gens qui sont dans la salle qu'il est possible, s'ils... il est possible à tout citoyen qui jugerait qu'une information est inexacte dans un mémoire de corriger cette information en s'inscrivant au registre du droit de rectification qui est à l'arrière de la salle. Il s'agit bien sûr de corriger un fait dans un mémoire.

25 Hier soir, on a eu une rectification qui n'en était pas une, alors hier soir on n'a pas corrigé un fait dans un mémoire, on est venu présenter un point de vue. Ce n'est pas ça un droit de rectification. Un droit de rectification, c'est quand une information est inexacte dans un mémoire et qu'on veut la corriger par une information exacte.

30 Alors, je vous rappelle de bien faire attention. Et il y a une feuille à compléter à l'arrière et je vous invite à le faire lorsque vous avez à rectifier un fait.

Bien sûr que cette rectification peut être à nouveau rectifiée, si l'auteur du mémoire juge
35 que les informations fournies étaient bien documentées et bien appuyées, alors il est possible de corriger à nouveau ces faits en écrivant cette fois-ci au secrétariat de la Commission pour éviter que l'on passe du temps à s'obstiner sur les données.

40 Il faut que vous sachiez également que la Commission, avant d'utiliser les données, va s'assurer de la source exacte, s'assurer que ces données sont appuyées correctement de références scientifiques et reconnues.

J'aimerais également vous demander de faire attention aux verres et aux tasses. Plusieurs les laissent sous les chaises et alors, un, en s'enfarge de dedans à l'occasion; deux,

45 bien ça occasionne énormément de travail à ceux qui ont à ramasser ou à nettoyer la salle à la fin de la journée. Donc, je vous demanderais de les rapporter, s'il vous plaît, au comptoir.

Alors, sans plus tarder, maintenant que ces informations sont précisées, je céderais la parole à la Fédération des Trappeurs gestionnaires du Québec et à ses deux porte-parole, monsieur Philippe Tambourgi et madame Marie-Anne Gagné.

Bonjour!

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

55 Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires. Nous, nous sommes des biologistes à la Fédération des Trappeurs gestionnaires du Québec. C'est moi qui vais vous présenter le mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

60 Je veux juste vérifier quelque chose. Est-ce que c'est bien Mariane Gagné ou Marie-Annie?

MME MARIE-ANNE GAGNÉ :

65 Marie-Anne Gagné.

LA PRÉSIDENTE :

70 Marie-Anne Gagné, c'est bien ça? Parfait. Merci.

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

75 La Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec est un organisme sans but lucratif qui regroupe treize associations et représente l'ensemble des piégeurs non-autochtones répartis sur le territoire québécois. Notre mission de promouvoir le piégeage en tant qu'activité économique et professionnelle, d'en assurer la gestion, le développement ainsi que la perpétuation dans le respect de la faune et de ses habitats.

80 Au Québec, les trappeurs peuvent piéger soit sur des terrains à droits exclusifs de piégeage, soit sur le territoire libre. Ce dernier est constitué des terres privées et des terres du domaine de l'État qui ne sont pas sous bail de droits exclusifs de piégeage.

85 Les terres agricoles font partie du territoire libre et les piégeurs doivent respecter les propriétés privées. Ainsi, ils doivent obtenir l'autorisation du propriétaire foncier avant d'y accéder. Notre Fédération est favorable au développement des activités agricoles et, bien

souvent, nos membres travaillent en collaboration avec les agriculteurs afin d'effectuer une gestion des animaux à fourrure qui habitent les terres agricoles.

90

Toutefois, nous désirons exprimer nos préoccupations envers le développement de l'industrie porcine au Québec car cette industrie affecte grandement des habitats essentiels au développement et au maintien de la faune, dont les animaux à fourrure. On retrouve sur ces terres, et en bordure de celles-ci, plusieurs espèces d'animaux à fourrure; belettes, coyotes, moufettes, ours noirs, renards, ratons laveurs.

95

D'autres sont reliées aux cours d'eau retrouvés sur ces terres : castors, loutres de rivière, rats musqués, visons. Enfin, d'autres espèces à caractère plus forestier sont affectées par la déforestation : loups, martres, pékans, lynx du Canada et lynx roux. Plusieurs pratiques agricoles reliées à cette industrie polluent et détériorent les habitats retrouvés en territoire agricole.

100

Ces pratiques ont inévitablement des répercussions sur la faune s'y retrouvant. En effet, l'apport excessif de matières fertilisantes et de pesticides sur les sols, le déboisement et le redressement de cours d'eau ont des impacts sur les habitants, les communautés fauniques et sur les retombées économiques reliées à ces ressources naturelles.

105

La faune ne peut survivre et se développer sans avoir recours à un habitat de qualité offrant abris, nourriture, aires de reproduction et la possibilité de se déplacer d'un lieu à l'autre pour compléter ces besoins.

110

Commençons par l'épandage des purins et lisiers sur les terres agricoles.

Le principal impact de l'industrie porcine sur la faune découle de l'immense quantité de déjections animales qu'il faut gérer sur le territoire du Québec. De nos jours, la valeur fertilisante de ces déjections est reconnue et elles sont utilisées comme engrais naturel.

115

Cette pratique, qui permet de remettre en valeur les déchets produits par l'industrie porcine, est malheureusement responsable de la surfertilisation des sols et de la pollution diffuse des cours d'eau par les nitrates et le phosphore.

120

Plusieurs facteurs ont contribué à la surfertilisation des sols dans certaines régions du Québec. L'application massive d'engrais minéraux et organiques effectuée durant plusieurs années; on utilisait des engrais minéraux jugés plus efficaces pour répondre aux besoins des plantes, même lorsque des surplus de fumier étaient disponibles et étaient utilisés.

125

Les calculs d'épandage qui se faisaient afin de répondre aux besoins en azote des cultures plutôt que d'utiliser les besoins en phosphore généralement moins élevés ont conduit à une surfertilisation des sols en phosphore.

130

Les coûts reliés à l'épandage des lisiers, afin de diminuer ces coûts, les producteurs ont

eu tendance à les épandre en plus grande quantité sur les parcelles rapprochées des fosses et à négliger l'épandage sur les parcelles éloignées.

135 La réglementation actuelle qui incite le producteur à acheter des terres afin de pouvoir épandre ses surplus, et il arrive malheureusement que ces terres se retrouvent très éloignées des fosses et ne reçoivent pas leur juste part de lisier. On constate aujourd'hui qu'il manquerait entre 100 000 et 221 000 hectares de terres pour satisfaire les besoins d'épandage attribuables aux surplus de la seule industrie porcine.

140 Le ministère de l'Environnement estime que pour l'ensemble du Québec, les épandages actuellement effectués correspondent à 121 % des besoins des plantes en azote et à 248 % des besoins en phosphore. Somme toute, cette surfertilisation des sols augmente la perte de nutriments vers le milieu naturel et les cours d'eau par les processus d'érosion, de ruissellement et de lessivage.

145 De plus, d'autres produits se retrouvent dans les fumiers et lisiers tels les métaux, les coliformes, les acides gras volatils, les phénols et les solvants. Les nutriments et ces autres produits affectent l'environnement à divers degrés et transforment les milieux naturels. Des cours d'eau se retrouvent eutrophiés et des espèces intolérantes à cette pollution disparaissent. L'eutrophisation entraîne dans certains cas la mort des poissons et affecte inévitablement les espèces principalement piscivores dont la loutre et le vison.

150 On considère que, pour prévenir l'eutrophisation des cours d'eau, il faut maintenir une concentration inférieure à 0,3 mg phosphore total par litre. Toutefois, une étude du ministère de l'environnement du Québec a montré que pour la période de 1989 à 1995, le phosphore a dépassé ce seuil pour quatorze des dix-neuf bassins versants étudiés dans différentes régions du Québec.

160 On note que les bassins versants répertoriés en Montérégie sont fortement touchés, dépassant de six à douze fois le critère de qualité. De plus, les nappes phréatiques peuvent être touchées par la pollution diffuse, et l'eau des puits artésiens devient impropre à la consommation.

165 Nous demandons que les quantités d'engrais organiques et chimiques épandus soient revus à la baisse et ce pour des raisons évidentes de santé publique, de protection des écosystèmes et du respect des autres ressources. Nous croyons que le gouvernement du Québec devra revoir sa décision du 12 juin dernier, permettant l'épandage du lisier à trois mètres des lacs et à un mètre des cours d'eau et des fossés.

170 Cette pratique agricole ne permet pas le maintien de la qualité des cours d'eau et de la protection des habitats fauniques. Le gouvernement devra aussi revoir les normes de protection des cours, d'eau et s'assurer de la mise en place de bandes riveraines plus significatives où il n'y aura ni culture, ni épandage de lisier et d'engrais.

175 La disparition des bandes riveraines le long des cours d'eau en territoire agricole. L'élimination des bandes riveraines le long des cours d'eau entraîne une perte nette d'habitats pour une multitude d'espèces qui utilisent ces milieux riverains pour se déplacer, s'alimenter, nicher et s'abriter.

180 On considère que plus la végétation est haute et abondante, plus la faune s'y retrouve. Les pratiques agricoles ont tendance à couper la végétation dans la bande riveraine et à cultiver au maximum.

185 Lorsque la bande riveraine est réduite à une simple lisière herbacée, elle est peu accueillante pour la faune et peu efficace pour protéger le talus contre l'érosion. Nous croyons qu'il est essentiel de protéger et de réaménager les bandes riveraines des cours d'eau en milieu agricole, comme cela se fait présentement en milieu forestier où l'on impose à l'industrie forestière une protection des cours d'eau, une bande riveraine d'au moins 20 mètres.

190 Dans une vision de développement durable de l'agriculture qui respecte les écosystèmes aquatiques, il faut revoir les largeurs minimales des bandes riveraines tout en trouvant une manière de faire appliquer cette protection minimale.

195 Il faut favoriser l'établissement de bandes riveraines plus larges et étagées, herbes, arbres et arbustes, qui serviront d'habitats pour bon nombre d'espèces fauniques, de corridor de déplacement pour d'autres, de filtre face aux engrais et lisier épandus et de protection contre l'érosion, de brise-vent, tout en permettant d'éviter le réchauffement des cours d'eau.

200 Les milieux humides en territoire agricole.

205 Les milieux humides, étangs, marais, tourbières, milieux littoraux, et cetera, sont fréquentés par plusieurs espèces dont les animaux à fourrure semiaquatiques tels que le rat musqué, le vison, le castor et la loutre. Le venue des travaux mécanisés a conduit à drainer les secteurs humides et à installer des drains souterrains en remplaçant des fossés et des rigoles.

210 On a ainsi remblayé et drainé des habitats privant ainsi la faune de plusieurs habitats. Dans la vallée du St-Laurent, la perte importante de ces milieux au profit des différentes productions agricoles a appauvri les territoires agricoles d'une importante diversité faunique.

215 On constate qu'il ne reste qu'environ 9% de milieux humides dans la vallée du St-Laurent et il s'avère primordial de les protéger.

La déforestation.

220 La déforestation actuelle dans les secteurs d'agriculture intensive ne permet plus, dans certains cas, le maintien des espèces qui y résident. Le déboisement engendré par l'industrie porcine affecte grandement la faune forestière de la vallée du St-Laurent.

225 Des terres qui n'auraient pas été mises en culture se retrouvent rasées afin d'épandre les purins et de cultiver le maïs. Cette pratique provoque la formation d'îlots forestiers entourés de grandes terres agricoles. La fragmentation des forêts provoque des pertes d'habitats et des modifications des populations fauniques résiduelles.

225 On constate une diminution de la superficie des îlots boisés restants et un isolement de ces îlots les uns par rapport aux autres. Les espèces les plus susceptibles d'être affectées négativement sont les espèces spécialistes ayant des besoins très précis en termes d'habitat, celles ayant besoin de grandes superficies d'habitat non perturbées et celles éprouvant de la difficulté à se déplacer en territoire agricole pour rejoindre les fragments d'habitats forestiers.

230 De plus, la déforestation entraîne une augmentation de la température des cours d'eau, et ce, même en présence de bandes riveraines. Ce qui entraîne des pertes d'habitats pour les salmonidés, dont l'aire de répartition dans le sud du Québec ne cesse de décroître à la suite des interventions humaines.

235 Les superficies boisées jouent aussi un rôle important dans le maintien de l'eau à l'intérieur du bassin versant tout en permettant une diversification des habitats fauniques. Le Ministère de l'environnement doit revoir sa politique qui favorise un déboisement des terres afin d'obtenir la superficie exigée pour permettre l'épandage des lisiers.

240 La déforestation en territoire agricole devra tenir compte des besoins des espèces présentes et préserver les habitats.

Le redressement et le reprofilage des cours d'eau.

245 Dans le sud du Québec, le réseau hydrographique a presque doublé en densité par rapport au réseau naturel. Plusieurs cours d'eau ont été rajoutés et plusieurs petites dépressions recréusées et parfois déplacées pour s'ajuster aux limites des terres. Il est à craindre que le déboisement en cours, pour accroître les superficies d'épandage et l'expansion des monocultures de maïs, ne fasse qu'amplifier cette pratique agricole.

250 Les cours d'eau des régions agricoles deviennent de moins en moins accueillants pour la faune. Ils ont été uniformisés et banalisés affectant ainsi la faune aquatique qui ne peut répondre à tous ses besoins. Les habitats des poissons ont été très affectés. Ces derniers ont perdu abris, frayères et zones d'alevinage.

255 On constate aussi que le temps de réponse des cours d'eau aménagés est raccourci. Lors de précipitations et à la fonte des neiges, le ruissellement rejoint plus rapidement le cours d'eau, ce qui provoque des débits plus élevés et plus puissants augmentant ainsi l'érosion des rives.

260 En période d'étiage estival et hivernal, le débit des rivières n'est maintenu que par la contribution des eaux souterraines. Des cours d'eau peuvent même être asséchés et d'autres

deviennent intermittents.

265 Les poissons et autres espèces fauniques restent captifs des fosses. L'eau se réchauffe et devient moins oxygénée éliminant des espèces moins résistantes et affectant ainsi les espèces piscivores.

270 Nous croyons que le redressement et le reprofilage des cours d'eau ne devrait plus se faire au Québec, ou tout au moins, être mieux encadré. L'utilisation de pesticides affectant la faune. L'agriculture utilise de grandes quantités de pesticides principalement pour les cultures du maïs, de céréales, de fruits, et du tabac.

275 Les risques de retrouver ces pesticides dans les cours d'eau et dans l'eau souterraine sont élevés car on les utilise sur un sol nu au printemps, et l'on doit faire deux ou trois traitements durant la saison.

280 De plus, les risques augmentent lorsqu'ils sont utilisés juste avant une pluie intense car on retrouvera plusieurs pertes par ruissellement et lessivage. Des rivières situées en régions productives de maïs présentent des contaminations importantes, la rivière Chibouet, des Hurons, Saint-Zéphirin et Saint-Régis. Dans plusieurs cours d'eau échantillonnés, certains pesticides, notamment l'atrazine et le métalochlore, dépassent les critères de qualité de l'eau établis pour la protection de la vie aquatique.

285 Le ministère de l'Environnement devra encore unes fois prendre les mesures nécessaires afin d'éviter ces situations.

290 En conclusion, l'agriculture joue un rôle extrêmement important dans le développement et le maintien de l'économie québécoise. Cependant, son développement doit se faire en harmonie avec les autres ressources et usages du milieu si l'on désire qu'il soit durable. Le développement de l'industrie porcine de obligatoirement se faire dans un respect de la faune et de l'environnement. Il ne doit plus être responsable de la pollution diffuse des cours d'eau.

295 La faune du Québec est une richesse inestimable qu'il faut absolument préserver et mettre en valeur, que ce soit pour son importance économie ou culturelle, elle occupe encore aujourd'hui une place importante dans la vie des Québécois.

300 Afin d'assurer la pérennité des espèces retrouvées dans notre province, il est essentiel de préserver les habitats. Certains pratiques agricoles doivent être remises en cause afin d'y intégrer des préoccupations environnementales et fauniques. On ne peut plus se permettre de polluer l'environnement sous prétexte qu'on a le droit de produire.

305 Le développement durable de l'industrie porcine doit nécessairement évoluer vers
l'utilisation et le développement de nouvelles technologies. L'épandage de purin sur les terres
agricoles doit servir à redonner au sol des nutriments et non à se débarrasser des surplus de
lisier et purin. Il est essentiel de privilégier une gestion solide des purins ou de traiter ces
derniers avant de les épandre.

310 Certaines technologies existent déjà, il est donc primordial d'en vérifier l'efficacité et de
faire des études d'impact et des suivis environnementaux afin de pouvoir les utiliser et ainsi
envisager d'arrêter le moratoire sur l'industrie porcine.

315 La technologie est à notre portée et il ne faut pas hésiter à s'en servir afin de préserver la
qualité de notre environnement. Bien entendu, les coûts de production seront plus élevés.
Toutefois, les coûts actuels ne tiennent pas compte des coûts environnementaux. Si l'on applique
la loi de pollueur payeur, la restauration de l'environnement coûtera en bout de ligne beaucoup
plus aux producteurs.

320 Nous croyons que le combat entre l'économie et l'environnement ne devrait pas avoir lieu
car le développement économique devrait toujours se faire dans le plus grand respect de
l'environnement. On ne peut pas se permettre de détruire notre milieu de vie qui représente
notre plus grand bien collectif.

325 Le développement durable de l'agriculture et de l'industrie porcine devra se faire en
protégeant les milieux riverains, les boisés et les terres humides qui représentent des habitats
fauniques de grande valeur en milieu agricole. Notre Fédération croit que le maintien de la
biodiversité est primordial dans l'optique de développement durable recherché.

330 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Tambourgi.

335 Premièrement, j'aimerais ça que vous me parliez un petit peu plus de votre fédération,
combien de membres avez-vous, quelle est l'activité économique que vous générez?

MME MARIE-ANNE GAGNÉ :

340 Bien, en fait la Fédération des trappeurs gestionnaires...

LA PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous approcher votre micro, s'il vous plaît?

345

MME MARIE-ANNE GAGNÉ :

Oui. La Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec est un organisme à but non lucratif. On regroupe plus de 2000 membres, mais en fait on représente tous les trappeurs au Québec, parce qu'on est le seul organisme reconnu pour représenter les trappeurs.

350

En fait, peut-être juste pour vous dire les retombées économiques, l'année dernière il y avait au-dessus de 6.5 M\$ en fourrure brut seulement, là, donc ça, ça ne regroupe pas tous les autres strates de l'économie, là.

355

Ensuite... qu'est-ce que je pourrais vous dire sur la Fédération? C'est ça, on regroupe tous les... toutes les treize associations régionales à la grandeur du Québec. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

360

Il y a combien de jours de trappe? Est-ce que vous avez...?

MME MARIE-ANNE GAGNÉ :

Le piégeage s'effectue pour la plupart des espèces, ça commence disons à la mi-octobre, 18 au 25 octobre jusqu'à la fin mars. Il y a certaines espèces comme le rat musqué et l'ours noir qui peuvent être capturés au printemps aussi.

365

LA PRÉSIDENTE :

370

Est-ce que vous avez un dépliant qui vous présente?

MME MARIE-ANNE GAGNÉ :

Oui, on peut vous remettre ça.

375

LA PRÉSIDENTE :

Vous pourriez le déposer...

380

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

On peut le remettre tout de suite ou plus tard.

385

MME MARIE-ANNE GAGNÉ :

Certainement.

LA PRÉSIDENTE :

390

... qu'on puisse... vous pourrez le remettre à madame Bouchard à l'arrière de la salle.

MME MARIE-ANNE GAGNÉ :

395

Oui. Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

400

Vous avez une question, monsieur Dumais? Non.

Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

405

J'ai beaucoup de questions. Je vais commencer par une qui a excité ma curiosité. Vous dites, en page 8 de votre mémoire, en bas de la page, dans la section déforestation :

«L'ouverture du territoire par l'agriculture a permis l'établissement d'espèces typiques au milieu agricole, sans pour autant mettre en péril les espèces fauniques forestières.»

410

Vous pensiez à quoi «aux espèces typiques» là?

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

415

Aux espèces typiques, je pense aux coyotes. On n'avait pas de coyotes au Québec à l'époque, puis depuis que les territoires agricoles, surtout dans le sud du Saint-Laurent ont été développés, le coyote est venu de l'ouest... l'ouest américain, s'est installé au Québec. On a... même que le loup a disparu du sud du fleuve... du Saint-Laurent. Quoi qu'on a eu une capture de loup dans les dernières années, mais normalement il est supposé d'être disparu. On a retrouvé le coyote.

420

D'autres espèces typiques... là, il ne m'en vient pas en tête.

MME MARIE-ANNE GAGNÉ :

425

Le raton laveur.

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

430

Il y a le raton laveur qui...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ah, lui il ne manque pas.

435

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

Oui.

440

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il s'adapte bien à pas mal de situations.

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

445

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

450

O.K. Merci. Vous demandez le rétablissement d'une bande riveraine à plusieurs finalités. Vous faites une allusion à l'industrie forestière qui est tenue à une bande de 20 mètres et en ce qui touche la bande en milieu agricole, vous n'établissez pas de largeur précise. En avez-vous une?

455

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

Personnellement, moi je crois que la bande de 20 mètres devrait être établie autour des cours d'eau qui sont... disons des cours d'eau importants de plus de trois mètres, un peu comme ça se fait actuellement en milieu forestier, ce serait l'idéal.

460

En milieu agricole, est-ce qu'on va être capable d'imposer ça, est-ce que c'est réaliste? Je ne le sais pas, ça peut... si on tombe à 15 mètres, est-ce que c'est acceptable? Je ne peux pas vous donner un chiffre précis.

465

Je peux vous dire que ce serait important que peut-être la FAPAQ puis le ministère de l'Environnement, ils s'assoient, ils fassent des essais terrain puis qu'ils vous donnent le chiffre. Ils sont plus spécialisés que nous autres pour vous donner un chiffre précis.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

470

Est-ce que dans votre esprit, si cela était, on devrait compenser les producteurs agricoles pour l'espace qui leur est enlevé comme espace de culture?

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

475

Je crois que oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

480 Oui?

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

485 Je crois que personnellement, il faudrait les compenser.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K. Merci.

490 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

495
Merci.

500 Est-ce que les pertes d'habitats que vous avez réalisées en milieu agricole ça se traduit par des pertes de performance ou de rendement au niveau des trappeurs ou encore est-ce qu'il y a des inventaires qui sont faits qui pourraient donner l'impression qu'il y a changement au niveau des animaux à fourrure?

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

505 J'ai essayé de regarder si les statistiques en milieu agricole pouvaient me donner un aperçu de rendement, sauf que la façon dont c'est recueilli c'est à grande... c'est trop par... on a des unités d'aménagement des animaux à fourrure – unités de gestion des animaux à fourrure où qu'on recueille les données, mais ça date seulement depuis... je crois que c'est 96. Donc, c'était trop déjà établi l'industrie agricole pour avoir des chiffres qui nous diraient si ça a affecté négativement ou positivement.

510 Puis en même temps aussi, depuis les années 80, le nombre de trappeurs a beaucoup diminué, donc les récoltes ont par le fait même diminué ou sont restées stables, tant de récoltes par trappeur, mais ça ne veut pas dire que la ressource a diminué.

515 Moi ce que j'ai su par des trappeurs qui trappent en milieu agricole, c'est que comme par exemple les fossés qui ont été remblayés en Montérégie, ils ne trappent presque plus le rat musqué là-bas, pour la simple et bonne raison qu'il n'y en a pas.

520 Moi, j'ai posé la question à un trappeur, j'ai dit : «Comme ça, votre récolte de rats musqués a diminué de quoi, 90 %?» Il m'a dit que ça avait diminué de 90 % le taux à peu près de rats musqués qu'il retrouvait.

Il dit : «Non, il dit, je vais trapper ailleurs. Donc, il dit, en ce moment on est moins de
525 trappeurs, on peut couvrir un plus grand territoire. Au lieu de trapper à côté de chez nous bien je prends mon pick-up, puis je fais un tour de 100 kilomètres carrés, bien 100 kilomètres, puis je fais le même niveau de récolte.»

Mais ça a certainement affecté...

530

MME MARIE-ANNE GAGNÉ :

Dans le fond c'est ça, les trappeurs se relocalisent

535

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

On ne peut pas avoir de chiffres précis.

MME MARIE-ANNE GAGNÉ :

540

Oui, bien je disais dans le fond les trappeurs se relocalisent, mais à un moment donné, quand il n'y a plus d'habitat, il n'y en aura peut-être... c'est beau de se déplacer, mais à un moment donné si ça arrive qu'il n'y aura plus moyen de se déplacer ailleurs, là, c'est peut-être là où ça devient problématique.

545

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

C'est sûr aussi que pour nos membres, pour la relève, là, quelqu'un qui est habitué de trapper à côté de chez lui, sur le territoire agricole, bien là il ne peut plus faire ça, là. Un jeune ne
550 peut plus aller trapper, il doit être équipé d'un camion puis aller plus loin. Il ne peut pas nécessairement trapper en milieu agricole. Donc, nous autres ça ne nous aide pas pour notre relève personnellement.

LA PRÉSIDENTE :

555

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

560

Merci, Madame la Présidente.

Vous êtes à peu près les plus sévères que j'ai rencontrés sur les lisiers parce que vous demandez de traiter les lisiers avant de les épandre et... êtes-vous bien sûrs de votre position, parce que c'est une position très très lourde, là, en termes de coûts économiques?

565

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

570

Bien, ce qu'on a constaté, c'est qu'on manque de terre pour les épandre. Est-ce qu'on va dire que... qu'est-ce qu'on va faire? Est-ce qu'on va juste traiter les surplus de lisier, ça pourrait être une façon. Mais si on veut plus uniformiser ça puis baisser la pollution qu'on a actuellement dans les rivières, il va sûrement falloir en traiter une plus grande quantité. On ne peut pas continuer de l'épandre comme ça se fait actuellement. Donc, il faut se donner des pourcentages.

575

Puis si on veut aussi développer l'industrie porcine, augmenter le nombre de porcs produits, on n'aura pas le choix de dire on va traiter les lisiers comme ça l'industrie porcine, on va pouvoir en produire plus de porcs parce que là, on a déjà des surplus. Donc, moi c'est dans cette optique-là que je le voyais. Sinon, il faut revenir à des cheptels de porcs beaucoup plus bas pour ne pas être en surplus puis être capable d'épandre de cette façon-là.

580

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K. Donc, il y a des nuances sur votre position, surtout là, traiter, là, surtout où il y a un surplus, là?

585

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

Ça pourrait être le surplus. Ça dépend des régions, ça pourrait être par bassin versant aussi. Un bassin versant qui est fortement contaminé, on ne fera pas de développement là en industrie porcine si on est déjà en surplus de lisier.

590

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K.

595

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

Mais si on est dans une région qu'il n'y a presque rien où nos rivières ne sont pas contaminées. C'est sûr qu'il ne faut pas attendre que les rivières soient contaminées pour prendre des mesures non plus. Mais...

600

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous avez quelques petites remarques sur la manière dont c'est géré actuellement et vous dites :

605

«Afin de diminuer les coûts liés à l'épandage des lisiers, les producteurs ont eu tendance à les épandre en plus grande quantité sur les parcelles rapprochées des fosses et à négliger l'épandage sur les parcelles éloignées.»

610 À partir de quoi vous faites cette observation-là, c'est-tu des confidences de ce que vous disent les trappeurs ou...?

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

615 C'est des confidences que j'ai eues du milieu du trappage, c'est d'après ce que j'ai lu aussi dans toute la littérature qu'il y avait. Il y a du monde qui rapportaient que ce n'était pas distribué également les fumiers, d'après tout ce que j'ai entendu. Mais il y a des trappeurs qui m'ont dit que le monde achètent des terres, puis ils n'épandent pas nécessairement beaucoup dans ces terres-là, c'est surtout épandu proche des fosses.

620

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous croirez... vous êtes porté à croire qu'il y a parfois un peu de mensonge dans le...

625

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

C'est sûr que ce n'est pas tous les producteurs qui sont dans cet état.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

630

Oui, oui.

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

635

C'est évident que si ça coûte plus cher l'épandre à des kilomètres de ta fosse que ce n'est presque plus rentable d'aller l'étendre, il faut que tu t'en débarrasses d'une façon ou d'une autre.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

640

Parfois, l'occasion fait le larron, hein!

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

645

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

650

M. PHILIPPE TAMBOURGI :

Il faut essayer d'éviter les situations.

655 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique et d'avoir formulé votre opinion sur cette question. Merci.

660 **M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

Merci.

665 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous invitons maintenant l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

670 Alors madame et messieurs bonjour. Je vais vous présenter, si vous le permettez. Alors, nous avons monsieur Harvey Mead. Bonjour monsieur Mead. Madame Isabelle Breune, bonjour. Monsieur Roch Bibeau, bonjour. Monsieur Victor Blais, bonjour. Monsieur Léonard -- excusez-moi, c'est parce que c'est écrit tellement petit... Chabot, monsieur Léonard Chabot et monsieur Charles-Eugène Bergeron. Bonjour.

675 **M. ROCH BIBEAU :**

On peut vous sembler nombreux et on va vous expliquer un tout petit peu.

LA PRÉSIDENTE :

680 Alors à vous la parole.

M. ROCH BIBEAU :

685 Alors, juste un mot en ouverture sur le processus de signature de ce mémoire, parce que dans le mémoire vous allez lire «les signataires de ce mémoire» et c'est de vous l'expliquer et qui explique un petit peu aussi la représentation qu'on a ici cet après-midi.

690 L'automne dernier lorsque les consultations se sont entreprises, on avait déjà des hypothèses de travail sur la table et question de valider ces hypothèses-là, on a formé un groupe de travail d'environ une quarantaine de personnes. Des gens non sélectionnés en fonction de leur statut d'expert ou de représentant institutionnel, mais plutôt en fonction parce qu'ils étaient proches de la problématique porcine et d'une part. Et d'autre part, parce qu'on voulait avoir aussi une vision extrêmement diversifiée.

695 Parmi ces gens-là, il y a des producteurs porcins, il y a des producteurs agricoles, il y a des gens qui sont représentants de groupes qui étaient anti-porc, il y a des citoyens, il y a des gens de conseils régionaux en environnement.

700 On a réuni, à plusieurs reprises, de façon formelle parfois, parfois par consultation l'ensemble de ces personnes-là et au terme du processus, la... à peu près la grande majorité de ces personnes-là, la quarantaine de personnes qui avaient participé au départ, ont accepté de s'associer au mémoire.

705 Et pour nous, ça nous apparaissait important, parce que comme ils représentent une diversité d'acteurs, ça nous permettait de cadrer ce mémoire-là en disant écoutez, est-ce qu'il y a une perspective réaliste? Est-ce qu'il est dans le champ ou encore il rencontre les véritables objectifs?

710 Et c'est un peu dans cet esprit-là que cet après-midi on a invité quelques-unes de ces personnes-là à venir faire la présentation avec nous cet après-midi. Ils vont intervenir de façon différente et c'est pour cette raison-là que je veux simplement refaire la présentation des gens, mais rapidement, en indiquant qui ils sont et un peu pour représenter cette diversité-là.

715 Alors, monsieur Léonard Chabot est producteur laitier dans une région en surplus, la MRC de Lotbinière et particulièrement, probablement témoignera cet après-midi de cette... comment on s'organise en termes de production agricole dans une zone en surplus lorsqu'on a éventuellement des projets d'expansion ou autres.

720 Vous connaissez monsieur Mead.

Charles-Eugène Bergeron qui est consultant écoaménagement, notamment pour le groupe Agro-Expert et qui est le président du Centre d'agrobiologie du Québec.

725 Monsieur Victor Blais qui est producteur porcin dans la région de Compton, que vous avez déjà rencontré parce qu'il a présenté sa ferme, je pense, dans les audiences de Sherbrooke et qui va revenir témoigner plus sur la particularité qui est un aspect de notre mémoire sur les questions relatives à comment une petite ou moyenne entreprise peut tirer son épingle du jeu au plan technique et environnemental ou est-ce que c'est réservé à certains types d'entreprises ou non.

730 La responsabilité de la rédaction du mémoire appartient et on en assume, là, les éventuelles imperfections, appartient à madame Breune qui est chargée de projet à l'UQCN de même que moi, Roch Bibeau qui suis responsable des dossiers agricoles et aussi producteur agricole en complément de cette activité-là.

735 Alors voilà, c'est simplement pour expliquer. Et si la présentation principale du mémoire se fait par madame Breune et moi-même et monsieur Mead, mais plusieurs... on va avoir des occasions d'interventions pour les autres intervenants.

740 La présentation du mémoire, on avait le choix, on a un mémoire d'une quarantaine de pages, j'imagine que vous l'avez lu comme nous et que ça serait probablement assez fastidieux de reprendre la lecture. Alors on a pensé s'orienter sur un certain nombre d'éléments-clés, non seulement pour faciliter la présentation, mais aussi pour dégager une vision d'ensemble. C'est-à-

745 dire de ne pas s'arrêter à certains arbres qui pourraient nous cacher la forêt, mais
essentiellement pour nous permettre de voir globalement quel est l'angle d'approche ou l'angle
d'attaque que nous privilégions dans ce mémoire-là.

750 Alors, suite à une brève présentation de monsieur Mead sur la philosophie qui nous a...
ou les principes qui nous ont guidés dans l'élaboration de ce mémoire-là, on va rentrer dans le vif
du sujet. Le vif du sujet pour nous étant la question de la prépondérance qu'ont acquise les
élevages porcins dans certaines régions.

755 Les stratégies qu'on a mis en place pour tenter de les résoudre, soit par exemple par la
notion de fertilisation équilibrée et de traitement et on va examiner ces deux solutions-là, en y
ajoutant un certain nombre de recommandations qui nous permettraient de dire il faut compléter
ces solutions-là par d'autres mesures.

Est-ce que ça vous va comme...?

760 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

765 **M. ROCH BIBEAU :**

D'accord.

M. HARVEY MEAD :

770 Mon rôle est de prendre quelques minutes pour situer l'approche de l'UQCN dans ce type
d'exercice. Je vais remonter à il y a 20 ans pour nous situer. L'UQCN, lors de sa fondation a
pris comme mission, comme vision, celui et celle de l'Union internationale avec trois objectifs
inscrits dans la stratégie mondiale de la conservation.

775 C'est la protection de la biodiversité, c'est le maintien des écosystèmes en état de
fonctionnement et c'est le développement durable. En 80, c'était la première mention de
développement durable, nous l'avons acheté dès notre fondation, comme l'objectif... un des trois
objectifs de l'organisme.

780 Nous avons par ailleurs vécu l'expérience immédiatement avec trois dossiers assez
intéressants. Il y avait le dossier des Battures de Beauport où c'était une question de mise en
place d'un système autoroutier qui remblayait le meilleur site dans la région de Québec en
termes de biodiversité. Nous avons constaté que nous sommes arrivés cinq ans en retard et
c'était l'apprentissage. On a gagné une courbe dans le marais.

785 À peu près en même temps, le milieu agricole, en fonction d'un objectif d'autosuffisance,
a visé le marais de Kamouraska qui était classé le site numéro un au Canada en termes de
biodiversité, c'est un écosystème représentatif du milieu estuarien. Nous sommes arrivés deux

790 ans en retard. On a rencontré des producteurs agricoles, on s'est entendus ce qui aurait pu être la solution, mais c'était trop tard. On a gagné peut-être la moitié du marais.

795 Et faisant la suite de ces expériences-là, il y avait le lac Saint-Pierre et je pense que je n'exagère pas si je dis qu'on a presque réussi et c'est loin d'être juste l'UQCN, même nous n'étions peut-être qu'un petit joueur dans le dossier du lac Saint-Pierre, mais on a gagné presque tout l'écosystème. C'est le site, aujourd'hui, pour des visites de dizaines de milliers de personnes ainsi que plusieurs centaines de milliers d'oies blanches, entre autres.

800 Mais l'expérience a été fondamentale pour nous. On vise le développement, un développement qui respecte des critères de base, en respect pour les écosystèmes. Et je dirais, depuis ce temps-là on... je pense qu'on n'a pas oublié ça. On a déjà formé un regroupement, une coalition d'organismes où en matière de foresterie on a dit on n'arrivera pas si la société est contre l'environnement, s'il y a des conflits non réglés.

805 On avait les trois principaux syndicats représentant les travailleurs forestiers avec nous dans la coalition. C'était incomplet, on visait l'industrie et le gouvernement, donc c'était une approche qui arrivait à mi-terme dans une recherche de solution.

810 Dans la question des aires protégées qui a cours actuellement, c'est évident que l'acceptabilité des aires protégées par la communauté en fonction de son avenir et c'est en région presque exclusivement est la clé. On peut bien vouloir des aires protégées, on peut bien protéger la biodiversité, si on n'arrive pas à avoir une acceptabilité du milieu, ça n'ira pas.

815 Alors, la situation aujourd'hui en matière de production porcine et en matière agricole plus généralement, c'est... il y a des problèmes de biodiversité, il y a des problèmes de pollution et de maintien d'écosystèmes, disparition d'écosystèmes et il y a des problèmes sociaux très sérieux, donc tous le résultat de l'agriculture comme telle.

820 Mais nous sommes confrontés à nos yeux à un développement qui n'est pas durable et qui s'est mis en place depuis peut-être 20-25 ans. Je ne pense pas exagérer, je pense que c'est le constat de l'UQCN, c'est que c'est une crise. La crise est vécue par plusieurs autres organismes que tout le monde reconnaît comme faisant partie de vos consultations. Et on constate aussi qu'il y a des intervenants qui ont évolué et qui sont assez ouverts, des joueurs absolument essentiels et qui manifestent une ouverture devant vous et nous sommes très contents de voir ça.

825 Nous constatons en même temps qu'il y a d'autres joueurs tout aussi importants qui ont les yeux bien fermés encore une fois, qui ont une approche que nous considérons vraiment fermée et qui, je crois, se marginalisent malheureusement dans une situation où on s'approche, nous pensons, d'un presque consensus, même si vous ne le voyez pas dans vos consultations.

830 Alors, il faut qu'il y ait une prise en compte des facteurs sociaux, environnementaux et économiques à nos yeux et c'est les trois domaines qui définissent le développement durable pour presque tout le monde. Une parenthèse, mais à l'UQCN, on cotise un dollar à chaque fois

835 qu'on utilise le mot «développement durable», c'est utilisé tellement à toutes les sauces qu'on en a peur presque, mais c'est vraiment le terme que nous pensons approprié pour vos consultations.

840 Ça fait 10 ans que nous participons à une multitude de comités multipartites mis en place par les producteurs, différentes fédérations, par l'UPA, par le gouvernement et je dirais que ça fait littéralement 20 ans que nous sommes impliqués dans des questions agricoles.

845 Les producteurs ont évolué, mais ce que nous constatons c'est que ça a été très lent. Nous n'arrivons pas, nous ne sommes même pas arrivés il y a 10 ans en retard par rapport à l'expérience du début. C'est des problèmes où il y a trop de portes fermées et l'objectif de notre mémoire et de nos interventions depuis 2 ans entre autres, c'est d'ouvrir ces portes-là en indiquant qu'il y a moyen de concilier plusieurs des éléments qui sont en conflit actuellement.

Je les résume très rapidement et je retourne la parole aux autres, mon rôle étant celui de généraliste aujourd'hui, il y a un théologien dans votre panel, il y a un philosophe au panel ici.

850 L'UQCN pense que c'est tout à fait nécessaire de regarder de très près l'importance de la production agricole dans les régions et on ajoute la production porcine. Le mémoire ne cherche d'aucune façon à suggérer qu'il faut refuser le développement du secteur porcin.

855 Mais nous constatons que ce secteur-là s'est développé trop vite et il y a plusieurs conditions absolument essentielles qu'il faut mettre en place et que nous espérons que vous allez inclure dans vos recommandations pour que cette production puisse continuer dans un cadre social qui va permettre sa survie.

860 Les crises dont il est question sont des crises que certains pourraient considérer comme superficielles, la question des odeurs et c'est clair qu'à un moment donné on disait que si jamais les producteurs pouvaient régler les odeurs, tout disparaîtrait en termes de problèmes. C'est certain que tout le monde réalise que non seulement les odeurs sont un indicateur de problèmes de santé entre autres, mais ils sont un indicateur de problèmes fondamentaux en termes de développement.

865 Alors, il y a la qualité de vie des citoyens et il y a aussi toute la question du maintien des populations. Si on s'oppose à l'activité agricole comme telle, on ne le fait pas mais cette possibilité de survie des villages ruraux est mise en question.

870 Alors finalement, il y a des démarches à entreprendre pour la remise en état des écosystèmes aussi.

875 Ça... j'ai visité le... j'ai fait une petite promenade, une de mes promenades «multi-annuelles» le long de la rivière ce matin et la bande riveraine qui était censée être là depuis la Politique sur les rives de 97 ou 98, ça n'existe presque pas et il reste pourtant une rivière d'une très grande importance.

880 Alors, nous nous adressons à des conditions écosystémiques aussi bien qu'économiques et sociales dans le mémoire et ce sont les autres qui vont vous présenter plusieurs éléments de ce mémoire-là.

M. ROCH BIBEAU :

885 Une façon de procéder éventuellement, c'est d'intégrer des questions à la présentation ou si vous préférez à la fin. Nous, on n'a pas d'objection à être interrompus pour des questions en cours de route.

LA PRÉSIDENTE :

890 On verra là, mais de façon générale on vous laisse parler et on intervient après. Mais si... c'est ça, dites-nous... en fait c'est de nous rapporter l'essentiel de votre propos, puis on pourra après ça échanger ensemble. D'accord?

M. ROCH BIBEAU :

895

Oui, tout à fait. On n'a pas l'intention de s'étendre inutilement et si c'est des choses évidemment qui sont connues et on peut tout à fait passer plus rapidement. Simplement nous l'indiquer, on n'en sera pas frustrés pour autant.

900

Notre problème à nous est différent de celui de Harvey qui l'a abordé de façon philosophique, nous il fallait l'aborder de façon un petit peu plus concrète et pratique et il fallait rentrer dans le sujet en question. Alors, on n'est pas philosophe, mais on est autre chose. Alors, on va le prendre sous un angle un peu différent.

905

Et c'est important le point de départ, les gens qu'on a rencontrés sont tellement différents et on ne pouvait pas partir d'une position anti-porcine, c'est-à-dire qu'on est contre le développement, on est contre cette production-là en particulier.

910

Et on a tenté de centrer le problème en disant, qu'est-ce que c'est véritablement ce qui nous semble le dénominateur commun de ce problème-là? Est-ce que c'est l'activité porcine en elle-même ou c'est autre chose?

915

Et le constat qu'on a établi de façon assez large et majoritaire, c'est de dire c'est d'abord et avant tout un problème de prépondérance. La prépondérance qu'on a acquise dans un certain nombre de régions en particulier et une prépondérance qui nous inquiète pour l'avenir aussi, dans d'autres régions, surtout dans un contexte où on nous dit, en tout cas si on regarde les chiffres qui nous sont proposés, éventuellement des croissances de 5 à 7 % par année pour les prochaines années.

920

Alors donc on est face à un double problème de prépondérance. Prépondérance actuelle bien documentée dans certaines régions, mais aussi prépondérance éventuelle dans d'autres régions. Lorsqu'on a tenté de définir de façon un petit peu plus particulière qu'est-ce que ça

pouvait être la prépondérance, il y a deux aspects qui nous frappent dans cette question de prépondérance là.

925

Évidemment, l'aspect le plus spectaculaire et peut-être le plus dangereux dans une certaine mesure, c'est la difficulté de traiter le volume de sous-produits de cette activité-là de façon efficace et de façon économique. Ça, c'est certainement le premier problème de prépondérance, qu'est-ce qu'on fait de ce genre de sous-produits là? De quelle manière on va gérer ce problème-là actuel, et j'insiste, à venir?

930

Il y a un autre aspect du concept de prépondérance qui est peut-être un petit peu plus occulté mais qui est tout aussi important en termes de prépondérance, c'est le fait que le développement de cette activité-là, par son dynamisme accapare les ressources productives en région.

935

Et quand on parle de ressources productives, on parle certainement de la ressource sol. On a des phénomènes de compétition, des phénomènes éventuellement d'inflation de prix de terres, on a des phénomènes de blocage de développement parce que les terres sont accaparées par cette activité-là.

940

On a aussi des problèmes de diversité de l'activité agricole, comment on va développer, maintenir une certaine synergie d'activités agricoles dans certaines régions? On a aussi un problème de conflit avec d'autres usages de zones agricoles qui ne sont pas comme tels le droit de produire, mais qui sont associés par exemple à des activités récréotouristiques. On a aussi un problème d'accaparement de la ressource air qui est par le biais des odeurs.

945

Alors quand on regarde le problème de prépondérance, il n'y a pas simplement un problème de sous-produits, mais il y a aussi un problème de dynamique de développement qui a tendance à être tentaculaire et à absorber les ressources du milieu.

950

Et ce dont on s'est aperçu en examinant un certain nombre de solutions qu'on a apportées, c'est que les solutions souvent s'adressent au premier aspect de la prépondérance, à savoir l'aspect de gestion du sous-produit et on oublie souvent les autres aspects de la prépondérance qui est l'accaparement des ressources en région.

955

Et question de lancer l'exposé, on s'est dit comment analyser cette chose-là? On a pris les deux principales stratégies qu'on nous proposait au plan public pour gérer cette question de prépondérance là. Ce qu'on nous dit, dans les milieux gouvernementaux en particulier et dans d'autres milieux, c'est qu'on va solutionner ce problème de prépondérance là par deux grandes stratégies.

960

Première stratégie, la question de la fertilisation équilibrée. Normalement, d'ici 2010, le problème de la gestion des sous-produits devrait être résolu, parce qu'en théorie toutes les fermes auraient atteint un équilibre de fertilisation.

965

L'autre volet de cette stratégie pour régler la question de la prépondérance, c'est celui du traitement. Et sur le traitement, je pense que vous avez entendu énormément d'opinions et même de groupes environnementaux qui s'avèrent très positifs par rapport au traitement et qui
970 présentent ça comme étant une solution potentielle pour régler ce problème de prépondérance là.

Alors dans l'exposé de cet après-midi, ce qu'on veut faire c'est d'examiner brièvement ces deux hypothèses de travail là qu'on nous suggère en indiquant ce qu'elles nous semblent, en
975 termes de limite et en vous indiquant aussi comment elles devraient être complémentées si on veut que ces stratégies-là fonctionnent.

Alors premier point donc qu'on aborde, c'est la question : est-ce que la stratégie de fertilisation équilibrée qu'on nous propose pour résoudre ce problème de prépondérance là, est-ce que c'est une stratégie qui nous mène à terme à quelque chose qui pourrait être réaliste d'ici
980 2010? Premier aspect du problème que madame Breune va ouvrir.

MME ISABELLE BREUNE :

Dans le REA actuel, à partir de 2004, normalement le concept de zone en surplus devrait disparaître. Ce concept de zone en surplus, je pense que vous commencez à bien le connaître, consiste à compter le nombre d'animaux sur un territoire, d'évaluer le volume de fumier produit par ces animaux, la concentration du fumier en phosphore, puis de le comparer à l'exportation des cultures sur le territoire et ainsi limiter les élevages sur un territoire donné. Actuellement,
985 dans le REA tout élevage porcin est interdit dans un -- un nouvel élevage porcin est interdit dans une zone en surplus.

À partir de 2004, ce concept de zone en surplus devrait donc disparaître. Puis pourquoi ce concept-là -- ce concept-là disparaît pour être remplacé par celui du concept du ferme par ferme par ferme en équilibre. Ce principe-là repose sur deux concepts de base, le premier c'est
995 que les agriculteurs doivent être... sont les premiers responsables de la gestion environnementale des fumiers et des lisiers. Ce concept sur lequel on est tout à fait d'accord, puis qu'on a aucun problème avec celui-là.

Le deuxième, c'est que plusieurs fermes en équilibre sur un territoire signifient qu'il n'y a pas de problème sur le territoire. C'est avec cet aspect-là du principe qu'on a un peu de difficulté. J'ai ressorti quatre grands points des problèmes -- «j'ai»... -- nous avons ressorti quatre
1000 grands points importants du concept de ferme en équilibre.

Le premier consiste à la difficulté d'implantation du concept.

J'ai relevé dans le mémoire de la GEO, ça date de 1981, je pense, les premiers règlements en ce qui concerne la gestion des animaux sur le territoire, on est passés par différentes étapes, les unités animales. Là, le dernier en date nous propose de gérer le territoire
1010 à partir de calculs sur les rejets réels des animaux. C'est-à-dire, on va calculer ferme par ferme

combien les animaux rejettent exactement, puis quelle est la teneur en éléments nutritifs dans les sols.

1015 Si ces aspects-là m'apparaissent très importants au niveau de ma pratique professionnelle comme agronome, quand je travaille avec des agriculteurs sur une ferme, c'est-à-dire pour moi c'est très important de connaître ces volumes-là, les concentrations, les analyses de sol, j'ai de la difficulté à comprendre comment des mesures aussi variables, aussi complexes peuvent être intégrées et permettre une gestion d'un territoire. Ça, c'est un des aspects de difficulté d'implantation du concept.

1020

Veux-tu ajouter quelque chose?

M. ROCH BIBEAU :

1025

Je vous ferai juste remarquer que l'Ordre des agronomes dit que plusieurs de ces mesures-là présentent un grand caractère de variabilité, puis de fiabilité qui posent des problèmes. J'imagine qu'ils vous en ont parlé au moment de leur présentation, notamment au niveau des analyses de sol, des analyses de fumiers, la fiabilité représentative de ça.

1030

MME ISABELLE BREUNE :

1035 O.K. Le deuxième point, c'est l'apparition -- le fait que le concept du... le principe même du concept de ferme en équilibre. On l'a beaucoup abordé pendant toutes les séances, je ne m'attarderai pas très longtemps. Je voulais juste présenter un cas de ferme sur lesquelles je travaille, parce que je travaille à temps partiel pour l'UQCN, le reste du temps je travaille pour un club agroenvironnemental, ça fait que j'ai l'occasion d'avoir plusieurs exemples.

1040 Je voulais juste vous présenter cet exemple-là du concept de ferme en équilibre. À la gauche du tableau en haut, vous avez les types de fumiers gérés sur la ferme, avec les mètres cubes, puis à la droite, ça correspond les valeurs fertilisantes apportées par chaque type sur... c'est un cas d'espèce d'une entreprise.

1045 Cette entreprise-là a produit... a à épandre à peu près 9 000 kilos de phosphore sur son entreprise, dont 3 000 viennent des engrais minéraux, la balance c'est sur les engrais de ferme.

1050 Et puis en dessous, vous avez l'exportation par les cultures, c'est une entreprise diversifiée, une production laitière qui cultive du maïs, de l'orge, des prairies et du soya. Puis à la gauche, vous avez ce que les cultures exportent. L'entreprise exporte à peu près 4 000... 5 000 kilos de phosphore, ce qui fait une balance, un bilan positif à plus 4 tonnes de phosphore sur l'entreprise. Si on ramène ça en kilo/hectare, ça fait 25 kilos/hectare.

1055 Je veux juste vous mentionner que pour les faits du nouveau règlement, il faut calculer le bilan phosphore selon le REA pour qu'il soit déposé. Ça fait que je l'ai calculé pour l'entreprise, puis selon les dépôts maximums de l'abaque, cette entreprise-là pourrait accroître ses dépôts jusqu'à 15 000 kilos de phosphore. C'est ce que j'ai -- elle a déjà un excédent en phosphore

mais on lui permettrait, parce que c'est une entreprise qui cultive sur des sols pauvres, pourrait avoir un surplus de phosphore.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1060

À propos de ça, il y a des gens qui sont venus nous dire que ce qu'il fallait prendre, à ce moment-là, c'est vraiment les règles du CRAAQ et non pas les abaques maximaux.

MME ISABELLE BREUNE :

1065

Pardon? Dans le sens...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1070

Ce qu'on devrait suivre, ce sont les indications données par le CRAAQ plutôt que d'aller à l'extrême des abaques, là.

MME ISABELLE BREUNE :

1075

Oui, ça c'est la position que j'ai entendue durant tout -- dans ce cas-ci, je suis dans une entreprise qui fonctionne très bien économiquement, puis qui n'a pas nécessairement l'intention d'installer une autre personne sur l'entreprise avec... de développer. Je ne suis pas sûre que quelqu'un pris dans des conditions économiques, qui a besoin de développer, soit -- comment je dirais? -- ne veuille pas aller à la limite des abaques, d'autant plus si le règlement lui permet, d'une part.

1080

Puis d'autre part, j'ai observé dans les... durant... en lisant les mémoires qui ont été présentés, que la pollution par le phosphore, certains groupes ne le considèrent pas nécessairement comme réel, dans le sens on présente des cartes en disant les sols sont pauvres, on peut encore en ajouter.

1085

Ce qui fait que je ne pense pas que... si le règlement permet d'aller au maximum des abaques, je ne suis pas sûre que les gens n'iront pas, pour pas nécessairement... pour des considérations mauvaises, mais pour une nécessité.

1090

D'ailleurs, je mentionnerais que dans les zones à surplus actuellement, quelqu'un qui a les terres en propriété peut avoir le double de ça. Donc, il pourrait monter à 30 000.

LA PRÉSIDENTE :

1095

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1100 Sur ce même thème, c'est une chose d'interpréter qu'est-ce que le règlement permet de déposer sur le sol en fonction des abaques, me semble-t-il, et là je veux avoir votre interprétation là-dessus. Et ça en est une autre d'essayer de déterminer comment éventuellement devraient être interprétés les éventuels certificats d'autorisation.

1105 Parce que bien sûr, c'est une toute autre chose si dans une situation comme celle-là on interprète que compte tenu que les abaques permettent d'aller jusqu'à 15 000, le ministère de l'Environnement -- et là, on est au-dessus de la limite où c'est seulement une déclaration, il faut un certificat d'autorisation --donc c'est une chose de voir... d'interpréter que devant une telle situation, le ministère de l'Environnement permettrait... émettrait des certificats d'autorisation pour
1110 aller jusqu'à 15 000 sachant que c'est un cul-de-sac, parce que c'est un maximum permis.

Et ça en est une autre de dire sur cette exploitation-là, par exemple en accueillant des lisiers qui sont produits à l'extérieur ou en utilisant des engrais minéraux, on peut aller jusqu'à 15 000.

1115 Alors voyez-vous que -- est-ce que votre crainte elle provient que le ministère de l'Environnement pourrait autoriser des... émette des certificats d'autorisation autorisant une taille de cheptel allant jusqu'au maximum des abaques? Est-ce que c'est ça qui est votre source d'inquiétude ou êtes-vous inquiète, même si à court terme c'est des dépôts mais ne provenant pas d'un cheptel permanent?
1120

MME ISABELLE BREUNE :

Je vous répondrais que c'est les deux. D'une part, l'aspect -- je ne vois pas comment le
1125 ministère de l'Environnement, si cet agriculteur-là décide d'installer une porcherie sur son entreprise parce qu'il veut faire vivre son fils, puis qu'il a la capacité de le faire, selon le règlement, je ne vois pas sur quelle base le ministère de l'Environnement peut l'en empêcher.

Puis d'autre part, avec la gestion ferme par ferme, cette entreprise-là d'ailleurs, elle ne
1130 produit pas de lisier de porc, elle en importe, elle a une entente d'épandage, pourrait avoir des ententes d'épandage avec n'importe quelle entreprise autour.

Ça fait que cette entreprise-là, quand... mettons une porcherie s'installe sur la terre voisine, puis la terre... elle présente son dossier de certification, puis elle dit j'envoie chez untel
1135 tant de mètres cubes de lisier, tant de kilos de phosphore, il a la capacité de les recevoir selon l'abaque.

J'ai de la difficulté à voir comment le ministère de l'Environnement va pouvoir empêcher ça. D'autant plus que ça va être... ce n'est pas une gestion de territoire, c'est une gestion ferme
1140 par ferme.

Donc la seule chose que moi j'envoie au ministère de l'Environnement, je ne lui envoie pas ce bilan-là, je lui envoie juste, dans son bilan phosphore, je lui envoie il y a actuellement sur

1145 l'entreprise 9 000 kilos de produits, puis l'entreprise a droit à 15 000. Ça fait que si je lui dis qu'elle reçoit les fumiers de la ferme untel qui l'amène à 15 000, je n'ai pas de difficulté.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1150 Merci.

MME ISABELLE BREUNE :

C'est mon interprétation.

1155 Ça fait que tout ça pour dire que le... selon nous, c'est un des aspects du problème qui fait que le concept de ferme en équilibre n'est pas existant.

1160 L'autre aspect du problème qu'on a identifié également, c'est le fait que non seulement c'est un équilibre qui n'en est pas un, mais encore si on avait un... même si on avait un équilibre, c'est un concept d'équilibre qui n'est basé que sur un aspect de fertilisation, le phosphore.

1165 Si on regarde tous les facteurs qui ne sont pas pris en compte, entre autres les types de sols. Ici, je vous présente une photo d'une terre qui n'est pas très loin de chez nous que j'ai eu l'occasion de voir régulièrement. C'est un sol qui... c'est une terre qui a été déboisée dernièrement, je peux vous garantir, en tout cas, j'ai fait une maîtrise en science du sol, je mettrais ma main au feu que cette terre-là est assez pauvre en phosphore et assez riche en aluminium. Ce qui fait que c'est une terre très sablonneuse qui va pouvoir accueillir une quantité intéressante de lisier de porc.

1170 C'est ces aspects-là qui ne sont pas pris en compte non plus dans le règlement et qui font qu'on pourrait avoir un développement porcin dans différentes régions, sans tenir compte des autres facteurs importants qui gèrent la fertilisation.

1175 Une terre comme ça, c'est un autre type, ça aussi c'est dans la région d'où je viens. Vous comprendrez que la topographie, tous ces aspects-là sont aussi importants selon nous à prendre en compte dans la planification de l'implantation des troupeaux sur un territoire, autant que le phosphore, le contenu en phosphore des déjections.

1180 Ça fait que si on prend en compte tous ces autres aspects qui ne sont pas nécessairement pris en compte, on considère qu'on ne se met pas vraiment une mesure, un principe de précaution qu'on avait finalement un peu atteint avec le concept de zones en surplus.

M. ROCH BIBEAU :

1185 Il y a peut-être aussi une précision qu'il faut apporter, c'est le fait qu'une ferme en équilibre n'est pas une ferme étanche. Ça a l'air un peu curieux à dire, mais les modèles de fertilisation équilibrée sont fondés sur des fertilisations en croissance en période de croissance.

1190 Alors, on sait que beaucoup d'épandages se font dans d'autres périodes que la
croissance, à l'automne par exemple, au mois de septembre. Et d'autre part, il y a toute une
série d'impondérables sur une ferme, que ce soit le calibrage des épandeurs, que ce soit les
conditions climatiques après un épandage, que ce soit les conditions de machineries.

1195 Alors, de ce point de vue là si la notion de ferme en équilibre, et on répète, est un objectif
fondamental, on ne peut pas dormir sur nos deux oreilles en disant tout est en équilibre, tout est
étanche, rien ne sort de la ferme. Autrement dit, on ne peut pas simplement gérer les rejets de
cette ferme-là simplement en disant c'est devenu maintenant un système fermé.

1200 Au contraire, ça demeure encore un système ouvert. Et c'est ce qui nous fait faire... va
faire faire notre réflexion en disant il faut absolument compléter cette approche-là de ferme
en équilibre avec d'autres mécanismes de sécurité qui impliquent une certaine approche
territoriale et non pas simplement une approche ferme par ferme.

LA PRÉSIDENTE :

1205 Juste avant que vous poursuiviez, monsieur Marquis souhaiterait vous poser une
question.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1210 Effectivement, c'est dans les mécanismes de sécurité que je voulais parler. C'est que
vous parlez en dehors de ferme par ferme, mais déjà ferme par ferme, si disons la communauté
acceptait un travail professionnel des agronomes qui va plus loin que tout simplement proposer
l'équilibre des éléments fertilisants, mais qui irait aussi au niveau des méthodes de culture, telles
1215 que les méthodes qui réduiraient l'érosion. Les méthodes qui aussi s'occuperaient des autres
polluants possibles avec, on pourrait dire, un code de bonnes pratiques, mais appliqué de façon
professionnelle par l'agronome, ça ne pourrait pas satisfaire ce besoin-là, du moins au niveau de
la ferme. Je ne parle pas au niveau de la région, mais du moins au niveau de la ferme.

1220 Parce qu'effectivement, on ne pourra, je pense, jamais tout entrer dans un cadre
réglementaire ou juridique. On va devoir, à mon avis, à quelque part reposer sur des bonnes
pratiques et je ne sais pas qu'est-ce que vous en pensez, c'est un commentaire que je voulais
faire qui peut-être vous amène à discuter un peu de ce point-là. Parce que je comprends très
bien qu'actuellement l'équilibre avec simplement le phosphore, pour vous, ça n'est pas
1225 satisfaisant...

M. ROCH BIBEAU :

1230 C'est une fausse sécurité.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

... un peu de misère avec ça.

1235 **MME ISABELLE BREUNE :**

Moi, je dirais que c'est clair, puis on l'a dit en partant que la responsabilité puis le travail, c'est ferme par ferme, ça ne peut pas se faire autrement. Dans le sens, chaque entreprise est responsable de ses pratiques, puis il faut qu'elle mette en œuvre des bonnes pratiques, puis c'est ce sur quoi, je dirais, plusieurs agriculteurs travaillent au niveau individuel. Ça c'est un aspect fondamental, puis c'est par ça qu'on va avancer.

1240 L'autre aspect que je dirais, l'approche territoriale, c'est de dire est-ce qu'on va à la limite de la capacité du territoire ou est-ce qu'on part avec une mesure de principe de précaution? Puis ce qu'on a devant les yeux, avec le règlement, selon nous ce n'est pas un principe de précaution, ce n'est pas de la planification territoriale, on remet à chaque entreprise sa propre planification sans, je dirais, prévoir de mécanisme pour la gestion territoriale.

1250 Je vais me référer au mémoire de la GEO qui mentionnait que selon eux il y avait eu beaucoup de certificats d'autorisation de permis dans leur région alors que c'était déjà des zones en surplus. Ça fait que déjà, avec l'ancien règlement on a eu ces problèmes-là, je ne vois pas comment avec celui-ci on peut améliorer la planification de la gestion des troupeaux sur le territoire.

1255 **M. ROCH BIBEAU :**

Il y a plusieurs aspects complémentaires aussi. Si dans la logique de l'agriculteur qui opère sur sa ferme -- et nous, on n'en est pas là, on n'est pas en train de le blâmer -- mais il y a plusieurs questions qui se posent. Est-ce qu'on se garde une réserve pour les prochaines années ou pas, en termes de capacité d'exploitation du territoire? Est-ce qu'il y a des réserves qu'on doit prévoir pour 10 ans, dans 15 ans ou dans 20 ans ou bien non on dit, on exploite à court terme tout le maximum?

1265 La levée du moratoire permettrait justement à chacune des fermes d'aller au maximum de sa capacité dans un horizon et plus le dynamisme économique de la production va se développer, plus les gens vont être incités à aller au maximum de ça.

1270 Alors on se dit est-ce que le mécanisme ferme par ferme ne doit pas être complété par une espèce de réflexion régionale sur l'utilisation, à moyen terme, des terres qui sont disponibles en disant est-ce qu'on veut les remplir d'ici les 10 prochaines années ou bien non on se garde une certaine perspective de développement?

1275 L'autre chose aussi, est-ce qu'on peut consentir à chacune des fermes -- imaginons une ferme qui est déjà dans une situation où les cours d'eau sont dégradés ou encore les sols sont dégradés -- est-ce qu'on peut appliquer le même principe d'équilibre à la ferme A qui est dans une région relativement vierge et à la ferme B qui a la même taille, le même cheptel, qui a le même droit de produire, mais qui est dans une situation d'une région qui déjà qui présente toute une série de problèmes de détérioration?

1280 Alors de ce point de vue là, ce qu'on dit c'est qu'il faut absolument que cette approche
ferme par ferme là soit complétée par une réflexion régionale où on se pose la question quelles
sont les réserves qu'on peut se maintenir? Est-ce que de fait une ferme en équilibre de plus qui
n'est pas une ferme étanche ne risque pas de compromettre l'équilibre d'un certain nombre de
milieux?

1285 Alors, il faut absolument compléter cette réflexion-là par une réflexion qui n'est pas de
l'ordre de la logique de l'agriculteur, mais qui est de l'ordre de la logique de l'aménagement du
territoire et qui n'est pas blâmant pour l'agriculteur, parce que l'agriculteur personne ne va lui
reprocher d'exploiter son entreprise.

1290 Mais il faut probablement donner un certain nombre de guides de réflexions en disant on
ne pourra peut-être pas aller dans cette direction-là, même si ça correspondrait à votre logique
d'entreprise, parce que ça l'a des répercussions collectives qui dépasseraient le stade de bienfait
sur votre entreprise.

1295 **MME ISABELLE BREUNE :**

 Je ne sais plus où j'en suis, là! O.K. C'est beau, oui sur toutes les... c'est qu'on arrive à
nos propositions.

1300 O.K. Ça fait qu'on considère donc que c'est important de maintenir une approche
territoriale, donc de maintenir le calcul d'une capacité de support et d'une capacité d'accueil pour
un territoire.

1305 Dans le mémoire, on propose d'ailleurs que les données du bilan phosphore, puis toute
les données soient accessibles aux municipalités, aux organismes de gestion de bassins
versants, pour que les personnes au niveau régional qui vont avoir... qui pourraient avoir à
prendre des décisions sur la capacité d'un territoire à accueillir de nouveaux élevages aient en
main les outils pour prendre des décisions.

1310 C'est sûr qu'avec la nouvelle politique de l'eau qui consacre l'importance des bassins
versants, cette gestion-là, cette approche territoriale pourrait se compléter avec les bassins
versants. C'est sûr que c'est toute une mécanique à mettre en place, mais elle se met en place
d'ores et déjà.

1315 **M. ROCH BIBEAU :**

 Ça serait d'autant plus intéressant que ça devient... les bassins versants deviennent des
unités de gestion du territoire. Alors, faire le lien avec la notion de calcul de surplus ou de
fertilisation qui sont acceptables, ça deviendrait une logique intéressante.

1320 **MME ISABELLE BREUNE :**

1325 Puis je voudrais mentionner aussi un document sur les permis échangeables que la
Commission a entre les mains qui a été développé par... rédigé par monsieur Morisset et d'autres
personnes de l'Université Laval.

1330 Dans ce document-là, plusieurs modèles de -- comment je dirais? -- de gestion des... de
gestion des surplus et de gestion du territoire sont proposés pour les entreprises avec du
cheptel. Puis dans ce document-là, il mentionne que ça peut être utilisé aussi bien pour des
zones en surplus que pour de la planification dans des zones qui ne sont pas encore en surplus.

1335 Un autre aspect... une autre mesure complémentaire qu'on voit... qu'on juge importante,
c'est la protection du réseau hydrologique.

Dans le nouveau REA, vous savez sûrement que les banques riveraines ont été
grandement réduites par rapport au premier... au Règlement sur la réduction de la pollution
d'origine agricole. Nous considérons que les bandes riveraines doivent minimalement être
réinstaurées, au moins à 3 mètres des fossés et coteaux et 15 mètres des rivières.

1340 C'est clair que plusieurs personnes mentionnent que l'IRDA aurait dit que 3 mètres ou 1
mètre serait suffisant. Il faut mentionner que l'étude de l'IRDA a été réalisée dans des «loam»
sableux, d'ailleurs monsieur Claude Bernard a fait toutes les nuances, je pense devant la
Commission sur les résultats de cette étude-là.

1345

M. ROCH BIBEAU :

1350 Sur des réseaux hydrologiques, la précision qu'on voudrait accorder c'est qu'on n'est pas
entré dans le mémoire sur la nécessité de bandes boisées, on ne voulait pas entrer dans ça,
parce que ça suppose toute une série de démarches, d'infrastructures, d'investissements.

1355 Mais il nous semble, comme mesure de protection à court terme, les mesures qu'on
propose dans le mémoire sont des mesures de délaissement à court terme et ne sont pas des
mesures qui demandent de développer des infrastructures. Autrement dit, ce sont des mesures
qui sont accessibles à court terme et qui peuvent s'implanter sans nécessairement développer un
appareillage, une infrastructure.

1360 C'est une mesure de délaissement qui a un impact économique, on n'en doute pas. Mais
il faut évaluer cette dimension d'impact économique là comme mesure de délaissement comme
mesure d'urgence à court terme, justement pour créer des bandes tampons minimales.

1365 Et évidemment, ça n'évacue pas du tout le débat. Est-ce que ça doit être arbustif,
forestier, de quel type? Et ce n'est pas ce débat-là qu'on a voulu ouvrir dans le cadre de ce
mémoire-là, mais c'est d'insister sur la notion de mesures de délaissement à court terme, ne
serait-ce que de se donner le temps de respirer et de voir qu'est-ce qu'on va en faire avec ces
fameuses bandes riveraines là et sans devoir développer un gros appareillage de conseillers
techniques ni non plus de financement, relativement à court terme. Alors, c'est le sens de cette
mesure-là.

1370 **M. ROCH MEAD :**

Ceci dit, c'est une proposition qu'on considère tout à fait temporelle et limitée. On recule à la photo de tantôt, c'est 3 mètres, l'autre côté du ruisseau en tout cas. Et on a entendu les trappeurs tantôt et c'est notre position aussi. Ça ne représente pas le maintien des écosystèmes, le maintien d'une biodiversité, un ruisseau qui coule à travers un territoire comme ça.

1375 **MME ISABELLE BREUNE :**

1380 Juste en passant, le petit ruisseau c'est la rivière Nicolet. Je voulais mentionner...

LA PRÉSIDENTE :

1385 Peut-être, madame Breune... madame Breune...

MME ISABELLE BREUNE :

Pardon, oui.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

La capacité du support dans le bassin versant, comment pourrait-on la contrôler, avec quel indicateur?

1395 **MME ISABELLE BREUNE :**

1400 La capacité d'accueil. Bien, en termes de charge fertilisante, je considère que les calculs de zones de surplus dans le sens d'évaluer le nombre d'animaux, les volumes et les concentrations c'est sûr qu'il y a un gros débat actuellement, est-ce que les volumes et les concentrations sont corrects? Je pense qu'on a une capacité d'établir des chiffres corrects.

1405 Puis les exportations des cultures, un bilan global sur un territoire, ça donnerait déjà... juste en termes de charges fertilisantes, tant qu'à moi, ce serait une façon assez simple de le faire.

1410 Juste pour mentionner, sur les entreprises avec lesquelles je travaille, systématiquement c'est la première chose qu'on fait, un bilan pas de cette sorte-là, mais on fait un bilan minéral sur l'entreprise pour un peu voir... avoir... pour que j'aie un portrait de l'entreprise, puis aussi pour que l'agriculteur ait un portrait de son entreprise. Parce que parfois, il n'y a pas... si on regarde juste champ par champ, on n'a pas d'idée des fois de comment -- la globalité de l'entreprise. Ça c'est un point.

1415 Puis je pense qu'il y a beaucoup de nuances qui peuvent être faites aussi au niveau régional, selon la topographie de la région, sa capacité, est-ce qu'on est dans la plaine du Saint-Laurent, en Montérégie? Est-ce qu'on est dans les Appalaches? Chaque région aussi peut intervenir avec des mécanisme, qui habite le territoire, qu'est-ce qu'on en fait? Je vais laisser -- bien peut-être on va aborder l'aspect un peu plus tard, hein quand tu vas... par après..

1420 **M. CHARLES-EUGÈNE BERGERON :**

Je pourrais peut-être compléter en disant que...

LA PRÉSIDENTE :

1425 Monsieur, il faudrait parler devant un micro, s'il vous plaît, parce que notre sténographe doit bien vous entendre.

M. CHARLES-EUGÈNE BERGERON :

1430 Simplement pour un complément de réponse à la question. C'est que les données géoréférencées existent dans les bases de données concernant les classes de potentiel agricole de «l'ARDA» qui sont cartographiées. Et aussi les couverts végétaux en milieu agricole qui peuvent permettre, modéliser des exportations de nutriments par unité de surface de façon territoriale globale, avec les profils de type d'entreprise... des statistiques régionales, on peut
1435 quand même estimer de façon assez précise la capacité de support, la capacité d'exportation des rendements des cultures en place, dans une région donnée.

LA PRÉSIDENTE :

1440 Merci. Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1445 Sur ce thème-là, vous décrivez, je pense très bien d'une manière très claire, comment établir dans un bassin versant si le secteur agricole respecte la capacité d'absorption des sols. Par contre, le problème qui peut se poser est le suivant : c'est que le bassin versant est autour d'un cours d'eau, le cours d'eau va accueillir non seulement des impacts en provenance du monde agricole, mais va aussi accueillir des impacts en provenance du monde industriel, du monde municipal, même des impacts qui sont là naturellement aussi.

1450 Alors, comment voyez-vous la logique s'harmoniser? La logique de la gestion par bassin versant et la logique de l'équilibre du côté agricole dans une situation qui serait par exemple la suivante : supposons qu'on évalue que le cours d'eau a déjà atteint la capacité maximum ou même l'a dépassée de supporter du phosphore, une bonne partie du phosphore présent est de
1455 source naturelle, municipale, industrielle; et d'un autre côté, en vertu de l'équilibre du côté agricole, le bassin... les terres en culture ont une capacité d'accueil qui est encore inutilisée importante.

1460 Alors, comment vous voyez que ces... dans une situation comme celle-là que les choses s'harmonisent ou s'organisent?

M. ROCH BIBEAU :

1465 Nous permettez-vous de répondre un peu plus tard à cette question-là, dans le cadre où on va aborder de façon plus spécifique les plans d'organisation du territoire agricole où vraisemblablement des éléments de réponses peuvent être fournis?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1470 Pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

1475 J'aimerais également vous entendre sur une proposition que la Commission a eue à l'effet de déterminer une unité animale à l'hectare pour contrôler justement la capacité du milieu à se développer.

MME ISABELLE BREUNE :

1480 C'est clair que le terme «unité animale/ hectare» est très controversé, dans le sens de... c'est une mesure un peu générique qui ramène un poulet puis une vache à la même unité, là, un peu. Je pense que c'est un mécanisme très simple, facile d'application. C'est difficile pour moi de me prononcer, de dire est-ce que c'est mieux que de calculer le nombre d'animaux, les volumes, puis la concentration.

1485 Je dirais qu'on n'est pas allés dans les détails de... jusqu'à ce... jusqu'à ce niveau-là des détails. Une chose est sûre, c'est je pense qu'il y a une marge entre calculer ferme par ferme tous les rejets, puis les analyses de sol, puis vérifier chaque analyse d'entreprise, chaque analyse de fumier, là. Je ne sais pas si vous avez déjà pris des échantillons de fumiers, mais il y a beaucoup de sources de variation dans la prise d'échantillonnage.

1490 Ça fait qu'il y a une marge entre y aller ferme par ferme pour être capable de savoir c'est quoi le territoire, puis d'y aller avec un principe simple, les unités animales. Peut-être entre les deux il y a quelque chose, mais on n'a pas travaillé beaucoup cet aspect-là.

1495 **M. ROCH BIBEAU :**

1500 Je donnerais une réponse peut-être plus affirmative que celle-là. Si on revient à la notion d'unités animales, on va être repris tôt ou tard dans le fameux problème des correspondances. Est-ce qu'une poule correspond à -- combien de poules correspondent à combien de vaches et là, où on va aller? On va devoir analyser les fumiers, on va devoir dire, bon bien pour arriver à

l'équivalent de un... alors j'ai l'impression que c'est un calcul qui va toujours nous ramener dans les mêmes valeurs d'une façon ou d'une autre.

1505 Quelqu'un va nous dire : «Écoute, mon unité animale, moi, qui est en poules elle vaut pas mal moins que ton unité animale en vaches.» Donc, il va falloir le rééquilibrer.

1510 Alors, de ce point de vue là, je ne pense pas qu'on ait de réponses méthodologiques certaines actuellement pour dire qu'en mettant un principe uniforme de type unités animales, on règle ce genre de problème-là.

1515 Notre approche a été plutôt de dire il y a encore un bon débat à faire, il y a encore un bon débat à faire en termes de valider notre méthodologie d'analyse et l'Ordre des agronomes vous l'a dit, il faut travailler cette méthodologie-là. Mais en attendant, prenons des valeurs relatives, méfions-nous-en et donnons-nous un principe de précaution avec ces valeurs-là, que ce soit en unité animale ou que ce soit en analyse de lisier.

LA PRÉSIDENTE :

1520 Merci.

MME ISABELLE BREUNE :

1525 Le deuxième mécanisme supplémentaire de sécurité que nous proposons c'était l'enfouissement des lisiers. Il y a eu beaucoup de débats autour de la table quand on a parlé de ça. C'est pour ça qu'on l'a nuancé, puis dans le sens qu'on ne voulait pas nécessairement le mettre tout de suite dans un règlement. Mais il est très clair que lorsqu'on enfouit des lisiers juste après l'épandage, on réduit beaucoup les pertes d'azote par volatilisation, mais aussi on réduit les pertes... les risques de pertes par ruissellement. On règle aussi le problème des odeurs.

1530 Il y a quelqu'un qui nous a mentionné que si on enfouissait on allait augmenter le problème des surplus, mais ça en tout cas... parce qu'évidemment quand on enfouit les lisiers tout de suite après l'épandage, ils sont... il y a moins de perte, donc on n'en a besoin de moins pour fertiliser les plantes.

1535 Je veux juste mentionner qu'il existe déjà des technologies pour favoriser cet enfouissement des lisiers. Dans les cultures sarclées, il n'y a pas de... ce n'est pas quelque chose qui est nécessairement difficile, c'est peut-être plus compliqué dans les... sur les plantes pérennes et les prairies, mais il existe aussi des technologies, probablement qu'elles pourraient aussi se... il pourrait y avoir du développement.

1540

M. ROCH BIBEAU :

1545 Et notre perception, c'est qu'il y a fort à parier que les rampes basses qu'on est en train de subventionner, vont solutionner le problème qu'à moitié et risquent de relancer le même

débat, soit relatif aux odeurs, relatif aux questions de ruissellement, relatif aux questions d'utilisation par les sols.

1550 Et s'il y a probablement un point qui demanderait un investissement solide, c'est en termes de pratiques agricoles. L'enfouissement des lisiers représenterait probablement une mesure difficile d'implantation, c'est certain, mais certainement une mesure dont les retombées seraient très très grandes à toutes sortes de plans, notamment en termes de préservation du milieu de l'eau et surtout du fameux ruissellement qui est toujours, là, dans nos saisons et notamment dans des périodes d'épandage à l'automne, au mois de septembre en particulier où
1555 souvent on a des gels et les sols n'utilisent plus les matières fertilisantes.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1560 Sur ce thème de l'enfouissement, vous avez parlé un peu des difficultés de l'enfouissement dans les cultures pérennes mais qu'il pourrait éventuellement avoir des solutions, il y a même des choses déjà utilisables. Mais on a entendu un argument de la part d'un producteur dans la plaine de Montréal qui disait... qui parlait de la qualité spécifique des terres où il était situé qui étaient sujettes beaucoup à la compaction. Et lui, il utilisait un système de pipelines, non pas comme ceux qu'on a vus dans le temps, là, qui arrosaient, mais des systèmes
1565 de pipelines qui laissent couler directement sur le sol et lui disait en termes d'odeurs, c'est aussi performant que l'arrosage par rampes basses et il disait ça a le grand mérite que ça nous... ça ne m'oblige pas à passer dans mes champs et aller compacter avec des citernes qui ont un poids très considérable.

1570 Or, je ne sais pas si c'est trop spécifique ce genre de questionnement là ou si vous avez eu des informations là-dessus à savoir si encore une fois de dire partout c'est les rampes basses traditionnelles ou l'enfouissement sans aucune exception, est-ce qu'on ne ferait pas une... bien c'est ce qu'exige à l'heure actuelle à tout le moins les rampes basses, mais est-ce qu'il n'y a pas un peu une exagération de dire tout le monde doit passer par là?

1575

MME ISABELLE BREUNE :

C'est clair qu'il y a beaucoup de difficultés sur le terrain entre autres, je vous mentionnerais juste le lisier de bovin est tenu aussi aux rampes basses, puis un des gros
1580 problèmes du lisier de bovin, c'est qu'il contient des litières, puis c'est très difficile pour les entreprises de lisier de bovin d'épandre avec les rampes basses.

Juste pour répondre à votre question, je pense que le problème de ce monsieur-là ce n'est pas nécessairement d'enfourir, c'est de se promener sur sa terre avec une grosse «tank» à
1585 fumier.

Ça fait que moi, je ne vois pas où est le problème qu'il épande avec un -- je connais des entreprises qui l'ont fait, puis je ne vois pas en quoi c'est difficile de passer juste après avec un outil comme un -- je n'ai pas le mot -- un sarclé ou un... non, je cherche... un cultivateur lourd

1590 ou quelque chose qui permettrait de faire l'enfouissement. Une chance que j'ai des agriculteurs à côté de moi!

M. VICTOR BLAIS :

1595 En fait ce dont vous parlez c'est une rampe basse, mais à l'exception que ce n'est pas... le réservoir, il reste au réservoir, puis c'est une tubulure qui l'amène, mais ça donne le même effet, mais ça ne compacte pas en plus. C'est encore...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1600 Exactement, mais techniquement ça ne correspond pas, j'imagine, à la définition d'une rampe basse telle...

M. VICTOR BLAIS :

1605 Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1610 Oui?

M. VICTOR BLAIS :

1615 Oui, oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

O.K. Merci.

1620 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez poursuivre.

MME ISABELLE BREUNE :

1625 O.K. Ça fait qu'on a terminé. Tu n'avais rien à rajouter sur l'enfouissement? O.K.

M. ROCH BIBEAU :

1630 Alors, ça met un terme à cette première partie là de l'exposé qui était de dire la première stratégie qu'on voulait examiner en termes de réponse au problème de prépondérance qui était la notion de ferme en équilibre avec les nuances qu'on voulait faire éventuellement, le besoin de mesures complémentaires.

1635 **M. ROCH MEAD :**

Et on constate que ça nous a pris juste une heure!

1640 **LA PRÉSIDENTE :**

Soyez sans crainte, je gère bien mon temps.

M. ROCH BIBEAU :

1645 On intègre des questions, par ailleurs.

L'autre facette que nous voulions examiner c'est la fameuse question du traitement des fameux lisiers qui semble être une mesure très... très citée et dont on n'est pas sûrs qu'elle est toujours bien comprise.

1650

Parce que souvent traitement est associé à -- et on en a eu un exemple, je pense, dans l'intervention précédente -- le traitement fait disparaître les choses. Ce qui nous semble être une équation qui est de plus en plus difficile en tout cas à défendre.

1655 **MME ISABELLE BREUNE :**

O.K. Le traitement, comme Roch vient de le mentionner, est souvent présenté comme une alternative notamment dans les zones à surplus. On a eu beaucoup de discussions autour de ce sujet-là lors de la présentation du mémoire, parce qu'on est partis avec la prémisse que selon nous, si on traite -- comment je dirais ça? -- le traitement n'est pas nécessairement une solution d'avenir, pour plusieurs raisons.

1660

La première, c'est qu'il ne fait pas disparaître la charge fertilisante. Le phosphore ne disparaît pas, ni l'azote, ni rien du tout. Les objectifs, c'est juste de déplacer un peu plus loin le fumier pour être capable de l'épandre un peu plus loin ou de le gérer sur de plus grandes distances.

1665

Ces mécanismes de traitement là, selon nous, vont nécessiter la mise en place de structures complexes de gestion des résidus. Chaque entreprise au niveau individuel ne pourra pas avoir son petit traitement. Peut-être il peut y avoir des systèmes de traitement partiel à l'échelle de l'entreprise, mais par après il va falloir qu'il y ait une gestion des résidus qui vont sortir de cette entreprise-là.

1670

Ça va demander une gestion très complexe de savoir comment... où les résidus vont s'en aller, puis il y a déjà des manifestations de refus dans certaines régions qui ne veulent pas accueillir nécessairement ces résidus-là, sans avoir la contrepartie d'une production porcine qui pourrait générer des revenus.

1675

1680 Le deuxième point, c'est l'aspect non opérationnel au niveau économique. Vous êtes bien partis pour le savoir, je pense que je suis venue au moins deux fois poser la question, s'il y avait une étude sur la mise en marché ou sur les aspects économiques du traitement.

1685 Monsieur... je voulais juste rappeler que monsieur Cécilien Berthiaume, quand il a fait sa présentation sur le traitement complet, a mentionné qu'il n'était pas compétitif sans soutien étatique.

Il n'y a pas d'étude économique, des pays comme les Pays-Bas et le Danemark ont abandonné ces voies-là.

1690 Dans le document que j'ai déposé à la Commission, le document sur la... fait en Bretagne, là, par messieurs Mahé et Le Goffe, ils font toute une étude sur la façon dont les différents pays ont décidé de gérer ça, puis entre autres les Pays-Bas qui s'étaient engagés dans cette voie-là, le traitement en sont revenus parce que c'était trop dispendieux.

1695 Enfin, un des points qui est souvent mentionné pour le traitement... en faveur du traitement, c'est de dire on a des engrais minéraux, on importe des engrais minéraux au Québec. On va les remplacer par des résidus du traitement.

1700 Je questionne beaucoup ça en termes de coûts, entre autres. Monsieur Claude Lafleur quand il a fait sa présentation sur la Bretagne a d'ailleurs très bien mentionné qu'en France, les résidus du traitement ne sont pas utilisés dans les grandes cultures parce que c'est beaucoup trop dispendieux.

1705 Est-ce qu'il faudrait mettre une taxe aux engrais minéraux pour permettre l'accessibilité au marché des résidus de traitement? En tout cas, la démonstration n'est pas faite au niveau économique qu'il y ait une voie d'avenir dans cette direction-là.

M. ROCH BIBEAU :

1710 Il y a probablement l'aspect, c'est que souvent quand on invoque le traitement, c'est que ça va mettre fin aux épandages. C'est loin d'être évident, pour toutes sortes de raisons, parce que comme on l'a mentionné, les études sur la question disent que l'épandage demeure toujours la forme la plus économique et on pourrait très bien se retrouver avec les mêmes épandages mais pour le surplus aller le traiter, donc ça ne règlera pas du tout le problème des épandages.

1715 L'autre chose qu'on a de la difficulté à évaluer, mais qui nous pose problème, c'est que beaucoup des processus de traitement qui semblent émerger sont des processus de séparation de la matière... du phosphore qui est sous forme solide et qu'on exporterait et on garderait la matière azotée.

1720 Alors, la question c'est qu'on a un contrôle réglementaire qui est basé sur la matière phosphore, alors comment on va contrôler du point de vue des épandages azotés, de quelle manière, et c'est beaucoup plus difficile à contrôler des épandages azotés, parce que souvent on

1725 le constate simplement lorsque les nitrates sont rendus dans la nappe phréatique parce que c'est difficile à voir dans l'analyse de sol.

1730 De ce point de vue là, le traitement ne met pas fin à la problématique des épandages, ne mettra probablement pas fin non plus à la problématique de la pollution diffuse, ni non plus à la problématique des odeurs, dépendant en tout cas des procédés.

Le problème aussi c'est qu'on n'a pas de procédé opérationnel et la question c'est dans combien de temps ce genre de procédés-là peuvent-ils être développés alors qu'on doit solutionner des problèmes un peu plus urgents?

1735 Et la question qu'on se pose et on a rencontré beaucoup de producteurs dont c'est devenu comme une espèce de voie d'échappement : «Ce n'est pas grave, on va avoir le traitement qui devrait solutionner ce problème-là» et c'est souvent une mesure de retardement de prendre le problème à bras-le-corps à l'étape actuelle.

1740 Alors, de ce point de vue là on trouve que le traitement, comme opération, a été une opération un petit peu délicate dans le sens qu'on a fait miroiter beaucoup de choses. On n'en pas ciblé les coûts, on n'en a pas ciblé la véritable valeur comme alternative à d'autres formes d'engrais et on n'a pas évalué les retombées de cette problématique-là notamment sur les épandages, et cetera.

1745 Et c'est dans cette raison-là qu'on n'est pas à priori contre le traitement, mais dans l'état actuel des connaissances, ça ne nous apparaît pas être une solution qui pourrait être opérationnelle, du moins à moyen terme d'ici les cinq ou dix prochaines années, sur une base.

1750 Le mémoire de l'IRDA dont j'ai parcouru rapidement la copie soulève une question et je pense que c'est le seul qui a soulevé cette question-là, c'est que si on pense traitement, il faut mettre en place des structures de gestion des résidus.

1755 Et c'est la première fois qu'on voyait cette association-là de façon aussi étroite alors que souvent on a présenté le traitement comme une option facile, rêvée, où il s'agissait d'exporter. Mais il va falloir aussi investir dans des structures de gestion des résidus.

1760 Et si je me souviens bien du mémoire qui vous a été déposé par la Table de concertation de la Gaspésie, dans ce mémoire-là on vous soulignait : «On veut l'activité productive, mais on ne veut pas la matière fertilisante seulement.»

MME ISABELLE BREUNE :

1765 Je veux juste compléter sur les aspects du traitement puis de la concentration des entreprises. C'est clair que si on investit dans un traitement, il faut le rentabiliser. Donc il faut... monsieur Berthiaume d'ailleurs a bien mentionné que plus il traitait de volume de lisier, moins ça coûtait cher.

1770 Donc, selon nous ça va accroître... ça pourrait accroître la concentration des entreprises.
Je pense que tout le monde ici a lu l'article du Devoir sur les porcheries en zones industrielles
pour... qui conforte un peu cet aspect-là de concentration.

1775 Puis enfin, je dirais aussi que le traitement, il y a d'autres... les autres aspects
environnementaux reliés au traitement. Dans le document de la Bretagne, l'organisme Eau et
Rivières de Bretagne -- la Bretagne est confrontée évidemment avec des surplus assez
incroyables -- cet organisme-là souligne l'importance de s'assurer que si on fait du traitement, on
n'est pas en train de faire du transfert de pollution. Dans le sens, est-ce qu'on ne remplace pas
une matière polluante par une autre, soit pour l'eau, l'air ou le sol?

1780 Ce constat de la difficulté du traitement amène à se questionner sur le fait : que fait-on
avec des entreprises en surplus dans les zones à surplus? La question reste ouverte.

LA PRÉSIDENTE :

1785 C'est la question que j'allais vous poser!

MME ISABELLE BREUNE :

1790 C'est clair qu'il y a des pays comme les Pays-Bas qui ont opté pour le rachat de droit de
production, puis la réduction du cheptel. À priori, c'est cette voie-là qu'on privilégierait. Je vais
laisser Roch élaborer un peu là-dessus.

M. ROCH BIBEAU :

1795 Sans qu'on soit capables de vous confirmer, mais actuellement le ministère de
l'Agriculture poursuit toute une série de programmes d'accompagnement dans des zones en
surplus. Et de manière assez étonnante, les pronostics semblent -- et je dis bien semblent, il
faudrait vérifier auprès du ministère de l'Agriculture, mais c'est l'information dont on dispose --
semblent dire que oui, il y a probabilité de régler la majorité des cas dans certaines régions du
1800 moins, sans avoir recours au traitement mais par une stratégie relativement intensive de mise à
niveau de fertilisation équilibrée.

1805 Alors, avant de solutionner cette question-là de façon théorique en disant qu'est-ce qu'on
va faire avec les producteurs qui sont en surplus? Il faudrait probablement voir les résultats des
plans d'accompagnement qui suivent actuellement les entreprises et avoir une idée réelle du
problème.

1810 Est-ce que de fait le problème des producteurs qui ne pourront vraiment pas rencontrer,
est-ce que c'est nombreux, est-ce que c'est mesuré par centaines, par dizaines ou par quelques
unités? Et l'ampleur de la réponse va déterminer aussi le type de solution. Est-ce qu'on peut y
aller par des solutions beaucoup plus ciblées du type de celle que madame Breune suggère ou
par des solutions plus larges? Alors, ça c'est réponse probablement à cette question-là.

MME ISABELLE BREUNE :

1815

Ça fait que si on – comment je dirais? – on n'est pas trop d'accord avec l'aspect du traitement et donc de la poursuite de la concentration des entreprises sur les... dans certains territoires, on axe plutôt notre... la problématique du développement au lien au sol.

1820

Tout de suite, ce que ça signifie c'est qu'il faut aller implanter des porcheries si on veut que les productions... la production porcine continue à croître. Il faut donc développer des porcheries dans des régions actuellement où il n'y en a pas. Et puis comment concilier cette croissance puis le lien au sol, là? Je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Bibeau.

1825

M. ROCH BIBEAU :

1830

Bien on va partager. Alors finalement, notre conclusion sur le traitement c'est de dire, si on veut préserver une approche à caractère économique qui soit accessible à l'ensemble des producteurs petits et moyens et qu'on veut aussi préserver la diversité des entreprises et avoir véritablement un effet de solution, est-ce que ça veut dire qu'il faut faire croissance zéro, qu'on ne peut plus croître, qu'on ne peut plus développer la production porcine?

1835

Et c'est de ce point de vue là, c'est ce choix-là qui nous a valu le plus de dommage en termes de dire, si on ne peut plus croître dans certaines régions et qu'on maintient l'objectif de croissance de cette activité-là, il faut qu'il y ait débordement dans d'autres régions. Et ce que nous on a appelé, il faudrait peut-être penser dans une meilleure répartition régionale de la production porcine.

1840

Et tout de suite on nous a dit : «Écoutez, là, vous êtes en train de nous amener dans notre cour les porcheries que d'autres régions ne veulent pas.» Et de ce point de vue là, on était comme en porte-à-faux du point de vue, entre guillemets, environnemental, en nous disant : «Écoutez, ce n'est pas possible.» Et en réfléchissant à cette question-là on s'est dit, oui, c'est possible cette nouvelle répartition territoriale là, si on y applique un certain nombre de conditions.

1845

Et ce sont trois conditions qu'on veut élaborer qui vont terminer d'ailleurs notre exposé en disant, à quelles conditions pourrait-on penser un autre type de répartition territoriale que celle qui est actuellement prévisible?

1850

Je voudrais vous dire aussi qu'il y a quand même certaines régions qui ne sont pas du tout réfractaires. On l'a vu en Abitibi avec le projet, là, qui est passé durant le moratoire. Les gens de la Gaspésie vous ont dit dans leurs mémoires : «Écoutez, nous, on n'est pas du tout fermés dans la mesure où on respecte nos rivières à saumon et qu'on ait un plan.»

1855

Et c'est probablement cette première condition là qui nous a frappés le plus, c'est de dire que si on est capables -- et on va peut-être tenter de répondre à votre question de tout à l'heure - - si on est capables d'insérer le développement de la production porcine dans des plans d'aménagement régionaux du territoire agricole, on limiterait vraisemblablement beaucoup des impacts négatifs.

1860 Et parlons de ces impacts négatifs là qui est par exemple celui de dire, on n'est pas
consultés, il n'y a pas de concertation. Il va y en avoir partout, on ne pourra pas... -- vous avez
eu un dépôt de mémoire de la MRC de Nicolet qui a réalisé un plan de concertation
d'aménagement de sa zone agricole, notamment avec les producteurs, avec l'assentiment des
producteurs agricoles.

1865 Et on semble avoir été relativement loin dans cette expérience-là dans la MRC de Nicolet
en termes, par exemple, de grandeur de bâtiments, de distances séparatrices entre les
bâtiments, en termes de protection des boisés, de non-implantation dans certaines régions.

1870 Alors ce que nous on dit, c'est que les plans d'aménagement du territoire agricole, ce
n'est même pas une vision théorique, c'est quelque chose qui existe déjà en pratique. On
pourrait citer d'autres exemples, politique d'harmonisation des usages agricoles à Baie-du-
Febvre, où on a réalisé des exercices de concertation et de plan d'aménagement des zones
agricoles et ça semble être relativement harmonieux. C'est-à-dire qu'on a réussi à impliquer à la
1875 fois citoyens, à la fois producteurs et à la fois d'autres types de groupes et on a défini un cadre à
tout le moins qui semble acceptable dans un certain nombre de milieux.

C'est évident que l'idée qu'on a d'aménager la zone agricole, c'est un peu une idée qui
nous apparaît contraire à ce qu'on a toujours dit, la zone agricole est une zone réservée au
1880 droit de produire de façon agricole et on a toujours considéré la zone agricole comme étant une
espèce de zone différenciée. C'est-à-dire, c'est une zone que quand quelqu'un a une terre, a
une occasion d'affaires en agriculture, peut faire à peu près n'importe quoi sur sa terre. Et on
s'est toujours dit que le principe contraire qui consisterait à limiter ce principe de droit de produire
là serait un principe insoutenable.

1885 Je voudrais faire remarquer que toutes les catégories de citoyens, que ce soit dans
d'autres types de zones, sont quand même tenus à un certain nombre de limites de leurs
activités et de ce point de vue là, l'aménagement de la zone agricole n'impliquerait pas un
principe nouveau ou un principe particulièrement coercitif, c'est un principe qui s'applique dans
1890 toutes sortes d'autres activités humaines, pour des entreprises dans d'autres... Et on dit il y a un
certain nombre de limites qu'il faut respecter.

De ce point de vue là, cette idée-là d'un plan d'aménagement du territoire agricole heurte
probablement ce qui était notre tradition des vingt dernières années du zonage agricole, où on
1895 disait c'est un territoire réservé, il n'y a pas rien d'autre et on peut faire tout ce qu'on veut si
jamais on fait un droit de produire.

Mais on s'est aperçus que beaucoup d'agriculteurs, et les exemples qu'on vous a cités
tout à l'heure, c'est que beaucoup d'agriculteurs sont tout à fait d'accord d'insérer leurs activités.
1900 Et les retombées seraient drôlement importantes pour les agriculteurs eux-mêmes.

D'abord une acceptation sociale drôlement fondamentale, mais aussi la préservation de
valeurs de diversité dans la zone agricole en disant écoutez la zone agricole si on veut

1905 développer une synergie entre par exemple les pratiques d'épandage des industries porcines...
des entreprises porcines et d'autres types de producteurs, bien si on préserve la diversité de
notre zone agricole, on a beaucoup plus de façons de résoudre justement la crise des surplus de
lisier parce qu'on va avoir un certain nombre de terres beaucoup plus facilement accessibles.

1910 Or, de ce point de vue là, nous on dit oui c'est possible de repenser la répartition
régionale des implantations. Allons dans d'autres régions et j'entends déjà un certain nombre de
citoyens dire, jamais, «over my dead body». Mais si on le fait dans cette démarche de
concertation là avec des objectifs définis tant au plan économique que de l'aménagement du
territoire, il n'y a pas de raison que ce genre d'implantation là ne rencontre pas des conditions de
succès.

1915 Je reviens à cette MRC de Nicolet qui est quand même une zone agricole très importante
qui ont réagi parce qu'ils avaient 50 demandes et c'est parce qu'ils ont participé à l'un de nos
colloques récemment à Drummondville au mois de mars et ils nous ont exposé cette expérience-
là. Et ils ont réussi à maintenir cette espèce d'équilibre entre les usages dans leur zone agricole.
1920 Pourquoi c'est impossible ailleurs? Et on sait aussi que dans certaines communautés urbaines,
on a aussi des plans d'aménagement du territoire agricole disponible que ce soit sur l'île de
Montréal ou encore à Laval ou à Québec qui donnent un certain nombre de conditions.

LA PRÉSIDENTE :

1925 Monsieur Bibeau.

M. ROCH BIBEAU :

1930 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1935 Je vais donner la parole à monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1940 Oui, effectivement c'est que... la MRC de Nicolet, mais il y en a d'autres qui nous ont dit
la même chose.

M. ROCH BIBEAU :

Hum hum.

1945 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est que pour pouvoir faire ce plan régional d'aménagement du territoire agricole, ils ont
besoin d'informations qu'ils n'ont pas. On nous a dit la même chose au Lac-Saint-Jean, on nous

1950 a dit la même chose un peu partout. Il y a seulement une MRC qui semblait avoir beaucoup d'informations qui était la MRC de Papineau... la MRC de Papineau qui elle avait déjà un plan, comment s'appelait-il encore?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1955 Un cadre de référence écologique.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1960 Un cadre de référence écologique.

Tantôt, on nous a mentionné qu'effectivement il y a les documents de potentiel agricole et je ne sais pas, mais ça ne semble pas être si facilement disponible que vous avez semblé dire tantôt.

1965 **LA PRÉSIDENTE :**

Devant le micro, s'il vous plaît. Je m'excuse, mais...

M. CHARLES-EUGÈNE BERGERON :

1970 Ces outils-là existent au MAPAQ, mais à l'intérieur même du gouvernement du Québec, les données sur la base de «GIRMA» qui est le système informatisé géoréférencé du MAPAQ, sont difficilement accessibles par exemple au ministère de la Santé, au ministère de l'Environnement. Alors il faut ouvrir cette base de données d'intérêt public là à l'ensemble des décideurs.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1980 O.K. Alors... c'est le point que vous vouliez faire justement, il est nécessaire que ces documents-là soient disponibles, autrement on ne pourra pas faire de plan régional.

MME ISABELLE BREUNE :

1985 C'est très clair que c'est ce qu'on mentionnait tantôt, en parlant par exemple de la charge fertilisante, il faut que les gens qui veulent faire de l'aménagement du territoire aient accès aux données qu'ils ont besoin pour faire cette planification-là, ça c'est sûr.

M. ROCH MEAD :

1990 J'aimerais aussi donner une petite réponse à monsieur Dumais, là. Vous posez la question que faire si les agriculteurs et mettons les conseils municipaux sont en conflit sur le restant d'une possibilité d'épandage? Et je pense que ça vaut la peine de souligner que la

Politique nationale de l'eau maintenant vise une gestion par bassins versants via des comités de gestion, du moins dans un grand nombre de ces bassins-là.

1995

Ce n'est pas le Pérou, là, c'est -- mais on a le choix entre décider par un procédé national comment ça devrait se répartir ou bien mandater les groupes, les instances décisionnelles dans les différentes régions de gérer ça eux-mêmes.

2000

Et cela peut-être indépendamment des connaissances, s'ils n'ont pas des connaissances ils sont obligés quand même de gérer le territoire et la mise en place de ces comités-là ça ne viendra pas dans six mois, mais il me semble que les arbitrages doivent se faire là où les problèmes se trouvent et là où les gagnants et les perdants sont en conflit.

2005

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Blais.

M. VICTOR BLAIS :

2010

Pour revenir un petit peu en arrière, on a parlé beaucoup de l'approche ferme par ferme. J'aimerais aussi donner un peu... une question un peu plus humaine de tout ça. Je suis un petit peu déçu que ces propositions-là de ferme par ferme viennent d'un gouvernement comme on connaît, là, mettons au Québec, là, où est-ce qu'ils veulent bien avoir la paix sociale.

2015

Puis je suis aussi surpris que ça vienne itou des organismes agricoles, parce qu'en fait mettre les producteurs, dans une région donnée, en surplus, même si le surplus n'est pas évident, c'est de mettre les gens en extrême concurrence les uns envers les autres. Ils vont être obligés de -- puis je qualifierais même d'une concurrence sauvage pour avoir les droits d'épandage.

2020

Puis présentement, puis dans les années passées, les agriculteurs ils avaient comme adversaire le gouvernement, le ministère de l'Environnement, puis ils étaient tous liés ensemble, pour... ces agriculteurs-là, dans les zones de surplus, pour essayer de retarder l'application des normes.

2025

Mais à partir du moment où est-ce que les normes sont là, je trouve curieux que le gouvernement n'impose pas des organismes de gestion des fumiers. Parce que ça devient une compétition puis la paix sociale, ça doit exister aussi entre les producteurs. Puis c'est les voisins qui est l'adversaire pour l'achat d'une terre, puis c'est un autre, puis le voisin... l'autre paroisse.

2030

Puis pour continuer aussi sur la note qui est engagée, vous avez vécu à Sherbrooke ce que monsieur Beauchamp a qualifié la descente de Coaticook, on s'est mis d'accord puis en 95 on est... la MRC avait fait un plan d'aménagement en fait.

2035

Puis nous autres, quand on parle de plan d'aménagement, pour nous autres, ce n'est pas par bassins versants, c'est par sous-bassins versants, parce que notre bassin versant, la Saint-

2040 François c'est extrêmement grand, puis les purins nous autres, l'objectif c'était d'essayer de les étendre, puis les valoriser dans des... maximum, je crois, que c'était trois kilomètres à vol d'oiseau. Ça fait que l'installation des entreprises, c'était plus planifié.

2045 Puis on voit qu'il n'y a pas vraiment de compétition quand le processus est apporté, puis il n'y a pas vraiment aussi de... de bataille entre les groupes, mais il faut que ça soit apporté, puis ça soit discuté, puis avec le temps, bien ça fait son œuvre.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que votre présentation est complétée ou...?

2050 **M. ROCH BIBEAU :**

2055 Sur cette question-là du plan d'aménagement, il y avait deux autres questions, mais peut-être qu'on peut passer rapidement si on est fatigués. C'était de dire si on veut miser le développement d'un lien au sol, donc dans le cadre d'un plan régional d'aménagement mais aussi miser sur des entreprises qui soient un, des entreprises de taille petite et moyenne et on peut expliquer plus loin; et d'autre part, des entreprises qui sont notamment encadrées du point de vue de leur efficacité environnementale, par le biais des mesures écoconditionnelles dont on vous a déjà fait un dépôt à l'intérieur.

2060 **LA PRÉSIDENTE :**

2065 C'est parce que j'avais le goût de vous suggérer peut-être une pause, d'une quinzaine de minutes, puis on reviendrait après la pause et on poursuivrait notre discussion. En fait, il nous resterait sûrement une bonne heure, là. Je vais regarder ça. En revenant, je vous indiquerai le temps qu'il restera. Merci.

14 h 52 – SUSPENSION DE LA SÉANCE

15 h 08 – REPRISE DE LA SÉANCE

2070 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, nous reprenons notre séance avec l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

2075 **M. ROCH BIBEAU :**

On vous entend mal, madame.

2080 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah, je ne parlais pas devant mon micro. Le problème qu'on a avec les micros, c'est que moi je parle en général toujours devant et si vous ne parlez pas devant, ça demande un ajustement continu pour que les gens entendent toujours de même niveau.

2085 Alors on reprend nos travaux. Je disais qu'on reprenait nos travaux avec vous. On vous...

M. ROCH BIBEAU :

2090 Écoutez, peut-être simplement de se remettre dans l'ordre de l'exposé puis de voir les parties qui sont à compléter éventuellement, là, selon votre désir.

2095 On est partis de l'idée qu'on avait un problème de prépondérance à solutionner, un problème de prépondérance qui est à la fois en termes de sous-produits, puis d'accaparement de ressources régionales. On s'est dit que la première stratégie de ferme en équilibre ou d'équilibre de fertilisation présentait un certain nombre de lacunes et avait besoin d'être complété.

2100 Et ensuite, on s'est dit que la stratégie du traitement, de notre point de vue à tout le moins, était une stratégie qui était relativement peu praticable de façon intéressante, mais que par contre ça ne voulait pas dire que c'était la fin de la croissance de l'activité porcine, que le lien au sol pouvait très bien permettre cette croissance-là.

2105 Et on se disait que pour atteindre cet objectif-là, il y avait au moins trois conditions à remplir, que l'activité porcine s'insère dans des plans d'aménagement du territoire et il y a deux autres conditions dont on va parler brièvement tout à l'heure.

2110 Sur ces plans d'aménagement du territoire, monsieur Blais qui vit dans ce genre de contexte là avait un certain nombre de témoignages ou de remarques à faire sur cette question-là.

M. VICTOR BLAIS :

2115 O.K. Plus souvent qu'autrement, il y a beaucoup de gens puis d'agriculteurs qui voient ça comme des montagnes toute la question environnementale, puis à mon sens, c'est un peu exagéré. Parce que plus souvent qu'autrement, quand on se fait imposer une contrainte, il y a toujours une opportunité pour... qui est accompagnée.

2120 Si on remonte dans les années 80, au début des années 80, fin 70, le gouvernement avait exigé que les industries laitières cessent de renvoyer des déchets de l'industrie laitière dans des cours d'eau. Ça a été une belle occasion pour s'approprier ces aliments-là, nous autres pour les soigner à nos porcs puis...

2125 La même chose quand les coûts des rejets... le coût de l'enfouissement des rejets de l'industrie agroalimentaire a augmenté, il y a des agriculteurs qui se sont mis à recycler ça, puis c'est des coûts quand même... des économies d'importance.

2130 Puis si on parle un peu d'avenir, lors du Symposium de l'industrie porcine présenté par l'Université Mc Gill en septembre 96, eux autres ils ont fait une expérience. Ils ont vérifié, il y avait 336 000 tonnes de produits organiques qui pourraient être recyclés à l'alimentation animale sur certaines conditions au Québec. On est dans les plus grandes personnes qui jettent des produits alimentaires.

2135 Puis ils ont fait des essais sur les canards, ils ont transposé ça, si on nourrissait des porcs plutôt que de nourrir de canards. Mais tu sais, c'est une étude parce qu'ils ont considéré tous les produits qu'on pourrait recycler à l'échelle du Québec. Puis en 96, on produisait 5 millions de porcs, puis il y avait assez de nourriture pour nourrir 5 millions de porcs.

2140 Ça fait que dans notre développement agroalimentaire, il faut penser que ces choses-là, elles s'en viennent. Il y a déjà plusieurs pays qui interdisent complètement les... l'enfouissement des produits organiques.

2145 O.K., puis il y a tous les... tu sais on entend parler des rampes d'épandage, là, ça a l'air d'être un... tout qu'une affaire introduire ça. L'injection dans le sol, s'en aller dans la norme azote, là, c'était une grosse affaire, le nombre phosphore, puis aussi, si on s'en irait à la norme CRAAQ, même faire des rotations de cultures. Mais c'est certain tout ce que je viens de vous énumérer, là, l'inconvénient majeur c'est que plus qu'on utilise ça, plus qu'on économise de l'azote, puis en même temps plus ça prend des sols.

2150 Ça fait qu'il faut être très prudent dans le développement parce qu'à chaque fois qu'on surutilise nos sols en injectant plus de phosphore, c'est un... on grève l'avenir. Mais toutes ces choses-là, elles ont toutes un avantage pour tout le monde, si on réduit les odeurs, les citoyens puis les producteurs eux-mêmes vont en bénéficier. Si on fait des économies d'azote, bien c'est des dollars, puis si on n'enrichit moins nos produits... nos terres en phosphore, on va pouvoir produire plus longtemps sans avoir des terres à risque, puis même le temps d'épandage peut être diminué.

2160 Puis même aussi par les rotations de culture, ce qui m'a surpris beaucoup dans le développement des dernières années, c'est qu'on a eu des grandes unités de maternité qui se sont installées, puis je crois qu'il y a un cas au Québec, mais très peu de cas, qui se sont mis à utiliser des fourrages pour soigner leurs truies en gestation.

2165 Puis même aussi limiter, là, comme ça a été présenté, là, limiter les concentrations d'animaux sur le territoire, là, c'est des... ça peut devenir des opportunités pour diversifier, puis c'est pour aussi les terres, là, si on continue à en mettre comme ça, là, ça va venir un temps pour l'agriculteur que ça ne sera plus achetable. Puis ça l'amène de la compétition sur le même territoire, là, c'est dommageable. Ça fait que ce n'est pas... moi, je ne pense pas parce que je suis plus petit producteur que je ne trouverai pas les moyens pour m'en tirer.

2170 **M. LÉONARD CHABOT :**

Moi, pour ma part j'aimerais peut-être vous sensibiliser, peut-être que vous n'avez pas eu l'occasion d'être sensibilisés, l'environnement social. L'environnement social, je ne vous parle pas des consommateurs, je ne vous parle pas des gens qui nous entourent, je vous parle entre nous autres, entre producteurs agricoles.

2175

Je réside dans une zone en surplus depuis vingt ans. Voilà douze ans, il y a une firme qui s'appelle BPR qui a fait une étude et dans six des sept municipalités, il y avait 60 000 voyages de trop de fumier de porc de 3000 gallons.

2180

Vous comprendrez que depuis douze ans qu'il s'est fait beaucoup de choses dans la région, entre autres le déboisement. Je pense que le déboisement lorsque c'est pour mettre certains champs plus à l'équerre, plus droit, ça va. Mais lorsqu'on abat des forêts, puis le sous-sol c'est de la roche, de la pierre, ça je pense, comme producteurs, on ne doit pas accepter ça, je pense comme société non plus. Les industriels eux autres, ça ne les dérange pas.

2185

D'ailleurs, je voudrais vous mentionner que maintenant il y a deux formes d'agriculture au Québec, il y a des producteurs agricoles, puis des industriels. Les industriels ça marche avec du capital, ils sont là pour faire de l'argent. Les producteurs agricoles, ils sont là pour essayer de transférer leur ferme à la relève. Résidant dans une zone en surplus depuis plusieurs années, moi je me questionne sur... vraiment sur la possibilité de transférer ma ferme et je ne suis pas seul.

2190

Lorsqu'on est en zone en surplus, c'est une concentration de porcs et vous comprendrez, je suis sûr et certain que vous avez été mis au courant de un, la hausse du prix des terres. Deuxièmement, lorsqu'on arrive pour faire le moindre de modifications sur nos bâtisses, sur nos entreprises, on ne peut plus, même si on a le terrain; on ne peut plus faire rien, comme producteurs de lait, comme producteurs de bœuf, comme producteurs de lapins, mettez-en.

2195

Sauf que le problème vient d'où? À quelque part, je veux que vous soyez sensibilisés sur l'équité des producteurs.

2200

Moi, que ça fait nombre d'années que je ne suis pas biologique, plutôt producteur écologique, j'essaie de faire du mieux que je peux avec les conseils que j'ai. Je ne suis pas le seul producteur que je vous décris, là, là, moi je le fais mais il y en a plusieurs autres producteurs, sauf que lorsqu'on vient pour transférer nos fermes, un vrai producteur agricole, c'est en trois phases. Il arrive sur une ferme, il investit, les dix premières années il investit, il met beaucoup d'argent. Les dix d'ensuite, il essaie de payer ses dettes puis de venir stable. Les dix dernières années, il faut qu'il travaille pour faire la relève. Et malheureusement au Québec, dans les zones en surplus, c'est problématique.

2205

2210

C'est problématique parce que du sol, il n'y en a plus. Deuxièmement, si on suit la tendance et on suit les économistes, il faut grossir pour grossir. Et ça, à quelque part j'aimerais que vous portiez dans votre réflexion que si c'est ça l'agriculture qu'il faut développer au Québec, là, bien des producteurs comme moi, il va falloir oublier ça tout de suite. La relève, oublions ça.

2215

On va développer une industrie -- il y a beaucoup d'idées qui se promènent dans l'air pour faire des usines de traitement. Justement, accidentellement est arrivée ma voisine. Moi, des odeurs de purin, là, ce n'est rien mais une usine de traitement de fumier, là, de compostage, là, je ne vous souhaite pas ça.

2220

Je n'ai pas le temps d'élaborer là-dessus, j'aimerais bien ça, mais sauf que je veux que vous reteniez de mon vécu que peu importe la décision que vous prendrez, là, peu importe la direction, est-ce que quelque part au Québec, il y a quelqu'un qui va se lever, puis on va faire de l'agriculture durable? Et ça, si... moi j'ai toujours comme principe est-ce qu'on travaille toujours pour essayer de vivre ou on essaie de vivre pour essayer de trouver des moyens pour vivre. C'est bien différent.

2225

Une zone qui n'est pas en surplus aujourd'hui, c'est facile de s'organiser pour la développer, bien la développer, mais une zone qui est sinitrée, oubliez ça. C'est malheureux, mais c'est ça.

2230

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bibeau.

2235

M. ROCH BIBEAU :

Une dernière remarque sur cette question d'organisation du territoire agricole. Chose certaine, nous on n'a pas pris de position à savoir qu'il fallait que le moratoire se poursuive partout. Ce n'est pas dans le mémoire.

2240

La seule distinction qu'on a faite c'est de dire que dans les zones actuellement en surplus, la levée du moratoire aurait pour effet... des effets relativement importants, devenir négative parce que ça forcerait tout le monde, ça lancerait tout le monde à la recherche des terres encore disponibles.

2245

Et nous ce qu'on dit, c'est que dans les zones en surplus, il faut absolument que ce plan d'aménagement du territoire agricole là soit développé avant que le moratoire ne soit levé, ne serait-ce que pour envisager le genre de problèmes que monsieur Chabot vient de soulever.

2250

Alors, ça termine cette partie-là sur le plan d'aménagement. Il y avait deux autres questions et je pense que votre recherchiste nous a indiqué que ça vous intéressait d'entendre parler, parce que nous on disait que l'autre façon de développer l'acceptabilité sociale dans une espèce de dispersion ou de répartition territoriale nouvelle, c'était de favoriser des entreprises petites, moyennes et on verra, là, qu'est-ce qu'on entend par «petites et moyennes» et des entreprises à caractère indépendant.

2255

Et ce pourquoi on fonde ce choix-là -- alors, tu peux y aller.

2260

MME ISABELLE BREUNE :

2265

Ces entreprises-là, c'est clair que la réflexion tourne autour du fait de l'intégration dans le territoire, tant au niveau social qu'environnemental. Il y a eu plusieurs interventions, devant la Commission, mentionnant que pour répondre aux normes environnementales, il faut être une entreprise de grande taille avec beaucoup de capitalisation.

2270

Notre expérience, les discussions qu'on a eues avec différents producteurs, nous... montrent que selon nous cette efficacité technique et environnementale n'est pas nécessairement reliée à la taille de l'entreprise. C'est plus relié à son contexte de gestion puis à son contexte aussi du soutien technique dont elle... dont elle bénéficie.

2275

Nous avons travaillé aussi beaucoup, je voudrais faire référence au... en termes de taille, puis de structure d'entreprise, je voulais faire référence au mémoire de la Coalition pour la production porcine autonome qui vous a été présenté, qui développait bien les aspects taille et... taille des entreprises et puis aussi les moyens techniques dont ont besoin ces entreprises-là pour être capables de fonctionner aussi bien que des entreprises intégrées.

M. ROCH BIBEAU :

2280

Permettez-moi d'aborder le sujet plutôt brutalement. La question c'est : est-ce qu'on doit continuer de soutenir, dans le cadre des fonds publics, notamment l'ASRA, des entreprises indépendantes et d'autres entreprises qui sont à la fois aussi soutenues par des fonds publics, mais aussi qui peuvent aller puiser leurs ressources dans d'autres sources de revenus, l'abattage, et cetera?

2285

Et là-dessus, ce n'est pas une position de principe et on n'a rien contre les gens qui réussissent, qui font de l'argent, et cetera, la question n'est pas là. Mais dans un contexte de fonds publics relativement limités et dans un contexte aussi de problème d'acceptabilité sociale, la question qu'on s'est posée c'est à savoir : est-ce qu'on ne pourrait pas concentrer l'effort public, l'aide publique que l'on fait vers des entreprises à caractère petites ou moyennes?

2290

Bon, évidemment tout de suite on doit se poser la question, qu'est-ce que c'est qu'une entreprise moyenne, qu'est-ce que c'est qu'une entreprise petite? Et ces choses-là ne sont pas quand même toutes nouvelles. Le CSRA a défini comme une espèce... un premier plafond de cette notion-là d'une entreprise au-delà de 500 000 \$ et qui correspond, là, à un certain nombre d'unités de porcs qu'on peut détailler.

2295

2300

Et la réflexion qu'on vous propose éventuellement d'envisager, c'est de dire est-ce que dans le fond, dans cette idée-là de répartition régionale, de miser de façon formelle sur de petites et moyennes entreprises ou en tout cas des entreprises indépendantes, ne serait pas une alternative intéressante en termes d'acceptabilité sociale?

D'autant plus qu'on nous a convaincus, et là les données sont relativement faciles à trouver, que ces entreprises-là ne présentent pas de déficit en termes d'efficacité technique,

2305 nombre de porcs par truie, et cetera, et ne présentent pas non plus de déficit du point de vue de leur capacité à prendre en compte des... un certain nombre de contraintes environnementales.

Alors c'était la question. Et le problème qu'on nous a souvent soulevé, c'est que les entreprises sous intégration ont une dynamique de développement qui est très bousculante en région. C'est entreprise par-dessus entreprise, on accapare la terre et on a moins l'impression de cette dimension-là, d'un développement plus intégré, plus durable de gens qui s'établissent en région et qui veulent y demeurer à long terme.

Et donc la réflexion c'était de dire est-ce qu'il n'y a pas une occasion, des opportunités de réfléchir à cette question-là en disant, s'il y a un développement porcin au Québec, puis il faut qu'il y en ait un, est-ce qu'il ne faudrait pas miser sur des entreprises qui présentent des caractères d'insertion plus permanents dans leur milieu et ces entreprises-là qu'elles soient à caractère indépendant?

Là, on nous a soulevé tout le problème : est-ce qu'une entreprise sans forme d'intégration peut survivre ou pas?

Ça aussi, on a rencontré beaucoup de conseillers techniques qui nous disent si on a des services techniques, les entreprises peuvent parfaitement passer à travers l'ensemble des contraintes qui sont les leurs et que les contrats d'intégration peuvent être des contrats de services éventuellement, mais non pas des contrats de propriété.

Alors, vous avez dans le mémoire, là, toute une série de détails. Je ne sais pas s'il faut allonger sur cette question-là, mais c'était une option qui nous apparaît comme une option d'acceptabilité sociale.

LA PRÉSIDENTE :

On aura peut-être des questions, là.

M. ROCH BIBEAU :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez compléter, madame Breune?

MME ISABELLE BREUNE :

Je veux juste compléter aussi par le fait que c'est sûr qu'on n'est pas non plus contre le fait que des entreprises laitières, par exemple, qui veulent installer une personne jeune sur l'entreprise aillent chercher le soutien d'un intégrateur pour faciliter sa mise en marché, par exemple ou... ce n'est pas de cet aspect... de cet ordre-là. Mais c'est le fait que -- comment je

2350 dirais? -- que l'entreprise soit intégrée dans le milieu, donc soit nécessairement... ait une propriété puis un -- comment je dirais? -- une relation... c'est la relation dans le territoire, qui selon nous est bien différente de -- comment je dirais?

LA PRÉSIDENTE :

2355

Par exemple, ça serait plus acceptable qu'une... par exemple, un engraissement s'installe, mais en autant qu'il y ait un lien avec le sol, par exemple, propriété du sol? Est-ce que c'est ça que vous voulez dire?

2360

MME ISABELLE BREUNE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2365

Donc, déjà là...

MME ISABELLE BREUNE :

2370

Je voulais faire la référence à la MRC de Nicolet, par exemple, où ils ont mis des limites, puis c'est un des aspects qui est venu d'eux autres, ils disaient : «Nous, on ne veut pas empêcher la production porcine, par exemple, si une ferme laitière veut installer son jeune, ce n'est pas un problème.» Mais c'est de dire, c'est quelque chose qui s'intègre dans le territoire, ce n'est pas une entreprise qui vient se poser là, parce qu'il y a du sol, puis qu'elle, elle veut...

2375

M. ROCH BIBEAU :

Parce qu'elle permet le développement accessoire d'une autre entreprise qui est déjà intégrée dans son milieu.

2380

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça permet la diversification, finalement, d'une entreprise déjà implantée et non pas un élément qui vient s'ajouter à quelque part dans le territoire?

2385

MME ISABELLE BREUNE :

C'est différent de la logique d'abattoir que mentionnait monsieur Morisset dans ses présentations.

2390

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

2395 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, juste là-dessus, une remarque, c'est que toutefois ça donne un dézonage de trois hectares avec une nouvelle entité économique administrative qui finalement est une entreprise sans sol. Et tant que la relation à la ferme familiale reste, ça va.

2400

M. ROCH BIBEAU :

Hum hum.

2405

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais quand la relation à la ferme familiale se distend, vous avez une entreprise sans sol.

M. ROCH BIBEAU :

2410

D'accord.

MME ISABELLE BREUNE :

2415

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

2420

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

À propos de la politique agricole du gouvernement en matière de soutien du revenu, vous allez plus loin que de préconiser qu'il y a une limite à la taille des entreprises qui sont éligibles à ces aides gouvernementales, vous proposez également une modification radicale de la nature de l'aide ou de la forme d'accès à l'aide, c'est-à-dire le remplacement de l'assurance stabilisation telle qu'on la connaît par une protection du revenu net de l'exploitation agricole.

2425

Alors c'est une chose sur laquelle on aimerait vous entendre, quels sont les motifs qui vous conduisent à préconiser non seulement un plafonnement de l'aide mais un changement de la forme ou du contenu des programmes pour les fins de distribution de cette aide?

2430

M. ROCH BIBEAU :

C'est d'abord pour un contrôle de la dynamique de l'entreprise. Quand on a un paiement sous forme d'assurance stabilisation en termes de nombre de porcs, c'est évident que la perspective d'accroître ses revenus, c'est l'accroissement du volume de porcs mis en marché.

2435

2440 Alors le système donc finance un peu le développement de la prépondérance dont on parlait tout à l'heure en encourageant les gens, en disant on va plus loin, plus on produit, plus éventuellement on a un soutien du revenu.

2445 Alors, notre idée qui était de dire au lieu de procéder par... avoir une mesure simplement de soutien au nombre de porcs produits, tentons de réfléchir à la manière du CSRA qui est de dire, par le biais des ventes nettes admissibles, de consolider un revenu en fonction -- bon, évidemment il y a toute une série de problèmes, là, qu'on a vus récemment avec le CSRA -- mais qui est de dire il faut plutôt consolider à partir d'un certain plafond le revenu pour non plus que le revenu ne soit plus dépendant du nombre de porcs produits, mais soit dépendant d'une entreprise qui possède un niveau de fonctionnement adéquat du point de vue de son propriétaire.

2450 Et c'est dans ce sens-là qu'on dit il faut découpler cette relation-là qui s'établit entre le nombre de porcs et le revenu de l'agriculteur, pour plutôt coupler le revenu ou les mesures d'aide sur la constitution d'un revenu net qui soit en partie indépendant du nombre de porcs produits.

2455 Parce que dans le contexte du CSRA, la question n'est pas de dire, il faut que tout le monde soit petit, il y a toute une série de possibilités à l'intérieur de ça. Il y a des volumes différents, il y a des gens qui peuvent aller plus loin en termes de grandeur ou de grosseur d'entreprise.

2460 Mais on dit, à partir d'un certain seuil, on ne va pas plus loin en termes de soutien public, parce qu'il n'y a pas d'utilité d'aller plus loin, sinon que de soutenir des exportations.

2465 Mais si on veut soutenir des entreprises qui soient viables, on dit plaçons-nous un plafond et découplons le plus possible le revenu net de l'exploitant direct du nombre de porcs produits, justement pour briser cette pression-là à l'accroissement constant des cheptels, donc à l'accroissement... à la demande de terres supplémentaires, à la demande de nouveaux établissements, et cetera.

2470 Et de ce point de vue là, c'est notre réflexion qui est parallèle sur l'intégration. L'entreprise intégrée vise le développement maximum de volume de porcs, évidemment, en fonction et est soutenue par les fonds publics de ce point de vue là.

2475 Alors, on dit c'est ce genre de mécanisme, d'association là, trop étroit qui existe entre le volume de porcs produits et le revenu qu'il faut tenter de découpler le maximum et il y a des tentatives par le biais du CSRA qui pourraient s'avérer intéressantes de ce point de vue là.

Mais il y a encore du travail à faire et on l'a vu avec les problèmes d'arrimage entre le CSRA et l'ASRA, il y a toute une série de problèmes, là, à régler là-dessus.

2480 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2485

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2490

En fait, une première question peut-être, c'est que je suppose que c'est volontairement que vous ne nous parlez pas des OGM, de l'antibiorésistance, du bien-être animal, de l'utilisation de produits carnés dans l'alimentation. Vous avez décidé de vous arrêter à d'autres choses, je suppose, dans votre présentation.

2495

M. ROCH BIBEAU :

On a espéré présenter un plan qui se tenait lui-même et qui s'adressait et ce qui nous semblait aux grandes orientations et on n'a pas tenté de solutionner l'ensemble du contentieux environnemental en agriculture.

2500

Peut-être a-t-on fait des oublis, aurait donc dû s'intéresser à certains choses. Nos moyens étant limités, on avait déjà un mémoire qui était assez substantiel et on ne voyait pas nécessairement l'intérêt de solutionner ces questions-là dans le cadre des orientations qui sont celles que vous devez prendre.

2505

Il y a évidemment des liens qui se placent. Est-ce que c'était des liens utiles à faire à ce moment-ci ou plutôt se concentrer sur l'essentiel? C'est un choix qu'on a fait, peut-être que c'est un mauvais choix, mais c'est un choix qu'on a fait, de fait.

2510

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Mais pour les affaires durables, je suppose que nous, nous devons nous pencher sur ces questions-là, c'est certain, mais il y en a d'autres qui vont le faire, alors...

2515

MME ISABELLE BREUNE :

C'est sûr que c'est des questions qui sont quand même importantes, mais on ne les a pas... c'est clair qu'on ne les a pas abordées, mais ça ne veut pas dire qu'elles n'ont pas leur place dans la réflexion.

2520

M. ROCH MEAD :

Oui, je suis d'accord avec... Je suis un peu surpris que vous vous sentiez obligés de vous adresser à toute cette série de questions là aussi.

2525

Mais en termes d'OGM, notre position à date et on n'est pas allés assez loin, mais notre préoccupation c'est du côté des productions végétales et les problèmes pour la biodiversité qui pourraient venir de ça ainsi que pour la production en mer. Mais pour le moment, il n'y a aucun

2530 débat à l'intérieur de l'UQCN sur les questions d'OGM dans la production animale ou presque, à l'exception des poissons.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2535 Ça va. Une autre question, monsieur Chabot nous a parlé un peu de compostage. Il nous a dit qu'il n'avait pas le temps d'aller plus loin, à ce moment-ci, mais je n'aurais pas détesté vous entendre un peu plus sur le compostage étant donné que tellement souvent c'est revenu dans les audiences les questions de compostage ou les questions d'élevage sur litière et on nous a surtout montré un côté, je pense, vous avez amené tantôt un autre côté, j'aimerais ça qu'on en entende parler peut-être un peu plus, à savoir par exemple que c'est loin d'être sans odeurs.

2540

Alors, je ne sais pas si vous pouvez élaborer un peu plus sur le compostage, mais...?

M. LÉONARD CHABOT :

2545 Sans crainte, je pense que je peux faire un bon bout. Pour avoir participé, malheureusement, à l'implantation d'Agrior à Saint-Patrice-de-Beaurivage. Auparavant j'étais président de la Fédération régionale de l'UPA et on m'avait vendu... on nous avait vendu un projet du tonnerre, des belles petites granules dans des beaux petits pots, aucune odeur.

2550 Mais malheureusement, ce n'est pas la réalité, on le voit aujourd'hui que ça fait plus d'un an que c'est fermé et les quelques mois que ça l'a fonctionné, étant voisin de cette fameuse usine là, ça a failli être sur ma propre ferme en plus, c'est les odeurs que moi je trouve, comme voisin, et peut-être la technique n'est pas à point, ça je comprends ça, mais pourquoi faire qu'ils nous ont vendu que c'était une technique à point, puis ils étaient prêts à partir, la mise en marché
2555 était toute faite. Mais je comprends aujourd'hui à force de les écouter encore, même si je ne suis plus dans... avec des «syndicaux», là, qu'il y a beaucoup de travail à faire. Ils ont beaucoup de chemin à faire.

2560 Malheureusement, c'est que c'est la société qui va être obligée d'investir encore des sous là-dedans, maintenant qu'ils ont réussi à s'implanter et là je pèse mes mots. C'était urgent de s'implanter à ce moment-là, lorsqu'ils se sont implantés.

2565 Je ne dis pas que ce n'est pas une solution, pour avoir participé en Bretagne, pour avoir été visiter en Bretagne moi-même en 93, ce n'est pas une situation d'avenir... ce n'est pas des techniques d'avenir. C'est des techniques de dépannage, c'est des techniques très coûteuses et je pense qu'on le dit dans le mémoire, c'est... je pense que c'est le sol qu'il faut privilégier. En dernier recours, peut-être le traitement.

2570 Mais là, je vous dirais que, par rapport à ça, je parlais encore avec un producteur voilà deux jours qui me confiait qu'il avait 250 truies, c'est un producteur de porcs, même si je ne suis plus président, les producteurs me parlent quand même, et il me contait qu'ils avaient été obligés de déboiser leur forêt pour pouvoir se conformer aux nouvelles normes. Et là, ils se

questionnaient, ils étaient beaucoup inquiets sur l'avenir de... le transfert de ferme, eux autres aussi.

2575

Est-ce qu'ils vont être obligés de monter à 500 truies, 600 truies pour pouvoir combler les déficits du marché pour aller chercher une plus-value? Et là, c'est la terre qu'ils n'ont plus, là. Et je l'ai fait... je leur faisais réfléchir, vous n'en mettez pas deux rangées de terre, là, oubliez ça, là, puis le traitement, ils ne veulent rien savoir du traitement. Transporter du fumier, ils ne veulent rien savoir de ça.

2580

Il y a beaucoup d'inquiétudes dans le milieu à l'heure actuelle. La belle bâtisse est là, elle est disponible, ils demandent des millions pour repartir. On n'a pas le choix, je pense, elle est là, il va falloir faire de quoi.

2585

Sauf que moi, comme voisin, lorsque les camions passent chez nous, ils ne passent pas devant leur ferme à eux autres, devant leur maison, c'est devant ma ferme, puis je vous dirais que les camions qui voyagent dans mon rang, ils ne passent pas à 50 kilomètres, 80 kilomètres, c'est 100, puis 120 kilomètres. Ça presse, c'est toujours un coût le transport du fumier, hein, puis ce n'est pas payant. Ça fait qu'il ne faut pas que tu fasses un voyage à l'heure, c'est deux voyages à l'heure.

2590

C'est tout le problème qui entoure ça, ces fameuses usines régionales là, là. D'ailleurs, ça avait été soulevé en France... en Bretagne aussi, en France, mais on dirait qu'ici il y avait tellement une pression que malheureusement ils l'ont installée, puis chez nous.

2595

LA PRÉSIDENTE :

Dans ce que vous nous proposez, soit une planification du développement agricole, vous semblez admettre que les choses vont aller de soi et que ça va être facile.

2600

M. ROCH BIBEAU :

On a dit ça?

2605

LA PRÉSIDENTE :

Je veux vous faire réagir! Est-ce que vous considérez que le cadre légal et réglementaire devra être modifié pour pouvoir permettre que s'installe, là, justement une réflexion, une mise en commun de la planification régionale du territoire agricole?

2610

M. ROCH BIBEAU :

Est-ce que je peux me permettre, vous posez la question avant le 25 septembre ou après le 25 septembre? Dans le sens qu'au-delà de la modification réglementaire, je pense que c'est une direction. C'est des gens qui ont réfléchi, qui sont capables d'aligner des propositions qui sont cohérentes les unes aux autres. Alors qu'actuellement on a l'impression que tout va dans

2615

toutes les directions, même des gens bien intentionnés proposent des choses sur lesquelles... qui sont relativement peu documentées.

2620

Et de ce point de vue là, votre rôle va être fondamental qui est celui de trier l'ivraie du bon grain et de définir un certain nombre d'orientations. Et si ces orientations-là sont prenantes, elles vont générer toute une série de processus de suivis.

2625

C'est évident que si vous arriviez dans votre rapport avec oui, c'est possible ça, c'est possible ça, c'est possible ça. On risque d'avoir le même type de confusion et c'est pour ça l'importance de votre... du processus que vous avez engagé, c'est un processus en profondeur et c'est un processus de réunification des orientations.

2630

Et si on peut avoir cette direction-là, les modifications législatives éventuelles dont on aurait besoin vont s'enclencher, en tout cas sous forme de pressions, mais on a besoin de rallier les gens qui sont un peu dispersés dans des directions possibles et pas dans n'importe quelle direction.

2635

Alors, c'est pour cette raison-là que je vous pose... je vous renvoie la réponse en disant, est-ce que c'est avant le 25 septembre ou après le 25 septembre, qui est la date de dépôt de votre rapport?

LA PRÉSIDENTE :

2640

C'est pour nous aider à réfléchir pour l'après 25... 15 septembre, l'après 15 septembre. Non, c'est simplement... je voulais simplement voir si pour vous c'était une contrainte ou si vous avez un objectif à atteindre et c'est l'objectif qu'il faut viser quelles que soient les contraintes qu'il faille modifier ou enjamber.

2645

M. ROCH BIBEAU :

2650

Permettez-moi quand même qu'il y a des expériences en cours, il y a plein... c'est frappant de noter la différence, en tout cas pour nous... moi, qui suis producteur... de noter je pense la différence des discours.

2655

Sur le terrain, il y a plein d'agriculteurs qui ont déjà pris des virages, qui sont prêts à prendre des virages et qui attendent des directions. Et pas nécessairement seulement que de l'argent, mais attendent un certain cadre d'orientations de la pratique agricole. Et les attentes sont très grandes et je pense que la mobilisation est déjà réelle de ce point de vue là.

2660

Et on vous a cité des exemples où des gens avaient déjà, la fameuse MRC de Nicolet, vous en avez d'autres aussi, où il y a déjà des cadres opérationnels. C'est quand même pas, là, quelque chose de nouveau, qui va débarquer de la planète Mars, il y a déjà des entreprises en marche et si on est capable de consolider, de galvaniser cette direction-là, la dynamique va être prise.

De là à vous dire que demain matin on règle tous les problèmes, ça c'est une autre question et j'espère qu'on ne vous a pas dit ça.

2665

LA PRÉSIDENTE :

Mais on a eu des témoignages justement de MRC notamment qui nous ont dit : «Écoutez, on en est venus à une entente avec le Comité consultation agricole sur par exemple un zonage progressif sur le territoire et une fois que c'est arrivé à Québec, ça ne se conformait pas aux orientations en matière d'aménagement du territoire agricole.»

2670

Alors, c'est pour ça que je vous demande, est-ce que vous... à la lumière de l'expérience que vous avez, est-ce que vous considérez que de fonctionner sur seulement la bonne volonté ça va être suffisant ou s'il faudra modifier le cadre politique légal ou réglementaire, là, qui gère?

2675

M. ROCH BIBEAU :

Je pense qu'on est d'accord sur la modification. La question c'est que je ne suis pas sûr qu'actuellement la définition des orientations soit assez précise pour que cette modification-là nous amène des choses très constructives.

2680

Alors, c'est de ce point de vue là que c'est peut-être un peu hâtif si on n'a pas fait ce débat de déblayage là. Si on ne s'entend pas -- si l'idée même de la nécessité de dire que dans une zone agricole il n'y a pas une idée de planification quelconque qui doit s'instaurer, c'est difficile de dire on va mettre un cadre légal là-dessus si cette idée-là n'est pas vendue, là.

2685

LA PRÉSIDENTE :

Madame... ou monsieur Blais.

2690

LA PRÉSIDENTE :

Alors, ce n'est pas monsieur Blais, c'est monsieur Bergeron.

2695

M. CHARLES-EUGÈNE BERGERON :

Oui, on ne s'est pas hasardés à indiquer de façon précise dans quel cadre réglementaire ou légal devrait s'instaurer une décentralisation, une régionalisation de la planification de l'aménagement intégré des ressources en milieu rural en intégrant l'industrie porcine, l'industrie laitière et tout autre industrie agricole.

2700

Par contre, il y a des signaux qui ont été... des signaux du législateur au Québec qui portent à croire qu'il y a un réel rapprochement des lieux de décisions sur l'aménagement du territoire et sur l'organisation spatiale en milieu rural qui semble prometteur.

2705

2710 Il y a la politique des régions qui est en place, il y a les... il y a les pactes ruraux qui sont en train de se signer, il y a les RCI qui sont des instruments pour moduler les schémas d'aménagement. Il y a tout un paquet d'opportunités qui sont là. Il y a les comités consultatifs agricoles qui pourraient peut-être avoir une force accrue de consultation ou de rôle aviseur au niveau des instances locales de décisions.

2715 Il y a tout un paquet d'opportunités qui sont là, dans les cadres actuels, et puis les municipalités, comme on a vu, ont utilisé ces portes-là pour exercer une harmonisation de l'industrie agricole dans le milieu rural qui, ma foi, fonctionne.

2720 Alors il y a quand même des projets-pilotes qui avancent dans le cadre actuel. Tant mieux s'il y a des améliorations légales et réglementaires qui peuvent être appliquées, mais je pense qu'à l'usage, avec le cadre actuel, il y a déjà des possibilités de rapprocher des lieux de décisions sur le développement de l'agriculture.

LA PRÉSIDENTE :

2725 Monsieur Beauchamp.

M. CHARLES-EUGÈNE BERGERON :

Rapprocher des citoyens.

2730 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2735 Vous avez évoqué préalablement toute la question dans les régions où il y a beaucoup de surplus. Vous avez évoqué une hypothèse d'un rachat de droit de produire ou... parce que vous êtes ouverts à un transfert dans d'autres régions, mais il y aura le problème des régions en surplus.

2740 Et ce que vous avez dit sur les abaqués tantôt, ce que vous... la situation actuelle est assez sombre parce que le risque dans lequel on est c'est que les gens finalement, ayant jusqu'en 2004-2008-2010, finissent par aller au sommet de l'abaque, augmentent sans que ça paraisse et créent la situation d'impasse en 2010 en disant : «Maintenant on est ruinés si vous appliquez ça et vous ne pouvez pas faire ça, on est du trop bon monde» et il n'y a pas de doute là-dessus.

2745 Et comme on est à 30 % ou 40 % de producteurs qui sont dans ces situations-là, on risque de s'en aller vers une impasse politique majeure en 2010 tout en ayant juste pensé qu'on aidait à gagner du temps et à trouver des solutions.

2750 Mais gagner du temps, ça ne peut marcher que si tout le monde est d'accord sur le plan et la stratégie. Si le monde ne l'est pas, le monde pousse et on a un gros gros tas de neige dans lequel on arrive au bout.

Avez-vous réfléchi sur la faisabilité d'hypothèses que vous avez juste juste juste évoquées, là, de rachat de... ou de solutions de transition?

2755 **MME ISABELLE BREUNE :**

Je veux juste revenir sur l'aspect que vous mentionnez de... la question par rapport au règlement. C'est clair que dans notre tête le règlement... le règlement sur les entreprises agricoles doit être amendé pour éviter ce qu'on... tout ce qu'on a soulevé comme problématique qui peut conduire dans le futur.

2760

Sur les hypothèses de rachat, je dirais que c'est... on n'a pas nécessairement travaillé sur cet aspect-là. Dans le document sur la Bretagne qu'on vous a déposé, il en est fait mention de différents moyens, entre autres, il est fait mention du fait que si par exemple on finance le traitement, on oriente les agriculteurs dans leur décision parce qu'on les finance pour quelque chose et que quelqu'un qui achète des terres n'est pas financé, par exemple.

2765

Mais sur toute la mécanique du rachat, puis tout ça, on n'a pas -- tu veux-tu compléter?

2770

M. VICTOR BLAIS :

Tel qu'on vous l'a mentionné personnellement, là, il y a des régions que franchement c'est vraiment un problème, puis les solutions, elles ne pendent pas au bout du nez. Mais au moins, il ne faudrait pas permettre aux autres régions de s'en aller dans le même système, puis il faut donner un cadre légal pour que les régions puis les autorités locales puissent intervenir pour tirer profit de la production, pas pour s'embarquer encore dans les problèmes.

2775

Ça fait que comme un conférencier nous a présenté au colloque de l'UQCN, il faut commencer au moins avec ceux qui ne sont pas en problème. Ça fait qu'après ça, je pense que c'est eux autres, ces régions-là qui ne sont pas en problème qui peuvent trouver des solutions, pas la solution mais des solutions.

2780

Puis au fur et à mesure, ça peut être des solutions qui peuvent s'appliquer dans les zones à surplus mais la question de rachat, puis ces choses-là, là, j'aime mieux laisser parler les autres là-dessus.

2785

M. ROCH MEAD :

Je voudrais revenir brièvement à votre question, madame Boucher, concernant une approche volontaire ou l'approche par réglementation. Ce que Isabelle vient de dire, c'est clairement le point de vue du mémoire, il faut que le REA soit changé.

2790

Mais j'aimerais ajouter en complément de ça aussi, le conférencier à notre colloque... le représentant de l'UPA m'a vraiment surpris avec sa réponse, c'est carrément dans le discours de l'UPA, c'est dans le «PowerPoint», sur la question comment on gère l'eau d'un bassin versant.

2795

Et l'ordre que lui nous a présenté c'était l'eau potable pour les citoyens, il dit : «On ne peut pas ne pas viser ça.» Deuxièmement, c'est l'eau pour les productions agricoles et troisièmement, il a dit, les écosystèmes.

2800

J'ai commencé notre présentation il y a deux heures et quelque en soulignant les principes et l'ordre des principes de l'Union internationale pour la conservation de la nature qui a inventé la notion de développement durable. Nous sommes vingt-trois ans plus tard et un des joueurs absolument majeurs ne réalise pas que le fondement du nouveau contrat social dont leur mémoire parlait et le nôtre aussi, c'est on commence avec les écosystèmes minimalement, après ça on vise l'eau potable, après ça on vise le secteur agricole et le secteur municipal, les besoins autres.

2805

Mais penser à ce moment-ci que l'approche volontaire est l'approche... ça fait dix ans que nous sommes en comité et nous allons continuer à travailler en comité, mais il y a des blocus. Notre communiqué souligne qu'il y a des approches défensives, je dirais au sein de l'UPA qui sont très malheureuses et qui ne reflètent pas ni ce qui se vit sur le terrain, ni ce qui est connu en termes de priorités pour qu'on puisse maintenir le développement.

2810

2815

M. ROCH BIBEAU :

Je voudrais juste répondre de façon plus spécifique à la question de... Je voudrais simplement porter à votre attention les plans d'accompagnement que développe le ministère de l'Agriculture actuellement et qui sont fondamentaux, à mon avis, dans cette période de transition là à laquelle vous réferez.

2820

Ces plans d'accompagnement là font des diagnostics d'entreprises, font un suivi réel d'entreprises et j'ai l'impression qu'on va pouvoir concevoir cette période de transition là d'autant plus facilement que lorsqu'on va porter un certain recul sur ces plans d'accompagnement là et c'est très très bientôt, ça, c'est dans les prochains mois où on va dire : écoutez, les plans d'accompagnement nous donne ceci comme bilan d'efficacité des stratégies possibles ou non pour certaines fermes en surplus de se réaligner ou non.

2825

Mais il y a déjà cette démarche-là du MAPAQ qui m'apparaît, moi, particulièrement intéressante dans ce processus de transition là et tant et aussi longtemps que ces données-là ne nous sont pas accessibles, il va y avoir de la difficulté de voir l'étendue du problème qui est à solutionner en termes de véritablement d'entreprises en surplus.

2830

Dans certaines régions que je nommerai pas, là, ici mais qui sont ici proches dans la région, on pensait avoir des problèmes majeurs de surplus et les plans d'accompagnement semblent vouloir dire que l'objectif 2010 est assez accessible.

2835

Alors c'est difficile actuellement de voir l'importance des mesures transitoires dont on va avoir besoin pour se sortir de cette préoccupation-là que l'on partage, là, de sortir du cul-de-sac à court terme.

2840

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2845 Vous avez bien raison là-dessus, parce que c'est sûr qu'actuellement on n'a que des données théoriques...

M. ROCH BIBEAU :

2850 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2855 ... et on n'a pas la donnée terrain. La donnée terrain peut être meilleure ou pire que ce qu'on observe, j'essayais juste de voir l'horizon.

L'autre dimension qui me semble absolument fondamentale, c'est que ce qui se passe en production porcine va se passer aussi non pas au plan des marchés, parce que les marchés sont contingentés, mais sur l'ensemble de la production bovine et sur la production laitière.

2860 C'est-à-dire que les méthodologies d'élevage sont en train d'évoluer considérablement et les méthodologies de lisier, le passage au lisier est en train de se généraliser, de sorte que le phénomène et tellement de monde sont venus le dire ici, le phénomène de la production porcine est inséparable de la question plus globale de la production agricole. Et là, il y a un horizon dans lequel on...

2865

MME ISABELLE BREUNE :

2870 C'est clair qu'on ne s'est pas positionnés clairement contre -- pour la gestion sur fumier solide.

2870

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Non.

2875 **MME ISABELLE BREUNE :**

2880 On n'est pas contre la gestion sur fumier liquide. Peut-être qu'il y a une possibilité de concentration en production bovine et en production laitière, mais je dirais qu'un des atouts de ces productions-là c'est qu'elles ont une... elles ont encore la nécessité du sol pour la production de fourrage entre autres.

2885 Ce qui fait que la production porcine a pu s'accroître sans sol, c'est qu'elle a pu... les porcs s'alimentant essentiellement de grains, il y a pu avoir un développement, la moulée ça se transporte relativement facilement. Le fourrage, c'est un peu plus compliqué, c'est un peu plus dispendieux. C'est clair que des productions, par exemple, comme les volailles, je dirais ça s'approche plus de la réalité des producteurs... de la production porcine.

Personnellement, je travaille avec des agriculteurs, leur problématique elle est liée à une surdose de fumier de poulet, elle n'est pas du tout reliée à la problématique porcine.

2890

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui.

2895

MME ISABELLE BREUNE :

Ça fait que je dirais que des monogastriques c'est peut-être plus axé, c'est plus centré.

2900

Puis je voudrais revenir aussi sur l'aspect qu'on parlait tantôt de politiques. On est comme constamment en train de réfléchir à comment régler des problèmes. On dirait qu'on est en marche, puis qu'on met des «plasters» sur des problèmes.

2905

Puis ce que Roch mentionnait, pour pouvoir planifier, pour pouvoir mettre en place des règlements qui ont du sens, il faut avoir une vision de vers où on veut aller, puis personnellement j'ai commencé à travailler à l'UQCN un peu pour ça, parce que je travaille avec des agriculteurs sur le terrain qui ont mis en place une stratégie, sur leur entreprise, avec une vision d'intégration complète d'une gestion environnementale. Pas juste des bonnes pratiques, une gestion complète, un questionnement sur les actes que je pose sur mon entreprise.

2910

Puis pour moi, c'est important que ces... non seulement il faut aider des agriculteurs à résoudre des problèmes parce qu'ils sont pris dans une problématique de surplus, mais il faut surtout, je dirais, encourager ceux qui ont volontairement pris cette démarche-là d'intégrer la gestion environnementale au cœur même de leur entreprise, parce que tant qu'à moi c'est ça l'avenir de l'agriculture. Ce n'est pas une gestion par «plasters».

2915

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Chaput.

2920

M. LÉONARD CHABOT :

Si vous permettez oui. Isabelle a dit un mot magique...

2925

LA PRÉSIDENTE :

Pardon, Chabot. J'ai de la misère avec l'écriture de madame Bouchard!

2930

M. ROCH BIBEAU :

On est trop nombreux.

M. LÉONARD CHABOT :

2935 Isabelle a dit un mot magique «vision». Le contexte qu'on vit au Québec à l'heure
actuelle, la production laitière étant ce qu'elle est, avec des quotas et le quota est intéressant à
monnayer de ce temps-ci. Lorsqu'un producteur de lait abandonne sa ferme laitière, la seule
avenue qu'il a, je dirais dans 90 % du temps, c'est le porc. À moins qu'il fasse des céréales, à
moins qu'il ait assez grand de terrain, c'est du porc. Et automatiquement avec le porc, c'est du
2940 maïs, il arrête de faire du fourrage. Parce que le fourrage, de un, il n'en a pas besoin pour le
porc, pour l'alimenter. De deux, il est stabilisé aussi.

Nous, comme producteurs de lait, vous avez soumis tout à l'heure, comme producteurs
de lait on va avoir sensiblement le même problème. Ça va être difficile à venir à ce point-là, là,
parce que le fourrage pour nous autres c'est sacré, pour nos animaux.

2945

On ne peut pas saturer nos sols, on ne peut pas avoir de la luzerne, du maïs -- pas du
maïs, du maïs aussi qu'on alimente -- on ne peut pas avoir du mil, qui soit débalancé, parce que
tout de suite sur nos vaches, ça va être tout débalancé. On va avoir des problèmes de saillie,
des problèmes de production, on va avoir tout au complet.

2950

Ça veut dire, pour nous autres c'est sacré ça, d'autant plus que lorsqu'on dit... lorsque
vous avez posé la question, monsieur Beauchamp, pour revenir là-dessus, sur qu'est-ce qu'on
fait avec les zones en surplus, les porcheries qui sont de trop, les porcheries sans sol?
Malheureusement qu'est-ce qu'on aurait dû faire voilà plusieurs années, lorsqu'il y avait
2955 changement de propriétaire, ça aurait dû être arrêté là. Mais ça, ça prend de la politique, ça
prend du pouvoir, ça prend du capital, ça prend beaucoup de... beaucoup de choses qui
entourent ça.

Mais je pense que c'est un ensemble de... c'est un ensemble de choses pour régler ça,
2960 là, ce n'est pas une chose qui va régler notre problème, hein. Quand on parle de vision, si on
parle de vision globale. Le BAPE a fait une consultation sur la production porcine, l'agriculture
autour qui touche la production porcine, c'est excellent, mais c'est tout qu'est-ce qui entoure ça
aussi. Il faut voir qu'est-ce qu'on fait avec notre problème qu'on a en main.

2965

LA PRÉSIDENTE :

Je vous dirais qu'on n'en sort pas parce que les gens nous amènent toujours des
problématiques, qu'on songe aux producteurs, je ne sais pas moi, de vin ou autres qui est sur le
territoire puis que se voit menacer, qui voit sa production menacée par l'arrivée d'une porcherie
2970 ou les citoyens qui également ont certains problèmes avec ça ou des citoyens qui ont peur à la
contamination de la nappe phréatique. En tout cas, on en a de toutes les sortes, donc on... veut
pas, on doit regarder le problème dans sa... dans toute sa dimension.

Oui monsieur Blais, c'est ça?

2975

M. VICTOR BLAIS :

2980 Je vais être assez bref. O.K. Là, mon intervention c'est pour faire suite mettons, dans le document c'est «miser des entreprises indépendantes petites et moyennes». O.K., on a parlé de bien des choses, mais la question humaine, elle passe un petit peu à côté, là, on parle bien des affaires techniques, là, mais disons qu'il y a des facteurs très importants pour la réussite des petites entreprises.

2985 En passant, ces entreprises-là sont compétitives, on l'a dit, mais il faut qu'elles partagent souvent des équipements, des connaissances. Puis pour moi, une unité qui est petite, c'est moins que deux unités travail personne. C'est plus petit que moi, puis je suis prêt, moi, à ce que ces gens-là aient des avantages comparatifs. Ça ne m'enlève rien à moi.

2990 Mais une chose qui est quand même très importante, puis qu'on a perdue au fil des années, c'est l'appropriation de la Fédération des producteurs de porcs. Là, ce n'est pas une charge contre la Fédération que je veux faire, ce n'est pas non plus... je pense que c'est quelque chose d'important, pour nous autres, les agriculteurs.

2995 Au fil... puis aujourd'hui, là, quand on voit le secteur d'intégration se développer, on ne peut pas se passer d'avoir une organisation qui est vraiment spécifique à nous autres. Il faut qu'il y ait une organisation pour nous représenter, il faut qu'il y ait une organisation qui ne refuse pas de faire le...

3000 Puis ça, ces choses-là, ça c'est en venu avec le temps, parce qu'on a demandé de l'pouvoir de mettre en marché puis de faire la promotion de notre produit. On a demandé ce pouvoir-là pour l'ensemble des porcs de la province de Québec, mais ça n'indiquait pas pour l'instant qu'on était obligés de défendre leurs intérêts.

3005 Mais ça, une association comme la nôtre, tout producteur qui est assujetti au plan conjoint, il ne peut pas forcer la Fédération pour promouvoir son style de production. Ça ne se fait pas dans le plan conjoint, ça se fait dans la Fédération ça, la promotion.

3010 Puis il n'y a aucun producteur qui peut dire qu'il est au-dessus de l'assemblée générale. C'est l'assemblée générale qui décide ça des orientations puis qu'est-ce qu'on... ça fait que moi, mes intérêts comme producteur ne sont pas toujours défendus dans la Fédération, puis c'est normal, parce que c'est une question de majorité.

3015 Puis les intégrateurs, là, s'ils veulent être défendus par la Fédération, il faut qu'ils se présentent aux assemblées générales, puis il faut qu'ils fassent valoir leur point de vue. Ça fait que ce n'est pas parce que je pense qu'il y a que des choses négatives dans l'intégration, mais ils ont déjà l'AQUINAC, ils sont venus se présenter ici, moi je pense que ça serait normal que notre Fédération représente les producteurs autonomes, telle qu'on l'a forgée au départ.

3020 Puis l'intégration, elle se représente déjà personnellement. Il y a comme double représentation. Ils vont au CDPQ puis là, ils se représentent puis nous autres, on est liés un peu par rapport que le... on est liés par rapport qu'on ne peut pas prendre de position un peu contre

eux autres. Mais moi, je pense qu'on aurait avantage de dissocier ça puis de vivre puis de s'accepter mutuellement, mais dans des organismes différents, ça serait bon pour tout le monde.

3025 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

3030 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui, je voudrais revenir un peu sur la question du traitement. Parce que vous avez adopté une position qui est... qu'on n'a pas, je pense qu'il n'y a pas beaucoup d'organismes ou d'individus qui ont dit on est contre le traitement. Certains ont dit seulement pour les entreprises existantes ou seulement dans les régions. Mais carrément contre le traitement, là, c'est même un peu surprenant.

3035 C'est sûr, vous avez mentionné que... vous avez mentionné que vous êtes un peu sceptiques, en ce sens que ce n'est pas encore au point, ça ne fonctionne pas correctement, il y a encore des problèmes relativement à l'écoulement du produit final, si ça va au niveau de transformer la granulation. Vous avez dit on est un peu sceptiques à savoir si ça peut vraiment remplacer les fertilisants minéraux.

3040 Mais par contre, on a entendu aussi toutes sortes d'autres points de vue de ce côté-là comme à propos des engrais minéraux quelqu'un nous a fait une présentation d'un nouveau produit qui est commercialisé par le réseau coopératif entre autres qui s'appelle l'Hyper P, le phosphore pour le démarrage qui semble-t-il est, à l'heure actuelle, mis en marché, qui combine un engrais d'origine minérale et organique et qui a succès commercial. Or, ces gens-là nous ont dit c'est une voie intéressante à explorer pour la granulation.

3045 Mais par contre, on a entendu aussi toutes sortes d'autres points de vue de ce côté-là comme à propos des engrais minéraux quelqu'un nous a fait une présentation d'un nouveau produit qui est commercialisé par le réseau coopératif entre autres qui s'appelle l'Hyper P, le phosphore pour le démarrage qui semble-t-il est, à l'heure actuelle, mis en marché, qui combine un engrais d'origine minérale et organique et qui a succès commercial. Or, ces gens-là nous ont dit c'est une voie intéressante à explorer pour la granulation.

3050 Alors donc, je ne sais pas si vous pourriez nous rerésumer au fond, là, ces... fondamentalement si on vous disait ce n'est pas encore complètement mûr mais ce n'est pas évident non plus que ça ne sera pas fonctionnel. Si c'était fonctionnel... s'il s'avérait que ça puisse être fonctionnel le traitement, seriez-vous encore contre? Et si oui, pourquoi?

3055 **MME ISABELLE BREUNE :**

Je veux juste aborder l'aspect technique sur l'Hyper P, là. L'Hyper P, c'est un engrais organominéral, mais c'est du phosphate minéral, là, de l'engrais ordinaire lié avec de la tourbe. Ça fait que ce n'est vraiment pas du tout du même genre que du traitement de lisier, là, c'est enrobé dans la tourbe parce que le principe est que le retard... ça permet une meilleure disponibilité du phosphore. Ça fait que c'est quand même un... c'était juste un aspect technique, là...

3060 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

3065 Oui, mais justement...

MME ISABELLE BREUNE :

3070 ... c'est vraiment une dynamique complètement différente du...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3075 Justement ceux qui mettent ça en marché pensent qu'à partir du phosphore d'origine organique qu'il y aurait possibilité de développer des produits tout aussi performants que ceux-là, sans en avoir la preuve définitive, ils disent : «On pense que c'est une piste intéressante à explorer.»

3080 Alors, ce n'était pas pour dire que c'était la même chose, là, mais qu'il apparaît... il y a des choses qui font des percées sur le marché qui démontrent qu'il y a des innovations possibles peut-être dans ce domaine-là aussi.

3085 Mais c'était moins pour discuter de l'Hyper P que de tenter d'avoir un résumé, là, si jamais il s'avérait, en dépit du fait que ce n'est pas encore démontré que la filière transformation pouvait devenir fonctionnelle, pensez-vous qu'en dépit de ça, que ça ne serait pas souhaitable? Et si oui, pourquoi? Ou est-ce que votre scepticisme est plus fondamentalement de l'ordre de «ça ne marchera jamais»?

M. ROCH BIBEAU :

3090 Il y a d'abord des arguments opportunistes au sens : donnez-nous un certain nombre de réponses. Bon, d'abord vous parlez toujours de possible, de filière possible.

3095 On a tenté de voir les études là-dessus, on n'en a pas vu. On n'a pas vu non plus quel est le pourcentage d'engrais minéraux qu'on espérait remplacer, de quel type, à quel... Alors, il y a donc toute une série de questions techniques auxquelles on n'a pas actuellement de réponses.

3100 Il y a des questions économiques, comment ça coûte, qui va payer, pourquoi payer ça, est-ce que c'est les producteurs, qui va être responsable des coûts? On ne le sait pas. Il faut mettre en place des structures de gestion de ces résidus-là. Qui va le faire, de quelle manière, avec quelle complexité? On n'a pas de réponse.

3105 Alors, il y a certainement donc une partie de notre position qui est de l'ordre de dire, il y a tellement de questions non répondues et on a cherché, là, à répondre à ces questions-là, et on ne les a pas trouvées.

3110 Ce qu'on a été chercher un petit peu en Europe, c'est des synthèses, des approches qui ont été faites et on nous dit : «Ce n'est pas intéressant pour toutes sortes de raisons. Ça l'a entraîné toute une série de conséquences. Un transfert de coûts environnementaux, que ce soit sous forme de transport, de gaz à effet de serre. Ce n'est pas très économique. Ça a amené des perturbations dans la production.»

3115 Alors vous voyez, il y a plusieurs arguments conjoncturels qui rentrent en disant, bien oui, si on nous convainquait qu'il n'y a aucun impact négatif, que ça ne coûte pas cher, que c'est efficace, puis que ça va remplacer les engrais minéraux. Oui, peut-être qu'on changerait d'avis sur la question, sur cette question. Sauf qu'on n'a pas ces éléments de réponses là et à quel moment on peut s'attendre à ces éléments de réponses là? Dans cinq ans, dans dix ans, dans quinze ans? On ne les a pas. Et je vous ferais remarquer que le REA a déjà 2010 comme opération limite.

3120 Allons un peu plus loin sur la question du traitement et ça va induire aussi un cycle technologique et un cycle économique. Les entreprises qui vont fonctionner avec le traitement, c'est un type d'entreprises qui vont avoir un plus grand recours à la technologie. On l'a dit, c'est comme partout ailleurs, c'est un coût de... plus vous allez développer, le coût de revient unitaire va devenir plus bas.

3130 Alors donc, on risque d'induire par le traitement une orientation de la production porcine centrée sur des unités plus importantes en termes de taille et qui vont augmenter le phénomène de la pression ou de la concentration régionale dans certaines régions.

3135 Parce que là, si vous avez le traitement, je n'ai pas intérêt à trouver de sol; je n'ai pas intérêt à répartir mon activité économique; je peux faire ça dans le parc industriel X en question avec toute une série de retombées sur les coûts en eau, bon le voisinage, et cetera.

3140 Alors donc ça induit un cycle de production qui, pour nous, est un cycle de production qui s'éloigne des cycles de productions agricoles acceptables socialement. Ça c'est l'autre problème qu'on a en termes d'orientations.

3145 Et on se dit pourquoi à ce moment-là prendre cette direction-là qui est extrêmement imprécise, qui va induire une transformation de l'activité agricole et porcine dans un sens qui nous a prouvé par le passé qui était plus ou moins désirable, alors qu'il existe des solutions beaucoup plus simples au plan de la gestion, qui peuvent exister et qui peuvent s'implanter, sans avoir recours à un investissement majeur de fonds publics.

3150 C'est probablement ça le fond de notre position. C'est à la fois une position opportuniste, parce qu'on n'a pas les réponses, mais c'est aussi de dire qu'il y a un cycle de production qui va s'engager avec le traitement qui ne nous semble pas être un cycle souhaitable en termes à la fois de retombées de transferts de coûts environnementaux, puis à la fois aussi en termes de cycle de production agricole.

3155 Quand on aura concentré, comme le fameux projet de Murdochville, je ne sais pas, là, on avait parlé de 3 millions de porcs dans la cuve en question. Qu'est-ce que ça laisse comme développement exactement? Est-ce que c'est de produire du porc ou on veut aussi du développement régional avec l'activité agricole? C'est la question.

LA PRÉSIDENTE :

C'est se demander si c'est de l'agriculture?

3160 **M. ROCH MEAD :**

Juste pour informer monsieur Dumais, nous avons produit, le principal auteur était Roch Bibeau, là, un document de quatre, cinq pages qui a paru dans les journaux l'été dernier et je vais vous le déposer après.

3165

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Vous avez... vous avez donc, votre message est assez clair quant au traitement. Ça ne règle pas le problème, par exemple, d'une région comme celle-ci où il y a un surplus de phosphore et il n'y a pas suffisamment de terres pour accueillir ces fertilisants.

3170

Oui, madame Breune?

MME ISABELLE BREUNE :

3175

C'est clair que le choix de la réduction de cheptel est un choix politique extrêmement difficile, d'ailleurs le gouvernement a déjà tranché vers le choix du traitement puisqu'il subventionne 200 000 \$, sans avoir toutes les -- malgré tout ce que Roch vient d'expliquer comme... monsieur Bibeau, pardon, vient d'expliquer comme contrainte et absence de -- comment je dirais ça? -- toutes les limites au traitement.

3180

On a déjà comme choisi cette voie-là, parce que c'est clair que c'est une voie -- comment je dirais? -- plus positive dans la population, parce qu'on continue dans une dynamique de développement. Alors que si on met un arrêt, c'est beaucoup plus dur à faire comme choix, comme choix politique.

3185

M. ROCH BIBEAU :

Et l'autre chose, je pense qu'on va s'illusionner de dire, on va prendre le traitement seulement pour un cas particulier ou certains cas. Une fois qu'on va avoir la main dedans, il n'y a pas rien, il n'y a aucune barrière. On ne réussira pas à dire on va prendre le traitement seulement pour les entreprises qui sont actuellement en surplus.

3190

Demain, l'entreprise qui va vouloir s'agrandir ou le regroupement des producteurs qui va vouloir s'agrandir vont dire : «La technologie, elle est là, pourquoi nous, on ne s'en servirait pas? Et pourquoi nous, on n'aurait pas accès aux fonds publics pour utiliser cette technologie-là?»

3195

Alors, pour nous c'est tout ou rien. Ou on s'y engage et on le fait pour le monde, mais si on pense s'y engager de façon limitée, d'ailleurs ça pose encore plus de difficultés au plan économique, parce que si on veut développer des techniques de traitement limitées à certaines entreprises, on a des problèmes de rentabilité de cette technique-là, mais fermons ce problème-

3200

là. Mais je veux dire, tout le monde va vouloir s'engager. Personne ne va vouloir régler son problème autrement et ça moi, je pense que pour 2010 c'est dramatique.

3205 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais c'est la position de la Fédération des producteurs de porcs qui est venue nous dire clairement, pas de production sans sol à venir et les solutions technologiques en priorité aux gens qui sont en surplus. C'est tout à fait très clairement...

3210

M. ROCH BIBEAU :

On a lu ça avec beaucoup de ravissement, hier.

3215 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

... le message qu'on a eu.

LA PRÉSIDENTE :

3220

Je voulais vous amener, par ma question, avec mon détour, sur les odeurs. On n'en a pas beaucoup parlé, mais quelles solutions voyez-vous au problème des odeurs, parce qu'il n'est pas évident qu'on va, même avec le traitement en tout cas, je suis encore sceptique, là, est-ce qu'on va régler tous les problèmes d'odeurs? Je ne le sais pas. Je n'ai pas la démonstration, ça fait que je suis sceptique.

3225

Comment va-t-on les gérer?

MME ISABELLE BREUNE :

3230

On n'a pas non plus élaboré beaucoup ces aspects-là. Je mentionnerais juste qu'une grande partie des odeurs, tout ce qui a été présenté au BAPE c'est relié à l'épandage en grande partie, bien avant la... puis notre point majeur c'est l'enfouissement des lisiers, ça c'est clair qu'une fois... si on met le... le lisier est enfoui, notre opinion c'est que ça va réduire de beaucoup les odeurs reliées à l'épandage.

3235

M. ROCH BIBEAU :

La persistance pendant les semaines d'été de deux jours, trois jours, ou une semaine, deux semaines, c'est probablement le problème principal, ce n'est pas nécessairement l'odeur ponctuelle.

3240

Dans le mémoire de l'IRDA, il y a aussi des processus de contrôles techniques relativement accessibles du point de vue du contrôle des odeurs dans les bâtiments. Ça c'est relativement bien développé. Mais du point de vue des odeurs qui est le principal problème, c'est au moment de l'épandage. À moins de trouver des additifs et des supplétifs, et nous on dit s'il y

3245

avait de la recherche à faire, plutôt que de tenter de séparer le phosphore de l'azote pour avoir plus de quantité à produire, les priorités de recherches devraient se concentrer sur la notion justement d'additifs éventuels à l'odeur.

3250

Mais à court terme, il nous semble que les pratiques d'épandage doivent être visées comme l'élément déterminant.

3255

Je vous ferai remarquer qu'on est hors du temps depuis quelques minutes, ce n'est pas... on ne voulait pas vous...

LA PRÉSIDENTE :

3260

Pas du tout, pas du tout, parce que moi, les pauses, c'est à l'extérieur de mon temps. Il reste trois minutes, alors juste le temps... juste le temps qui m'est donné pour vous remercier d'avoir participé à cette consultation publique.

3265

Non seulement en y déposant un mémoire, mais en contribuant aussi à l'enrichissement de la connaissance sur ce dossier et en... par votre participation active tout au long de la consultation publique.

Alors, je tiens sincèrement à vous remercier en mon nom personnel et au nom de mes collègues commissaires.

3270

M. ROCH BIBEAU :

En vous remerciant de votre patience pendant deux heures et demie!

LA PRÉSIDENTE :

3275

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3280

On s'ennuie encore des questions de madame Breune!

LA PRÉSIDENTE :

3285

En tout cas, je peux vous dire que -- je vais le dire publiquement -- madame Breune m'a fait faire un bon bout de chemin en matière de fertilisation. Merci.

14 h 52 – SUSPENSION DE LA SÉANCE

15 h 08 – REPRISE DE LA SÉANCE

3290

LA PRÉSIDENTE :

Alors nous reprenons la séance avec notre dernier participant de l'après-midi, soit Franbec et nous accueillons monsieur Réjean Chouinard et madame Annie Chouinard.

3295 Alors bonjour madame, bonjour monsieur.

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3300 Bonjour.

MME ANNIE CHOUINARD :

Bonjour.

3305 **M. RÉJEAN CHOUINARD :**

Bonjour. Pour commencer, je voudrais un peu situer la présentation. Elle est un peu différente du mémoire, elle suit exactement le mémoire mais en résumé un peu, parce qu'il y a beaucoup de choses qu'on ne mentionnera pas qui supportent un peu les mentions qu'on a faites dans le mémoire qui alourdiraient un peu la présentation.

3310 Par contre, en vue des autres mémoires qu'on a regardés depuis les semaines où on a présenté notre mémoire et ceux-là d'aujourd'hui, j'aurais quelques commentaires pour situer notre présentation.

3315 La première chose qui me vient à l'esprit, c'est qu'au Québec c'est l'hiver. Les problèmes de marchés mondiaux, on va les avoir dans l'agriculture aussi, ça commence, dans le sens que les quotas de lait ou des choses comme ça, ça va venir aussi à disparaître ou à mettre de l'emphase aussi dans ce domaine-là.

3320 Alors, la seule production qui existe qui peut marcher 365 jours par année présentement, c'est le porc. C'est peut-être une raison pour laquelle le porc s'est développé un peu plus, parce qu'il peut opérer à l'intérieur et ces choses-là. C'est certain que le côté lisier, c'est un peu pour ça qu'on est là aujourd'hui, pour trouver une façon d'empêcher la pollution de l'air, la pollution de l'eau et les érosions.

3325 Alors, notre présentation c'est vers ce... essayer de... pour faire une cohabitation harmonieuse entre les productions porcines et les citoyens. Alors, on a plusieurs... on a déjà des techniques qu'on a mentionnées beaucoup, ça a déjà été mentionné que ça existe. Il s'agit d'essayer de l'harmoniser, c'est dans ce but-là qu'on a essayé de trouver une méthode de l'harmoniser. Pas notre compagnie principalement seule, parce que c'est impossible, c'est un projet de société.

3330 Alors, la présentation va commencer. Annie va débiter la présentation.

3335

MME ANNIE CHOUINARD :

J'aimerais... comment je fais pour revenir en arrière? C'est juste que j'ai passé un petit peu trop vite.

3340

O.K. Pour commencer, on va essayer de se présenter un petit peu qui qu'on est, nous, Franbec. Naturellement, on est une firme spécialisée en traitement de l'eau, en traitement et en transformation de la biomasse en énergie tels les biogaz, la vapeur et l'électricité.

3345

Ce n'est pas d'hier, ça fait au-dessus de 25 ans que la compagnie existe, en fait depuis 1976. Donc, on commence à être assez... on maîtrise assez bien la transformation des matières.

3350

Qu'est-ce qui nous a amenés à faire quelque chose avec la production porcine en fait, c'est qu'il y a quelqu'un qui nous approchés, qui nous a demandé de faire une analyse de sa situation actuelle, à ce moment-là, parce que lui il avait des élevages sur litière et il avait aussi des élevages sur paillis, donc il était pris avec ça, là, il voulait faire quelque chose.

3355

Donc nous, ce qu'on a fait c'est qu'on a regardé c'était quoi son problème et puis bien on est arrivés à adapter nos produits avec ce marché-là. Donc après ça on a dit, bien pourquoi pas avec les porcs aussi, dans le fond, parce que lui ce n'était pas de la production porcine, c'était autre chose, mais il y a quelqu'un qui nous a dit : «Eh, pour les porcs, tu peux-tu m'aider?»

Donc, on a pensé que oui, c'était possible.

3360

Donc, naturellement après plusieurs choses, on en est venus à assister à vos commissions. Je pense que vous nous avez vus beaucoup la petite binette, là. Alors, après avoir assisté à plusieurs thématiques et audiences, on a lu la majorité des mémoires qui ont été présentés avant le 25 mars et on voulait partager avec vous en fait les résultats de nos analyses puis les propositions que nous avons sur l'ensemble de la problématique des matières résiduelles justement, comme nos prédécesseurs en parlaient, là, ce n'est pas juste un problème de lisier, c'est un problème de matières résiduelles -- mon Dieu, je me suis perdue, là -- des matières résiduelles d'origine agricole, domestique et industrielle, ce n'est pas juste... il ne faut pas juste s'arrêter à agricole.

3370

Donc, le matériel à la ferme nous, nos équipements ce qu'on a pour le matériel à la ferme, c'est un système de désodorisation du lisier. Madame la Présidente, je suis désolée, on avait pensé vous amener un échantillon, mais on a jugé que ce n'était pas la place, avoir su on l'aurait amené.

3375

On fait la séparation des liquides et solides, l'élimination de l'eau du lisier, bien en fait c'est juste pour concentrer les choses. La désodorisation de l'air vicié des édifices, parce que justement les odeurs ça ne s'arrête pas juste au lisier, ça s'arrête... ça va un petit peu plus loin.

3380

On parle d'unité mobile, ça on ne l'a pas encore dans l'usine, là, on parle d'une unité mobile qui se rendrait à la ferme pour éliminer les surplus non épandables. Le traitement

thermique anaérobie des solides contre les micro-organismes aussi, c'est-à-dire qu'on va jusque là.

LA PRÉSIDENTE :

3385

Est-ce que vous pourriez vous approcher un petit peu plus de votre micro, s'il vous plaît?

MME ANNIE CHOUINARD :

3390

Je vais approcher le micro, ça être plus simple.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3395

MME ANNIE CHOUINARD :

O.K. Quand on parle de tout ça naturellement on parle de faire une usine de Thermocyclage, bon c'est quoi le Thermocyclage, bien ça on va en parler un peu... un petit peu plus loin c'est quoi.

3400

Donc une usine de Thermocyclage et de compostage sur un site regroupant un centre de tri de toutes les matières résiduelles des fermes et des villes. Parce que comme on disait tantôt, c'est autant résiduel des matières organiques et tout et tout et tout.

3405

Donc, ce type d'usine permettra de produire le maximum de compost et granules en plus de transformer le reste des matières organiques en énergie verte. Qu'est-ce que c'est de l'énergie verte? Bien, on n'a pas besoin d'expliquer, je pense que ça a été assez...

3410

Lors des audiences, dans la situation actuelle, ce qu'on a remarqué c'est que lors de vos audiences, c'est que les citoyens ont clairement exprimé que les odeurs puis la pollution des cours d'eau par le phosphore et les nitrates sont devenues en plusieurs endroits très intolérables et ça malgré le fait que différents ministères aient émis des lois et règlements dont le REA et la Loi sur l'eau pour pouvoir régler ces problèmes-là, ça... pour l'instant, ce n'est pas... ça n'a pas été démontré comme étant vraiment efficace.

3415

Certaines MRC et villes sont même allées jusqu'à légiférer contre les établissements porcins, c'est «je n'en veux pas chez nous, non merci».

3420

Ce qu'on a réalisé aussi au début des audiences, c'est que c'était évident qu'il y avait un manque de coordination entre tous les intervenants. Tout le monde semblait se lancer la balle, je veux dire, je me rappelle, je m'étais assise ici, j'avais posé une question, il y avait deux, trois intervenants, et puis tout le monde, oups! ne savait pas trop trop quoi me répondre.

3425 Donc, ça on a vu qu'il y avait ça, mais présentement par exemple ce qu'on se rend compte, au fil des audiences, oups! ça a changé. Ça a fait évoluer, l'opinion a changé, il semble y avoir eu une meilleure volonté de s'entendre entre les intervenants. Donc, ça on considère que ça fait quand même partie des points positifs de votre Commission.

3430 Récemment, monsieur Boisclair ex-ministre de l'Environnement, excusez, je suis obligée de changer les mots, a exprimé l'avis que les lois et règlements devraient fixer des méthodes de mesure avec des objectifs de performances mesurables et que le ministère de l'Environnement ne devrait pas perdre de temps à vérifier tous les aspects d'une technologie. Et ça, j'ai oublié de le mettre en «quotes», là, c'est vraiment ce que lui a dit.

3435 Le gouvernement doit donc -- nous ce qu'on pense que c'est le gouvernement à ce moment doit donc laisser aux professionnels et aux chercheurs le choix des moyens pour atteindre ces objectifs-là.

3440 Il y a certaines technologies qui sont... qui ne sont pas proposées au Québec présentement, parce qu'elles sont brevetées ou sujettes à l'être. Je ne sais pas si vous avez vu des programmes de subventions et puis tout ça, là, mais le processus actuel du ministère de l'Environnement il fait peur aux promoteurs et aux chercheurs parce qu'ils nous... ils veulent vérifier les aspects internes, c'est-à-dire qu'il faut présenter quasiment nos dessins d'atelier, il faut présenter toutes les choses et ça, bien naturellement en tant que chercheurs, ça ne nous plaît pas. On ne veut pas dire comment qu'on fait nos choses, sinon Pierre, Jean, Jacques l'autre bord de la rue va partir puis va le faire.

3450 Donc, les programmes de subventions à la recherche sur les lisiers nouvellement annoncés par le MAPAQ s'adressent aux fonctionnaires et aux universités. Il n'est pas acceptable pour un promoteur qui doit remettre ses droits à l'institut, avec les recherches... de recherche avec lequel il travaillerait. Ça c'est carrément, là, une des raisons qu'on peut dire qu'il y a beaucoup de monde qui ont peur puis qui n'amènent pas leur technologie ici.

3455 Il y a aussi au niveau de la réglementation, on a remarqué que le REA exige un suivi ferme par ferme de la teneur en fertilisation des sols dans le but de diminuer les risques de pollution des cours d'eau par les écoulements et l'érosion.

3460 Le REA semble vouloir donner aux professionnels la responsabilité de respecter les objectifs pour la gestion des PAEF. Par contre, le postulat est détruit lorsque le ministère de l'Environnement exige qu'on lui soumette, pour approbation, les technologies de transformation ou d'élimination des lisiers avant de les utiliser.

3465 Je m'explique c'est qu'à quelque part nous on voit que c'est vrai, puis ce n'est pas vrai. Dans le sens qu'ils ont la responsabilité, les fermes, de respecter leurs objectifs, mais par contre, il faut que tu passes par le ministère de l'Environnement pour accepter -- en tout cas, ça vient, comme j'ai déjà dit ici une fois à la table, le pauvre petit producteur à un moment donné, là, il ne sait plus où se mettre la tête.

3470 Donc, ça devient assez complexe, là, ça prend des permis pour pouvoir faire la transformation, l'élimination du lisier, mais il faut absolument que tu rencontres ces objectifs-là pour pouvoir continuer de pratiquer. En tout cas, c'est... on vient qu'on se perd.

3475 O.K. Si on continue dans cette veine-là, on se rend compte qu'il y a 30 000 fermes au Québec, dont au moins 10 % sont des élevages porcins. Il y aura tout de même 30 000 PAEF à produire d'ici juin 2003 pour prouver que les fermes se sont engagées à contrôler la charge de phosphore et de nitrate dans le sol afin de diminuer les quantités qui s'écoulent par érosion et dilution dans les cours d'eau.

3480 Présentement, le gouvernement n'a pas les ressources pour coordonner ces 30 000 PAEF-là et s'assurer qu'ils sont bien produits, qu'ils sont acceptables et seront bien suivis par les producteurs. Les... oui, je pense qu'il veut...

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3485 C'est ça. Cette affirmation-là, c'est qu'elle semble... il y a beaucoup de ministères qui ont beaucoup de renseignements, sauf qu'ils ne se parlent pas, comme tout à l'heure vous avez mentionné. C'est un peu dans ce sens-là que... nous, on n'avait pas trouvé l'information, on en a eu quelques-unes tout à l'heure, là, mais on n'avait pas trouvé l'information qui nous permettait
3490 de dire qu'il y avait une coordination au niveau de tous les ministères et de toutes les régions même, dans ce sens-là. C'est pour ça qu'on a écrit ce genre d'affirmation.

MME ANNIE CHOUINARD :

3495 Et ce qu'on sait, c'est que les professionnels engagés dans la rédaction des PAEF... dans le REA, il ne semble pas y avoir d'obligation pour eux autres de s'assurer que ces choses-là sont respectées. Ils sont tenus au secret professionnel, ils n'ont pas à divulguer si le producteur respecte ou non, comme ça a déjà été dit d'ailleurs en commission, là, on avait jugé que...

3500 Même si le ministère engageait 100 personnes de plus pour la surveillance des PAEF, nous on croit que c'est impossible que ces inspecteurs-là pourront surveiller l'ensemble des 30 000 fermes, parce qu'il ne faut pas se leurrer, là, ça a été démontré que par divers intervenants, qu'une personne peut suivre de 30 à 35 fermes par année de façon efficace, plus que ça, il devient inefficace.

3505 Il y a aussi des incohérences, si on regarde au niveau des intervenants de l'industrie, soit l'UPA, la FPPQ, les syndicats de producteurs, les clubs agroéconomiques, les coops, puis tout ça. Comme monsieur disait, ils sont supposés de pouvoir défendre des points de vue, mais naturellement comme c'est des fédérations, ils sont plusieurs, ils ne peuvent pas... ce n'est pas
3510 les intérêts de tous qui sont défendus, mais bien d'une majorité.

 Souvent, les producteurs sont membres de plusieurs de ces organismes-là qui se concurrence entre eux, comme on le disait tantôt, possiblement à leur détriment au point de vue du financement, parce que tout le monde tire la couverture de son côté.

3515

L'UPA présentement, ce qu'on s'est rendu compte, c'est qu'ils étaient très mal perçus par le public en général. Le public croit que l'UPA est un organisme voué aux seuls intérêts des agriculteurs, sans tenir compte de l'opinion publique ni de la santé de ceux-ci.

3520

Il est évident que l'épandage du lisier a causé des problèmes de pollution de nappes phréatiques et de cours d'eau dans les zones densément peuplées par les éleveurs. Les brise-vent, les bandes riveraines et les autres méthodes préconisées n'ont pas empêché la situation de se détériorer et elle est devenue intolérable pour le public en général.

3525

La société, comme on a dit d'ailleurs, s'en fait beaucoup pour sa santé, surtout que les odeurs sont des gaz nocifs qui peuvent être dangereux. Cependant, la gestion sur lisier existe depuis longtemps et aucun désastre n'a été constaté pour la santé du public vivant près des porcheries.

3530

C'est sûr qu'il y a des gens qui se plaignent qu'ils sont plus irritables, qu'ils sont plus... ça dérange, ça on est d'accord, mais bon... il ne faut pas... on ne veut pas prétendre non plus qu'il n'y a pas de problème avec ça, mais on ne veut pas prétendre que c'est le désastre total non plus.

3535

La gestion sur paillis comporte aussi ses propres problèmes, les sources d'approvisionnement en copeaux de bois, je pense que vous en avez entendu parler aussi dans les journaux, ces temps-ci ils en parlent, ça l'a monté en flèche. Les prix augmentent, c'est ça justement on a le journal de ce matin en faisant mention, là, que les approvisionnements en copeaux de bois diminuent puis les prix augmentent en fonction de la demande naturellement.

3540

Donc, ça ne cesse que de d'augmenter ces derniers temps.

3545

Si on va avec la situation encore une fois les rampes basses d'épandage, ça diminue le problème des odeurs, oui mais lors... c'est juste lors de l'épandage. Cela ne règle pas les problèmes des odeurs autour des édifices et pendant toute l'année. Le problème des odeurs en tant que tel n'est pas réglé à 100 % avec les rampes d'épandage basses, comme nos prédécesseurs le disaient d'ailleurs.

3550

Malgré tout, l'épandage demeure encore la seule solution préconisée par l'industrie par le lisier est une bonne source d'engrais, l'UPA et la FPPQ ne semblent pas vouloir recommander le traitement complet ou la transformation du lisier. Bon, ça c'était ce qu'on avait vu, là, maintenant avec le positionnement on se rend compte qu'on aurait dû changer ça, là, mais bon. On n'avait pas encore la position de la FPPQ, elle a été faite hier je crois.

3555

Donc ce qu'on... comme disaient nos prédécesseurs aussi, le transport du lisier sur des longues distances ce n'est pas rentable, donc c'est pour ça que le monde continue à vouloir aller aux engrais minéraux.

3560

Nous, dans le fond ce qu'on dit, la situation désirée et la problématique c'est que le gouvernement souhaite régler le problème de pollution de source agricole en imposant, à travers le REA un suivi ferme par ferme de la teneur en fertilisant des sols.

3565

Le problème, c'est que les producteurs doivent immédiatement éliminer leur surplus de lisier, sans l'épandre, afin de respecter les normes. Qu'est-ce qu'ils doivent faire avec leur lisier... leur surplus de lisier cette année-là? Ça commence déjà.

3570

L'autre chose, c'est que le REA exige un traitement approuvé par le ministère de l'Environnement du Québec qui lui refuserait d'approuver des traitements sans l'approbation de la FPPQ. Cependant, la FPPQ présentement considère qu'il n'y aucune méthode de traitement complet qui rencontre ses propres critères. Donc, là, on vient de rentrer dans un cercle vicieux, là.

3575

Donc, nous ce qu'on dit, c'est qu'il est impératif que le traitement du lisier et des odeurs à la ferme soit favorisé immédiatement. Les traitements doivent diminuer les odeurs, le phosphate et si requis la quantité de liquide pour concentrer les surplus et favoriser le transport du concentrat hors ZAL à des prix acceptables.

3580

Parce que comme ça a toujours été dit, le point de vue économique on doit en tenir compte aussi, il ne faut pas que ça se fasse au détriment des producteurs, il ne faut pas que ça se fasse au détriment de tout le monde.

3585

Donc, la situation désirée en résumé, ce qu'on pourrait c'est que c'est la diminution de la pollution de l'eau et de l'air par la production agricole, le rétablissement de l'équilibre des sols et naturellement il y a le traitement des odeurs que j'ai complètement oublié de mettre là, que je me rends compte, qui doit être fait. Les problèmes naturellement, c'est le traitement du surplus puis l'obtention des permis pour une technologie de traitement. Ça, présentement c'est le gros, gros problème pour tout promoteur.

3590

Notre opinion c'est qu'on croit que la cohabitation harmonieuse entre les citoyens et la production porcine est possible si les deux parties établissent des règles acceptables. Les subventions pour aider les producteurs à respecter le règlement sont requises et ne sont pas au détriment du public mais à son avantage. Il faudra démontrer ces avantages à la population pour justifier les subventions, parce que comme on a dit... on entend souvent, tout le monde dit : «Ah, on est tannés, on est tannés», mais dans le fond c'est vraiment à leur avantage. On va le démontrer un petit peu plus tard d'ailleurs.

3595

3600

Le gouvernement ne doit pas fixer des modes d'élevage, seulement des critères pour les émissions dans l'air et dans l'eau. Le ministère de l'Environnement doit laisser le choix des technologies aux professionnels et accorder un permis d'une durée limitée lorsque le promoteur certifie que les rejets dans l'air et l'eau rencontrent les normes pour les industries et les usines d'épuration des eaux.

C'est sûr qu'en tant que promoteur, si tu ne respectes pas ça, bien c'est toi qui devrais payer la facture par contre, ça on est d'accord avec ça, parce que tu t'engages à dire que tu respectes les normes, bien il faut que tu les respectes.

3605

Bon, pour améliorer son image, on croit que, pour une meilleure coordination aussi, on croit que l'UPA, la FPPQ ou des gens comme ça devraient favoriser les regroupements dans une coop de tous les intervenants dans le dossier du traitement et de la gestion des PAEF.

3610

On croit que les... on sait aussi que les MRC et les villages ne doivent pas être autorisés à faire des règlements visant à interdire un type d'élevage par des moyens détournés de zonage. Les RCI doivent être conformes à des règlements provinciaux. Le RCI pourrait être plus sévère que les règlements provinciaux lorsqu'il sera démontré localement que de nouvelles implantations en zones récréotouristiques pourraient être dommageables, vue, senteur, et cetera, là. C'est ça.

3615

Vu le manque de coordination entre les intervenants, il est impératif que votre Commission recommande la mise en place d'un système de gestion central des PAEF ainsi que du suivi des méthodes de traitement incluant la transformation et la valorisation énergétique des matières organiques pour éviter l'enfouissement générateur de gaz à effet de serre et de lixiviats.

3620

Dans les suggestions afin de diminuer les odeurs, les nettoyages, les lavages fréquents devraient être utilisés afin de diminuer les émissions d'odeurs dans les édifices. Cependant, il y aura plus de lisier produit. Il est possible de traiter l'air vicié avec des filtres biologiques à la sortie des édifices.

3625

Le lisier doit être traité afin de diminuer les odeurs et séparer les solides du liquide entre l'édifice et la fosse d'entreposage à l'extérieur.

3630

De nouveaux équipements impliquent des investissements et des subventions. Mais quand on parle d'investissements et de subventions faits sur une ferme, généralement c'est... ça génère des emplois dans l'industrie pour rembourser les subventions en un ou à deux ans. Les équipements serviront, eux, de quinze à vingt ans.

3635

Dans ce dossier-là, ce qu'il faut aussi comprendre c'est que le producteur va investir, lui, dans le seul but de rendre ses opérations... il faut qu'il soit rentable, premièrement, puis il faut que ça soit acceptable pour l'opinion publique.

3640

Un système de traitement ne doit pas exiger de travail de la part du producteur. Ça on le sait, les producteurs ne veulent pas... ils ont assez à se concentrer sur leurs choses, qu'ils ne veulent pas voir à l'entretien et la réparation qui... ça, ça devrait être fait par le fabricant de... par l'entremise d'une coop qui elle gèrerait le lisier et les PAEF. Cela régulariserait les coûts fixés sur la base de la quantité traitée par année. Comme on disait tantôt, plus il y en a, moins ça coûte cher.

3645

L'épandage du lisier comportant... ça comporte déjà des coûts et les coûts supplémentaires engendrés par le traitement de l'eau eux doivent être acceptables, il ne faut pas que ce soit trop haut, parce que sinon ils vont revirer de bord et puis bon.

3650

Rendu ici, je passerais plutôt la parole à Réjean, parce que c'est plus lui, là, qui... qui travaille là-dedans.

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3655

O.K. À ce niveau-ci c'est... on parlait surtout -- on va parler surtout de notre solution ou c'est-à-dire notre direction de solution dans ce genre de dossier là.

3660

Alors, les nouveaux édifices d'élevage, parce qu'on dit toujours, là, il y a un moratoire, mais il va toujours en avoir, il va avoir des remplacements de bâtisses sur des emplacements existants qui gardent... ils vont garder un droit acquis de produire de toute façon.

3665

Alors, les nouveaux édifices d'élevage sur lisier devraient avoir des racloirs actionnés tous les jours et un lavage à l'eau dans les dalots pour diminuer bien sûr les odeurs. Ça prend une ventilation mécanique adéquate, il y en a beaucoup qui ont des ventilations mécaniques qui ne fonctionnent pas.

3670

Puis avec un traitement de l'air vicié pour diminuer les odeurs autour des édifices. C'est-à-dire qu'il ne faut pas sortir les odeurs, comme dans les industries dans les villes, il y a des industries qui sont très très odorantes. Elles ont été forcées de placer des équipements pour traiter l'air. Ça peut se faire aussi dans une ferme, c'est sûr qu'il y a des coûts.

3675

Les lisiers doivent être traités tous les jours pour éliminer les odeurs et diminuer la charge en phosphore et en nitrate avant l'entreposage. Un peu plus loin, on va parler de notre méthode, on ne décrit pas en détail, mais ça élimine... ça élimine beaucoup d'azote et de... on perd beaucoup d'azote dans le traitement, c'est sûr.

3680

À cause du lavage à l'eau, si le producteur ne veut pas étendre la totalité du lisier sur ses terres, il doit faire éliminer une portion... une partie de l'eau et l'utiliser pour le lavage ou la retourner aux cours d'eau.

3685

Quand on parle de lavage, on va parler d'immunologie des choses comme ça, mais si c'est la journée même... c'est les mêmes cochons en fait qui reçoivent la même eau puis qu'elle est traitée, puis qu'elle est traitée aussi contre les bactéries, les coliformes et tout, que l'eau est rejetable en cours d'eau, c'est possible de réutiliser.

3690

Alors, on ne soutirera de la nappe phréatique, seulement les pertes, là, par évaporation et qui restent dans la terre. C'est possible de faire ça avec les équipements qu'on a.

Le traitement peut se faire aussi avec un équipement permanent à la ferme ou en usine mobile à grand débit.

3695 On avait privilégié au départ, l'année passée avec la Fédération des porcs, on avait présenté notre dossier seulement pour l'usine mobile, mais on s'est rendu compte que c'est très difficile de faire le travail avec une usine mobile à cette grosseur-là. Alors, c'est assez facile... c'est plus facile d'avoir un équipement à l'échelle de la ferme, on le montre un peu plus loin les coûts.

3700 S'il est possible – s'il est impossible d'épandre le lisier sur une ferme parce qu'elle est en surplus, il serait possible de concentrer le lisier à un point qu'il serait plus facile de le transporter économiquement vers une centrale de traitement ou vers une zone d'épandage.

3705 L'eau doit être traitée contre les bactéries et coliformes pour permettre le déversement aux cours d'eau comme cela se fait dans les usines d'épuration municipales. C'est possible de le faire.

3710 Parmi les cinq items précédents, là, les items 3 à 5 devraient s'appliquer obligatoirement à tous les édifices existants d'ici au maximum cinq ans. Ces trois choses-là sont assez... c'est presque même requis présentement si on veut éliminer les surplus, ça fait qu'il n'y aura pas... ce n'est pas un problème.

3715 Le point 2, par exemple, de l'air vicié les édifices existants, ce n'est peut-être pas nécessaire de l'appliquer quoique c'est une bonne chose de le faire. On mentionne qu'on devrait... ça devrait peut-être être obligatoire seulement dans les endroits où ils sont près des zones, où il y a beaucoup de plaintes, comme on a vu durant les audiences.

3720 Les coûts d'opération et d'entretien de notre système éliminant 50 % de l'eau, c'est-à-dire qu'on traite les odeurs et on élimine par concentration 50 % de l'eau, ça va jusqu'à coûter 3,65 \$ par porc, plus l'investissement bien sûr 1, 33 \$. On montre un peu plus loin la répartition de ces coûts-là.

3725 Le coût de l'équipement amorti sur quinze ans, à 7500 porcs par année, bien sûr on a pris le maximum de la machine, ceux qui n'utilisent pas 7500 porcs, même si on en faisait une de 5000, il n'y a pas une grosse différence de prix. C'est pour ça qu'on a gardé la base minimum.

Si l'équipement est subventionné, le coût baisse. Avec l'épandage de 50 % du lisier, on a calculé que ça coûtait environ 3 \$ présentement aux gens pour l'épandre, le coût moyen ça monte à 6,44 \$. Donc, ça fait 3,44 \$ de plus que le coût de l'épandage de 3 \$.

3730 Si l'équipement était subventionné aux deux tiers, s'il y avait un programme comme le Prime-Vert, donc ça ferait baisser le coût moyen à 5,55 et ce qui deviendrait à 2,55 de surplus. Pour être subventionné par contre, l'équipement doit appartenir au producteur qui l'achète du fabricant, il signe un contrat d'entretien avec... sur une base 3,75 \$ le mètre cube, c'est le coût d'entretien, d'opération, l'énergie et tout le système de main-d'œuvre que ça prend pour
3735 l'entretenir, mais qui ne viennent pas du producteur lui-même, qui viendraient... dans le fait qu'on a mentionné au départ que les... vu que c'est très spécialisé, on ne peut pas demander aux

producteurs d'utiliser ça lui-même, il faut que quelqu'un le fasse à sa place et ça serait... c'est pour ça qu'on mentionne une coop. En réalité, une coop ce serait plutôt un regroupe des intervenants déjà dans le dossier.

3740

Les programmes de subventions comme Prime-Vert pourraient servir à aider les producteurs, puis des programmes semblables à ceux des carrefours nouvelle économie pourraient aider la coop à diminuer ses coûts par porc.

3745

La coop d'entretien des systèmes de traitement installés sur les fermes récoltera les solides pour les acheminer vers une usine de transformation en engrais organique ou en compost, mélangé ou non avec d'autres matières organiques récoltées dans les villes pour faire un compost de bonne qualité.

3750

Parce que les composts d'une seule matière souvent c'est... il y a beaucoup de... puis en plus, la façon de faire des composts on mentionnait tout à l'heure que c'est odorant oui, mais il y a des méthodes utilisées comme au Nouveau-Brunswick et en Ontario, deux endroits où on est allés qui contrôlent les odeurs un peu comme dans un édifice en fait à toiture contrôlée et l'air à l'intérieur est contrôlé et traité, ça ne sort pas à l'extérieur.

3755

Certains employés de la coop sont des spécialistes des équipements de traitement de transformation, que ce soit sur les fermes ou dans les usines régionales ou les centres de tri.

3760

Pour plusieurs fermes, il faudra traiter 100 % du lisier ou presque, ceux qui sont en zone de surplus. Puis si on sortait vraiment le liquide tel quel, là, ça... même si on fait le traitement d'odeurs à la ferme, ça monte quand même à 10 \$ le mètre cube, c'est ce qu'on disait depuis toujours, il faut trouver des méthodes pour baisser ces coûts-là. C'est pourquoi la coop devra trouver des moyens de faire des revenus pour diminuer ses coûts.

3765

La biomasse peut servir d'énergie verte, c'est-à-dire d'énergie pour faire de la vapeur ou chauffer d'autres usines ou faire de l'électricité, c'est sûr que c'est la meilleure solution pour transporter l'énergie.

3770

Les déchets municipaux pourraient servir de source d'énergie et générer des revenus de 35 à 45 \$ la tonne de matières détournées de l'enfouissement, ce qui est une source de gaz à effet de serre.

3775

C'est-à-dire nous, de notre principe c'est qu'on utilise nos équipements présentement dans certaines usines pour éliminer leurs déchets, parce qu'ils ne veulent pas les faire transporter, puis en même temps, ils s'en servent comme source d'énergie. Ça l'a commencé avec les papetières, ça l'a commencé avec les petits manufacturiers d'appareils... de meubles qui ont du bois, puis en même temps on passe des autres choses, parce que le matériel qu'on utilise ce n'est pas une chaudière en tant que telle, ni un incinérateur, c'est une cellule spéciale qui opère à 1000 °C.

3780

3785 La coop devrait gérer une usine régionale avec un centre de tri des matières résiduelles domestiques et commerciales en plus de traiter les résidus organiques de la ferme. C'est pourquoi on parlait de ces organismes qui font le travail, il y a beaucoup d'organismes à l'heure actuelle qui font la récupération, ils devraient être regroupés sur un terrain pour être plus près d'une source d'approvisionnement en matière... et près d'un centre pouvant recevoir les rejets de ces gens-là qu'ils ne peuvent pas... ils ne peuvent pas toujours utiliser l'ensemble des matériaux qu'ils reçoivent pour éliminer l'enfouissement et les gaz à effet de serre et lixiviatés pour les... quand on enfouit.

3790 Autrement dit, nous, ce qu'on préconise c'est que les centres d'enfouissement disparaissent au profit d'un centre général qui recevrait les... tout ce qui est organique, tout ce qui peut être composté, on le composte. Si on n'a pas besoin de le composter – c'est-à-dire «besoin», pas nécessairement, mais si on n'est pas capables de le vendre, parce que dans bien des cas on a trouvé rapidement des coûts, des prix. Si vous achetez un engrais organique à 3795 l'heure actuelle sur le marché, ça vous rapporte à peu près 1100 \$ la tonne, s'il est en sac puis désodorisé. Mais, vous ne pouvez pas en passer plus que 2 ou 3 % de la production du Québec, alors c'est impossible de penser à faire ça. Il faut penser à l'éliminer d'une autre façon.

3800 Le compostage de milliers de tonnes de matières putrescibles issues des collectes sélectives dans les municipalités seraient une bonne source de revenu aussi. Parce que le compost qui vient de là c'est plus facile à vendre puis à avoir un compost de qualité.

3805 Toutes les matières organiques non compostables seraient utilisées pour la production... qui ne sont pas utilisables pour le compostage, elles peuvent être utilisées pour la production d'énergie. L'Hydro-Québec ce matin même en parlait, là, d'utiliser les lisiers de porc pour faire de l'énergie à partir justement des matériaux, des mêmes bases de cellules qu'on brûle le bois.

3810 La quantité d'énergie produite dépassera bien sûr l'énergie requise pour le séchage des matières organiques ou même pour évaporer l'eau dans les fermes, ces choses-là. Il va falloir... on pourra l'utiliser aussi pour d'autres systèmes.

3815 Les citoyens produisent des déchets que l'on nomme maintenant des matières résiduelles. Il incombe aux citoyens de payer pour ce service. Si ce service devenait une façon de rentabiliser le traitement des résidus des fermes, c'est éliminer... ce qui élimine les sites d'enfouissement, cela vaut la peine qu'on s'y intéresse.

3820 D'ici la fin de l'année 2003, les MRC doivent soumettre un plan de gestion des matières résiduelles produites sur leur territoire. Il faudrait qu'elles y intègrent les fumiers et lisiers. Elles ne sont pas obligées de le faire, c'est même séparé. C'est pour ça tout à l'heure on disait qu'il y a deux... il semble avoir deux... on est à la jonction de deux façons de voir.

3825 J'étais... je travaillais pour le gouvernement en 1963 jusqu'à 76, j'ai vécu cette situation-là. L'Ontario disait : «Vous devez fixer des normes et laisser aux professionnels le soin de les respecter. Surveillez par échantillonnage.» Ils avaient quatre inspecteurs pour le gaz, nous on en avait 90.

3830 Aujourd'hui, ça a changé, eux autres ils n'en ont pas plus, puis ici il y en a un peu moins. Dans le sens, on était contre ça dans le temps, j'ai été treize ans à faire ça. Je suis allé en France, ils font la même chose que l'Ontario, ils font la même chose... ils font des bases et ça marche.

3835 À l'heure actuelle, on semble être ici dans le Ministère, là, à deux points. Il y a une partie qui dit «oui on fait ça»; puis il y a une autre partie qui dit «on surveille à fond». Ça ne semble pas être à 100 % aller vers le fait : on fixe des normes, puis on s'organise pour qu'elles soient respectées. Au lieu d'essayer de... quel chemin on prend pour aller là? C'est ce qu'il faut qu'ils fassent, on veut aller là, on donne le point, mais trouvez le moyen d'y aller. Puis c'est ce qu'on croit nous, présentement, c'est qu'il faudrait en arriver là.

3840 Puis dans la gestion de matières résiduelles, c'est la même chose, il faut en arriver à faire le joint de toutes les matières résiduelles pour qu'on puisse en arriver à rentabiliser le système si possible.

LA PRÉSIDENTE :

3845 Il vous reste à peu près deux minutes pour conclure.

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3850 Oui, l'ensemble des opérations mentionnées conduirait à une baisse des coûts de traitement.

3855 C'est ça, si on met tout ça sur le même terrain, ça va diminuer beaucoup les... les coûts du traitement à la ferme. Parce que le traitement à la ferme ça devient vraiment un coût, tandis qu'éliminer les déchets, présentement on n'a pas le choix les gens paient, puis pour 2 \$ la tonne, ce qui donne peut-être quelques cents par année par jour pour... les gens ne voient pas le fait d'utiliser la source comme source d'énergie, ça devrait être fait.

3860 Pour les MRC, bon, les MRC n'ont pas l'obligation de faire ce genre de chose là présentement, parce que le gouvernement a séparé les deux au ministère de l'Environnement, ils ont... les RCI à faire, ils ont les... ils ont fait un règlement pour les productions agricoles, puis ils en ont fait un pour les matières résiduelles et même les villes ne sont pas nécessairement prise avec la partie industrielle. Ça devrait être intégré.

3865 À l'heure actuelle on dit que pour suivre 30 000 personnes -- 30 000 dossiers, il faut 1000 personnes, c'est une chose, comme on disait tout à l'heure qui peut être modulée à cause des... plusieurs personnes sont déjà impliquées, mais elles ne se parlaient pas. Si ça se mettait ensemble, probablement que les 1000 personnes sont déjà là.

3870 Le système de contrôle informatique. Pourquoi qu'on a parlé d'un système de contrôle
informatique? Parce qu'on se dit vue que... il faut être capable de chacun accéder à notre partie
du dossier.

3875 J'ai vu hier dans un -- ils ont justement donné des détails de ce qui doit être dans un
PAEF, parce qu'on ne l'avait pas trouvé à nulle part, on l'a vu juste aujourd'hui. Mais tout ça, il
faut que ça soit centralisé puis c'est un peu pourquoi on parle des impôts, parce qu'il y a
beaucoup d'intervenants des impôts un peu partout, ils ont accès à des dossiers, pas
nécessairement à l'ensemble, puis des choses qui ne sont pas... qui sont confidentielles pour un
ministère, peut être accessible à l'autre mais sous forme statistique. Je ne rentrerai pas dans les
détails, ça serait trop long.

3880 Pour la coordination et le suivi des PAEF, il faut avoir les informations... l'uniformisation
des données et des méthodes d'échantillonnage. On n'a pas connaissance qu'il y en a
présentement.

3885 Le système doit pouvoir mettre rapidement des formulaires normalisés à la disposition
des intervenants, parce qu'à l'heure actuelle je sais qu'il y a eu des directives générales, là, pour
les agronomes, là, mais on n'a pas, nous, accès à toutes ces choses-là.

3890 Dans notre cas, ce qu'on propose, le traitement de base minimum c'est de séparer les
solides du liquide, puis de désodoriser. La séparation du solide des liquides n'est pas
nécessaire, parce qu'on désodorise les deux en même temps. La séparation, c'est seulement si
des gens veulent enlever le phosphore tout de suite, ils peuvent l'étendre directement.

3895 La réduction du volume de l'eau, ça peut se faire à la ferme de 50 à 80 %. Le reste, il
faut que ça se fasse à l'usine parce que là on devient... c'est le coût qu'elle n'a plus.

3900 Le traitement de base incluant la réduction de l'eau, sépare l'eau du lisier permettra de
réutiliser le même jour ou à court terme pour le lavage de la même unité porcine, là, les mêmes
porcs pour ne pas qu'il y ait d'immunologie, puis l'eau peut être traitée par UV ou ozone.

Traitement supplémentaire du lisier restant, ça sert à... on peut le transporter sur une
autre terre, à un autre endroit et l'étendre s'il rencontre les objectifs d'un PAEF, puis sinon on
peut l'évaporer et utiliser les solides qui restent, là, comme source d'énergie.

3905 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais être obligée de vous arrêter maintenant...

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3910

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3915 ... parce que le temps est écoulé, puis on a pris connaissance de votre mémoire.

Je ne sais pas si monsieur Marquis avait une question relativement... à votre proposition.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3920

J'aurais peut-être une question après avoir regardé votre mémoire et puis les systèmes d'opération. Entre autres, le traitement de l'eau, réduction de volume.

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3925

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3930

... par quel procédé?

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3935

On a deux procédés. On a le procédé d'évaporation, mais on a un procédé de... aussi c'est membranaire.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3940

Membranaire... avec osmose inverse, quoi ou...

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3945

Oui oui, osmose inverse et des choses comme ça. C'est parce qu'on fait le dessalement de l'eau de mer déjà.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

O.K.

3950

M. RÉJEAN CHOUINARD :

Alors, le dessalement de l'eau de mer, c'est très très concentré, ça prend des pressions énormes, bon...

3955

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

J'ai vu ça, vous sembleriez vouloir le retourner comme eau pour abreuver les porcs, là.

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3960

Oui, à ce moment-là c'est par membranes et traitement par UV ou ozone et les deux...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3965

Et la partie solide, si j'ai bien compris, c'est de l'élimination. Donc, vous produisez de l'énergie, mais on l'élimine?

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3970

C'était la base principale, parce qu'on est dans la production d'énergie. Par contre, il est possible de composter aussi. S'il y a de la place pour le vendre, parce que présentement il n'y en a pas vraiment de... dans notre cas, nous, on l'a toujours éliminé. Nous autres, tous les matériaux qu'on a eus à traiter, on les élimine.

3975

Avec le dossier des porcs, on s'est dit oui, on peut le composter, on peut l'amener au compostage, mais on n'est pas spécialisés dans le compostage, c'est pour ça qu'il faut... les gens qui sont déjà là-dedans comme GSI Sherbrooke, je sais qu'ils vous ont fait des présentations, ils ont déjà des procédés, alors c'est pour ça qu'on préconise un regroupement de l'ensemble des intervenants pour traiter le dossier au total.

3980

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3985

Et si j'ai bien compris aussi en termes un peu d'autorisation, ce que vous souhaiteriez c'est en gros la même chose que l'on retrouve habituellement ailleurs, c'est-à-dire que vous vous engagez à une performance et vous la respectez?

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3990

C'est ça. Ce qu'on fait en Ontario avec ça, ce genre d'appareil là, c'est pour ça qu'il n'y en a pas beaucoup ici, il y en a en Californie, il y en a partout, en Europe. Dans le sens qu'on dit : «Vous avez des normes des émissions aux cheminées, vous avez des normes d'émissions aux égouts, vous avez des normes d'émissions dans l'air, on les respecte, puis on le prouve.»

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3995

Et vous respecteriez aussi le coût au niveau des agriculteurs, semblable à celui que vous avez mentionné?

M. RÉJEAN CHOUINARD :

4000

Le coût oui, le coût qu'on mentionne, oui, c'est possible. Par contre...

MME ANNIE CHOUINARD :

4005 Je voulais juste peut-être compléter. Oui, c'est possible mais en autant que tous les intervenants soient inclus dans le dossier. C'est-à-dire qu'il faut se rendre jusqu'à la production d'électricité, il faut se rendre au compost, il faut avoir quelque chose à vendre. S'il nous manque un morceau, non, on ne peut pas le respecter, mais si tous les morceaux sont là, oui, on peut le respecter.

4010

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci.

4015

LA PRÉSIDENTE :

Vous disiez, au moment de votre présentation, que vous aviez présenté ce projet-là à la Fédération des producteurs de porcs?

4020

MME ANNIE CHOUINARD :

Oui, il a été présenté, mais ce n'était pas... il n'était pas comme ça. C'est comme on dit d'ailleurs dans le mémoire, si vous avez vu, c'est qu'on l'a beaucoup adapté suite aux audiences. On est venus ici, on avait déjà une idée qu'il fallait adapter.

4025

En fait, au mois de juillet on a commencé à adapter notre projet parce qu'on s'est rendu compte que justement, comme on disait, c'est bien beau vouloir faire la grosse usine mobile, mais c'est que ce n'est pas tout le monde qui sont adaptés à recevoir ce que nous -- bon notre usine mobile, pour vous donner une idée, ça l'a cinq camions à peu près. Donc, cinq 53 pieds qui arrivent sur ton terrain, ce n'est pas tout le monde qui est adapté à ça. Donc là, on s'est dit, oups! il faut faire de quoi et puis là, on est arrivés, on a dit bon il faut faire un pré-traitement.

4030

Donc, avec les... ce qu'on a entendu ici, bien au pré-traitement on a dit bien bon, tout le monde se plaint des odeurs, voyons ce qu'on peut faire avec ça, puis je dois spécifier par exemple qu'on n'a jamais, jamais, jamais rien ajouté. O.K. C'est toujours complètement biologique notre affaire, il n'y a aucune polymère d'ajouté, parce qu'on est contre ça.

4035

LA PRÉSIDENTE :

4040

Alors...

MME ANNIE CHOUINARD :

4045

On ne sait pas qu'est-ce que ça va faire dans cinq à dix ans, donc on aime mieux ne pas traiter avec aucun produit.

M. RÉJEAN CHOUINARD :

4050 Le traitement de désodorisation principalement élimine les H₂S en les sortant, mais il faut les traiter à la... dans l'air, à ce moment-là, avant de sortir. Et c'est surtout là, le gros problème.

4055 Après notre traitement qui dure quelques heures, il y a toujours une senteur, comme le monsieur disait. Par contre ce n'est pas une senteur, là -- si j'avais ça ici sur la... j'en aurais là-dedans, après notre traitement, vous ne le sentiriez pas. Mais ne venez pas mettre le nez dedans, vous allez sentir quand même quelque chose parce que les fonds... les moulées, les autres gaz, ces choses-là sont là. Mais les H₂S sont disparus, c'est ce qui est le principal.

MME ANNIE CHOUINARD :

4060 C'est ça. Comme on a déjà dit à un agriculteur chez qui on a fait les tests, lui, il dit : «Bien regarde, l'odeur de la moulée, là, j'en ai tout le temps de «storée» ici, ça ne change pas grand-chose, puis le monde ne se plaint pas de l'odeur de la moulée». Parce que ça sent la même, même chose que la moulée.

4065 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp, ça va? O.K. Ça va. Vous aussi monsieur?

4070 Alors, on vous remercie d'avoir partagé avec nous votre projet.

Donc la Commission ajourne ses travaux. Nous allons reprendre ce soir à 19 h 30 avec, je crois qu'on a six présentations ce soir. Alors à ce soir.

4075 **17 h 00 – FIN DE LA SÉANCE**

4080 Je, soussignée, LINE PERREAULT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen du sténomasque , le tout conforme à la loi.

Line Perreault, s.o.